Rapport de gestion 2020



Nota bene

La matière, l'ancrage, la texture, ce qui compose l'identité de la Banque Cantonale du Valais, voilà ce qui rythme le contenu des chapitres du présent rapport annuel.

Au-delà de la matière se dissimulent la perfection d'une géométrie, la structure naturelle de l'infiniment petit qui constitue le tout, à la manière de notre structure opérationnelle, de nos engagements ou des résultats réalisés.

Chacune de ces images fait une allusion subtile aux faits marquants qui ont jalonné 2020 avec pour trait d'union le Valais. Une évocation évidente qui par son naturel place les acteurs de la Banque au centre de cette publication.





Sommaire

Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 avril 2021

05 Rapport annuel

- 6 Message des Présidents
- 8 La BCVs en bref
- 9 Portrait
- 10 Chiffres-clés 2020
- 11 Stratégie
- 12 Chronologie et faits marquants
- 16 Reflets conjoncturels
- 18 Informations aux investisseurs
- 22 La Banque de détail
- 26 La Banque de gestion de fortune
- 30 La Banque des entreprises

49 Gouvernance d'entreprise

- 50 Structure de la Banque et actionnariat
- 51 Structure du capital
- 56 Conseil d'administration
- 70 Direction générale
- 76 Direction élargie et audit interne
- 80 Rémunérations, participations et prêts
- 82 Droits de participation des actionnaires
- 82 Prises de contrôle et mesures de défense
- 83 Organe de révision
- 83 Politique d'information
- 84 Changements importants depuis la date de référence du bilan

37 Responsabilité d'entreprise

- 38 Les ressources humaines
- 40 Qualité, environnement et responsabilité sociale
- 42 Les engagements de la BCVs pour le Valais
- 44 La Fondation du 100e de la BCVs

86 Rapport financier

- 90 Bilan
- 91 Compte de résultat
- 92 Tableau des flux de trésorerie
- 93 Etat des capitaux propres
- 94 Annexe aux comptes annuels 2020
- 123 Propositions du Conseil d'administration
- 124 Rapport de l'organe de révision
- 128 Indications liées aux fonds propres et à la liquidité





Rapport annuel

- 06 Message des Présidents
- 08 La BCVs en bref
- 09 Portrait
- 10 Chiffres-clés 2020
- 11 Stratégie
- 12 Chronologie et faits marquants
- 14 Pascal Perruchoud, une présidence couronnée de succès
- 16 Reflets conjoncturels
- 18 Informations aux investisseurs
- 22 La Banque de détail
- 26 La Banque de gestion de fortune
- 30 La Banque des entreprises

Message des Présidents



La Banque Cantonale du Valais réalise un bon exercice annuel et présente un bénéfice de CHF 67,4 millions. Les revenus ont progressé de CHF 2,0 millions pour atteindre CHF 241,2 millions. Les créances hypothécaires enregistrent une forte croissance avec une augmentation de 6.1%. Les fonds de la clientèle connaissent un développement réjouissant et franchissent le seuil des CHF 10 milliards.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE 2020 ET ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE

Dans un contexte fortement perturbé par la crise sanitaire, les PIB suisse et valaisan ont connu un net recul en 2020. Pour remplir sa mission en faveur de l'économie valaisanne et permettre aux entreprises et indépendants de disposer de liquidités supplémentaires durant cette période de crise, la BCVs a suspendu les amortissements sur les crédits des entreprises et des indépendants durant l'année 2020. Cette mesure a précédé le programme de prêts COVID instauré par la Confédération suisse auquel la BCVs a également participé. Le cumul de ces mesures représente plus de CHF 270 millions mis à disposition de l'économie valaisanne. Par ailleurs, de nombreuses mesures ont rapidement été mises en place sur le plan opérationnel afin de garantir la continuité des services de la banque et maintenir le niveau de prestation à la clientèle. Qu'il s'agisse de télétravail, de solutions digitales ou de réorganisation des processus, la réactivité et l'agilité auront rythmé l'année 2020.

POURSUITE DE LA STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

Les résultats 2020, après répartition du bénéfice, permettent à la BCVs d'augmenter de CHF 30,2 millions à CHF 1,395 milliard ses fonds propres réglementaires pouvant être pris en compte. Le ratio relatif aux fonds propres réglementaires s'élève à 17.5% au 31 décembre 2020, dépassant largement l'objectif de 12% fixé par le régulateur pour les banques de catégorie 3. Il témoigne de la solide assise financière de la Banque qui lui permet de poursuivre le développement de son modèle d'affaires et d'offrir aux actionnaires d'intéressantes perspectives quant à la valorisation de leurs actions BCVs.

PROPOSITION DE DIVIDENDE INCHANGÉ

Désireuse d'offrir un rendement attractif, la Banque Cantonale du Valais pratique une politique de dividende basée sur le long terme. Pour l'exercice 2020, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 21 avril prochain un dividende inchangé de CHF 3,35 par action. Ceci correspond à un taux de distribution (payout ratio) de 63.73%. Les collectivités publiques pourront ainsi bénéficier du versement d'un montant de CHF 45,9 millions sous forme de dividende, d'impôts et de rémunération de la garantie de l'Etat.

NOUVELLE PRÉSIDENCE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Après plus de 30 ans d'activités couronnées de succès au sein de la BCVs, Pascal Perruchoud a décidé de quitter la Banque pour le 31 mars 2021. Pour lui succéder, le Conseil d'administration a annoncé

en juillet 2020 la nomination d'Oliver Schnyder. Membre de la Direction générale de la BCVs depuis 2014, il assume avec succès la responsabilité de la division marché comprenant la banque des entreprises et des privés. Parfaitement bilingue et au bénéfice d'un riche parcours professionnel, il a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2021.

CONVICTIONS FORTES

Au cœur de ses engagements, la BCVs se mobilise de longue date en faveur du développement durable. En 2020, elle obtient pour la 9° année consécutive son certificat Swiss Climate certified CO2 optimised et s'implique dans la création de la Fondation Carbon Free Valais en tant que membre cofondateur. Dans le cadre des activités de gestion d'actifs pour sa clientèle, la BCVs concrétise également sa démarche de durabilité. Elle favorise l'intégration des critères d'Environnement, de relations Sociales et de bonne Gouvernance (ESG) dans ses solutions d'investissement, visant à terme une introduction dans la totalité de sa gamme de produits. Le soutien apporté chaque année par la BCVs dans les domaines culturels, sportifs ou académiques s'est notamment traduit en 2020 par une dotation exceptionnelle de 500'000 francs en faveur des personnes fragilisées par la pandémie de coronavirus via sa Fondation du 100°.

PERSPECTIVES

La situation sanitaire et ses conséquences sur l'économie vont perdurer et influencer l'exercice 2021. La Banque s'attend toutefois à un bénéfice 2021 dans la continuité des exercices précédents. Dans ce contexte des plus particuliers, la Banque Cantonale du Valais a plus que jamais à cœur d'être présente dans le quotidien des Valaisannes et des Valaisans, d'accompagner actionnaires et clients en maintenant la proximité et la confiance. Ces valeurs, les collaboratrices et collaborateurs de la BCVs ont su les incarner tout au long de l'année 2020. Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons donc à les remercier pour leur engagement et l'adaptabilité dont ils ont su faire preuve.

Pierre-Alain Grichting

Pascal Perruchoud

La BCVs en bref



Capital-actions
158 millions

15'800'000

actions nominatives d'une valeur



Actionnariat 13'643

actionnaires dans les livres de la BCVs au 31.12.2020)



Réseau

- 38 Points de vente
- 31 Succursales
 - 7 Représentations
- 78 Bancomats (Distributeurs automatiques de billets)
- 14 Versomats (Appareils de versement)
- 7 Appareils multifonctions (Retraits et versements)



Cotation

SIX SWISS EXCHANGI

cours 31.12.2020

CHF 105

STATUT JURIDIQUE

Société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1^{er} octobre 1991.

Portrait

Société anonyme de droit public, la Banque Cantonale du Valais (BCVs) est cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange). Elle développe les services d'une banque universelle et contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche.

Après septante-cinq ans d'existence sous la forme d'un établissement de droit public, la Banque Cantonale du Valais est devenue, en 1993, une société anonyme de droit public. Elle a alors ouvert une partie de son capital-actions au public. La BCVs fut la première banque cantonale suisse à opérer cette modernisation de statut.

Figurant parmi les rares sociétés anonymes valaisannes cotées à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCVs est pourvue d'une gouvernance d'entreprise répondant parfaitement aux standards exigeants de la branche.

La BCVs bénéficie de la garantie de l'État. Cette dernière, intégrale et sans limite, s'applique à tous les avoirs de la clientèle (comptes privés, épargne, à terme, troisième pilier et obligations de caisse émises par la BCVs). La BCVs ne dispose pas pour autant d'un statut privilégié. Au contraire, elle est soumise à une forte concurrence dans un secteur en pleine mutation. Dans ce contexte, elle a réussi à imposer sa marque, distincte et pleinement cohérente avec son activité, son environnement et son histoire. Avec 18,068 milliards de francs de bilan, elle occupe une place importante sur le marché bancaire valaisan dont elle détient environ 30 % des parts de marché. Depuis le 1er janvier 2019, elle est entrée dans la catégorie de surveillance 3 de la FINMA réservée aux acteurs du marché grands et complexes.

L'identité et le positionnement de la BCVs se traduisent par le développement de ses services de proximité et son ancrage cantonal. Le législateur lui ayant notamment confié comme mission de contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne, la BCVs a toujours été aux côtés des Valaisannes et des Valaisans. Elle a d'ailleurs participé à tous les grands chantiers qui ont transformé le Valais d'hier, essentiellement agricole, en canton à l'économie diversifiée, dynamique et innovante d'aujourd'hui.

La BCVs place la compétence et la pérennité au centre de ses engagements. Responsable et respectueuse de son environnement, elle pratique de longue date une politique active en matière de développement durable et détient 4 certifications régulièrement renouvelées dans ce domaine.

Au 31 décembre 2020, elle occupe 530 collaboratrices et collaborateurs (à temps complet et partiel), ce qui la place parmi les employeurs de référence du Valais. La BCVs pratique les activités de banque de détail, de gestion de fortune (clientèle privée et institutionnelle) et de banque des entreprises. Elle dispose d'un large réseau de points de vente répartis sur l'ensemble du territoire valaisan et propose toute la gamme des prestations numériques actuelles. En termes fonctionnels, sa zone d'activité est divisée en cinq régions: Haut-Valais, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

Chiffres-clés 2020



Avances à la clientèle

EN MILLIERS DE ERANCS

13'179'868 +6.10%



Fonds de la clientèle

EN MILLIERS DE FRANCS

10'559'970



Fonds propres réglementaires pris en compte

EN MILLIERS DE FRANCS

1'395'192 +2.21%



Bénéfice

EN MILLIERS DE FRANCS

67'352 +0.09%



Ratio de fonds propres réglementaires pris en compte

17.5 %



Avoirs administrés

EN MILLIERS DE FRANCS

13'509'392



Cost / Income ratio¹

(AVANT AMORTISSEMENTS)

47.5%



Résultat opérationnel¹

EN MILLIERS DE FRANCS

116'138 -1.92%

Stratégie

La qualité des actifs, la maîtrise des coûts, la consolidation et la diversification des sources de revenu, la gestion des risques et le renforcement des fonds propres constituent le noyau stratégique durable de la BCVs. Sur le plan opérationnel, la Banque vise à maintenir et à améliorer sa rentabilité, accroître qualitativement son volume d'affaires et poursuivre sa transition digitale.

Dans un contexte bancaire difficile, marqué par un durcissement réglementaire, des taux d'intérêts négatifs persistants et une évolution des métiers bancaires, la Banque Cantonale du Valais présente à nouveau un très bon exercice annuel. Ceci confirme la pertinence des options stratégiques suivies et leur traduction opérationnelle.

GESTION D'ENTREPRISE

La BCVs relève avec sérénité les défis qui se présentent à elle grâce à son modèle d'affaires éprouvé et à des objectifs stratégiques clairs.

L'HUMAIN – LA RESSOURCE LA PLUS PRÉCIEUSE

La BCVs valorise ses talents, renforce la formation continue et la représentativité féminine à tous les niveaux. Elle contribue au développement individuel et à l'épanouissement professionnel de ses collaboratrices et collaborateurs. L'acquisition de compétences externes s'inscrit également dans cette démarche. Cette quête de l'excellence tend à déployer ses effets positifs auprès des actionnaires de la BCVs et de sa clientèle.

EFFICIENCE DES PROCESSUS

La réalisation des activités et des prestations vise en permanence une efficience optimale (rapport qualité - prix - efficacité). La qualité sous-tend l'évaluation de chaque domaine d'activité. La BCVs poursuit sa coopération avec les autres banques cantonales pour disposer de centres de compétences communs dans les secteurs toujours plus pointus de l'activité bancaire.

UNE TRANSITION PLANIFIÉE VERS L'ÈRE NUMÉRIQUE

La BCVs adapte sa gouvernance et son organisation à la transition vers l'ère numérique dont les défis majeurs sont notamment

l'interopérabilité, le rôle croissant des services et des expériences clients, l'instantanéité et l'importance centrale des données et des plateformes d'échange. La révolution digitale concerne tous les secteurs d'activité et la BCVs s'y prépare avec le développement de nouveaux modèles commerciaux, l'amélioration de ses processus métier numériques, une nouvelle organisation de travail, l'implémentation de nouvelles technologies et des partenariats avec les acteurs de la Fintech.

La BCVs place l'innovation au centre de ses objectifs stratégiques et l'applique en priorité aux métiers où le développement de complémentarités permet la création de valeur ajoutée.

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est une activité centrale de la BCVs et constitue l'un des facteurs de succès pour l'entreprise. La Banque formule et met en application une politique générale des risques et revoit chaque année ses limites de risques. Cette politique exprime la volonté et la philosophie de l'établissement et définit l'organisation, les compétences et les responsabilités pour chaque type de risque. Elle fixe de manière impérative les standards qualitatifs et quantitatifs permettant l'identification, la mesure, la gestion, le contrôle et la surveillance des risques ainsi qu'un système de limites pertinent.

CHRONOLOGIE ET FAITS MARQUANTS

Rétrospective 2020

09 juin

22 juillet

Assemblée générale 2020

Résultats semestriels

En raison de la pandémie de la COVID-19 et sur la base des mesures ordonnées par le Conseil fédéral, le Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais s'est vu contraint de tenir l'Assemblée générale 2020 sans la présence physique des actionnaires, le mardi 9 juin 2020. L'exercice des droits de vote s'est fait exclusivement par procuration écrite ou électronique, par l'intermédiaire du représentant indépendant. 4'267 actionnaires étaient représentés, constituant 83,91% du capital. Ces derniers ont accepté tous les points proposés à l'ordre du jour. Ils ont approuvé le rapport annuel et les comptes annuels. Ils ont également donné décharge au Conseil d'administration et à la Direction générale et élu la société PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision pour l'exercice 2020.

Grâce à sa solidité financière et à son agilité opérationnelle, les résultats au 30 juin de la Banque Cantonale du Valais ont été conformes aux perspectives annoncées, se situant dans la ligne de ceux du premier semestre 2019. Le résultat opérationnel s'est monté à CHF 60,3 millions (+0.4%) avec un bénéfice de CHF 51,9 millions (+0.2%).

Le violent et soudain impact de la pandémie sur l'économie a démontré la capacité de la BCVs à remplir sa mission en faveur de l'économie valaisanne, par la suspension des amortissements, le programme de prêts Covid de la Confédération ou encore par l'attribution d'une dotation exceptionnelle de 500'000 francs par la Fondation du 100° de la BCVs. La BCVs a instauré diverses mesures pour garantir la qualité du service à la clientèle et le niveau de ses prestations dans le respect des normes imposées par la crise sanitaire.

octobre

novembre

Nomination du futur Président de la Direction générale

Après plus de 30 ans d'activités couronnées de succès au sein de la BCVs, Pascal Perruchoud a décidé de quitter ses fonctions de Président de la Direction générale. Pour lui succéder, le Conseil d'administration a nommé Oliver Schnyder. Membre de la Direction générale de la BCVs depuis 2014, il assume avec succès la responsabilité de la division Marché, comprenant la banque des entreprises et des privés. Parfaitement bilingue et au bénéfice d'un riche parcours professionnel, il a pris ses fonctions en janvier 2021. Cette désignation représente l'aboutissement d'un processus de sélection mené en étroite collaboration avec un cabinet spécialisé dans le recrutement de cadres de haut niveau.

Nominations

Sous l'impulsion d'Oliver Schnyder, la structure opérationnelle de la Banque a été adaptée. Toutes les activités clientèle ont été réunies dans la division Clientèle alors que celles de soutien et de support de la force de vente ont été englobées dans une nouvelle division Prestations Marchés.

Le Conseil d'administration a désigné, pour diriger la division Clientèle, Georges Tavernier, auparavant vice-directeur, responsable des Marchés Suisse romande et Tessin d'une grande assurance privée, et, pour la conduite de la nouvelle division Prestations Marchés, Fabrice Constantin, anciennement directeur et responsable du département Asset management au sein de la BCVs. Le Conseil d'administration a nommé Christian Donzé, Directeur général, responsable de la division Finances et Crédits, en qualité de remplaçant du Président de la Direction générale. Cette nouvelle organisation est entrée en viqueur au 1er janvier 2021. Elle a pour objectif de répondre de manière optimale aux besoins de la clientèle et de lui offrir les meilleures prestations possibles.

Nouveau site internet

Un nouveau portail internet a été mis en ligne le 3 novembre 2020. Fruit d'une intense collaboration interne, cette nouvelle plateforme dynamique a été pensée pour servir au mieux la clientèle. Reflet des valeurs de proximité, de compétence, de confiance et d'innovation de la BCVs, cette interface propose un contenu accessible et évolutif, des outils simples et adaptés et une ergonomie revisitée. Cette nouvelle vitrine digitale a été conçue pour s'adapter à tous les écrans, offrant ainsi une expérience immersive et intuitive aux internautes.

Pascal Perruchoud, une présidence couronnée de succès

Après plus de 30 ans d'activités au sein de la BCVs, dont 8 années en qualité de Président de la Direction générale, Pascal Perruchoud a décidé de quitter la Banque au 31 mars 2021. Sous sa présidence, la Banque a connu une restructuration de son capital-actions ainsi qu'un fort développement de ses activités, avec une augmentation du bilan de plus de 50% et des fonds propres de plus de 60%. Elle fait d'ailleurs partie depuis début 2019 des acteurs de marché grand et complexe (catégorie 3) de la FINMA.

À la tête de la BCVs depuis 2012, nommé membre de la Direction générale en 1998, Pascal Perruchoud et ses collaborateurs auront contribué au succès de la BCVs qui figure aujourd'hui parmi les banques les plus efficientes et solides de Suisse.

Le Conseil d'administration et l'ensemble de la Direction générale remercient vivement Pascal Perruchoud pour son engagement sans réserve et son importante contribution à la réussite de la Banque ces dernières années.

Faits marquants et chiffres-clés

RESTRUCTURATION DU CAPITAL-ACTIONS DE LA BCVS

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires et l'Assemblée spéciale des titulaires d'actions au porteur de la BCVs ont décidé, le 17 décembre 2015, l'introduction d'une action nominative unique suivant le principe « une action, une voix, un dividende ». La valeur nominale des actions nominatives et des actions au porteur a été scindée, de façon à créer une action nominative de CHF 10.-, plus liquide et donc plus attractive. Les titulaires d'actions au porteur ont renoncé à leur droit à un dividende privilégié et ont reçu, comme indemnisation, une part des actions de l'État à un prix préférentiel. Les différentes étapes de l'opération de restructuration, jugée équilibrée et équitable par l'ensemble des partenaires, se sont déroulées avec succès durant les premiers mois de 2016, confirmant la confiance des investisseurs dans la stratégie du Conseil d'administration. Cette restructuration dont la conduite opérationnelle a été assumée par Pascal Perruchoud a permis à la Banque Cantonale du Valais de disposer d'un capital moderne et attractif, soit un outil performant accompagnant le développement de l'établissement.

100ème ANNIVERSAIRE 1917-2017

Le 2 juillet 1916, les Valaisans acceptèrent le décret du Grand Conseil transformant la Caisse Hypothécaire et d'Epargne en Banque Cantonale, dès le 1^{er} janvier 1917. La Banque Cantonale du Valais était née. Devenue société anonyme en 1993, elle a fêté son centenaire en 2017. Pour l'occasion et durant toute l'année, la Banque Cantonale du Valais, l'une des plus grandes entreprises 100 % valaisannes, a revêtu ses habits de fête. Elle a marqué sa présence aux côtés des Valaisannes et des Valaisans, à travers tout le canton, pour fêter cet anniversaire en leur compagnie. Ce jubilé lui a permis, en toute convivialité, de les remercier et de partager avec eux des émotions fortes. Un programme événementiel déployé sur l'ensemble du territoire cantonal et d'intenses actions de communication et de mécénat ont conféré une visibilité accrue à la BCVs en cette année festive



UNE SOLIDITÉ AFFIRMÉE

Durant la présidence de Pascal Perruchoud soit de 2012 à 2020, la plupart des indicateurs de l'efficience de la BCVs se sont renforcés. Ces excellentes performances réalisées dans un environnement en pleine mutation reflètent la présence toujours plus forte de la BCVs sur le marché bancaire valaisan, concrétisée par une augmentation des revenus découlant d'une gestion adéquate de la structure du bilan, de l'accroissement du volume des crédits et des activités de conseil à la clientèle. Ils expriment également la qualité de gestion de la BCVs matérialisée par une maîtrise des processus et des coûts.

Chiffres-clés de 2012 à 2020

Progression du résultat opérationnel 1

109'750 ~ 116'138

au 31.12.2011

+5.82%

¹ Evénements extraordinaires non considérés dans les chiffres

Avances à la clientèle

+35.45% depuis le 31.12.2011

Évolution du cours de l'action

79.8 ~ 105.0

au 31.12.2011

Fonds propres comptables

+60.70 % de progression entre le 31.12.2011 et le 31.12.2020

Bilan au 31.12.2020

18'067'899 en milliers de francs

+59.01 %

entre le 31.12.2011 et le 31.12.2020

REFLETS CONJONCTURELS

Situation économique

DANS LE MONDE

Après un rebond encourageant lors du 3^e trimestre 2020, les perspectives économiques mondiales se sont subitement assombries à l'automne, avec le déferlement de la deuxième vague de la pandémie. De nombreux pays, industrialisés comme émergents, ont dû prendre des mesures drastiques afin d'éviter la saturation de leurs infrastructures sanitaires, souvent au moyen de confinements stricts. Les États-Unis ont connu une reprise jusqu'à un tournant en novembre: la hausse du nombre de cas s'est accompagnée d'un recul des activités économiques. Dans la zone Euro, l'évolution est semblable, même si les perspectives à moyen terme se sont éclaircies, grâce à des décisions musclées de politique fiscale et monétaire. Les pays émergents, fortement dépendants des matières premières et du tourisme, paient un lourd tribut. La Chine en revanche fait exception, en présentant une phase de reprise ininterrompue.

EN SUISSE

La Suisse est parvenue à limiter les dégâts économiques au second semestre 2020. En pleine deuxième vague épidémique, les mesures d'endiguement se révèlent globalement moins draconiennes que celles prises précédemment. Leurs répercussions devraient être moins lourdes, exception faite des branches directement frappées par des interdictions d'exercer. Le groupe d'experts de la Confédération envisage une accélération de la croissance en 2021 au point que l'économie suisse pourrait retrouver son niveau d'avant crise d'ici la fin de l'année. 2022 verrait même une envolée avec un rythme d'expansion supérieur à la moyenne.

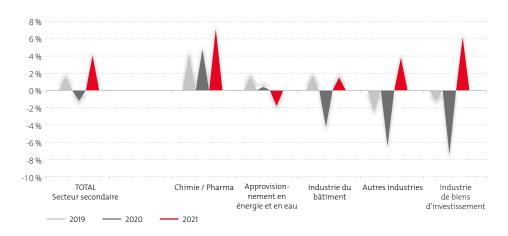
Ces prévisions reposent sur l'hypothèse d'une évolution positive de la pandémie. Ils dépendent aussi d'autres facteurs de risques secondaires, comme les regains de tensions géopolitiques et commerciales. Si de nouvelles vagues devaient se reproduire et s'accompagner de mesures strictes de confinement, des effets secondaires comme des suppressions d'emplois et des faillites d'entreprises en grand nombre deviendraient nettement plus probables.

EN VALAIS

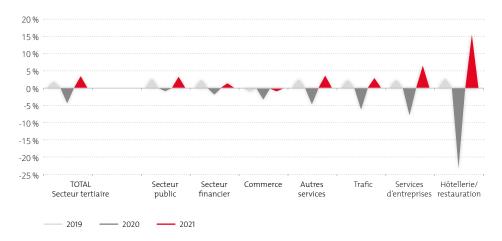
La crise sanitaire a durement frappé l'économie valaisanne. Après une fermeture difficile au printemps 2020, l'été a vu une relance et l'assouplissement des mesures a permis la reprise de l'activité économique. Victime précoce de la deuxième vague, le canton a été contraint de reprendre de manière anticipée des mesures de confinement avec des conséquences lourdes pour les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, de l'événementiel, des transports et de la culture. Dans les branches industrielles, le tableau est plutôt sombre même si l'industrie pharmaceutique a été épargnée par la crise. Le secteur horloger et certaines parties de l'industrie des biens d'équipement ont été fortement touchés par la crise.

L'activité économique se stabilisera et s'améliorera au cours de l'année à venir en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Les incertitudes et les restrictions internationales devraient diminuer, ce qui aura un effet positif sur presque tous les secteurs valaisans. BAK Economics prévoit ainsi en 2021 une augmentation du PIB pour le Valais en ligne avec la moyenne nationale.

Evolution de la croissance en Valais dans le secteur secondaire en %



Evolution de la croissance en Valais dans le secteur tertiaire en %



Indices BCVs au 31.12.2020



Cours de l'action

105

Valeur comptable de l'action

(avant distribution du dividende) CHF

87,71

Earnings per share (EPS)

(résultat apuré par action) CHF

5,26

Price to book ratio (P/B)

(cours/valeur comptable par action)

1,20

Price earnings ratio (P/E)

(cours/résultat apuré par action)

19,98

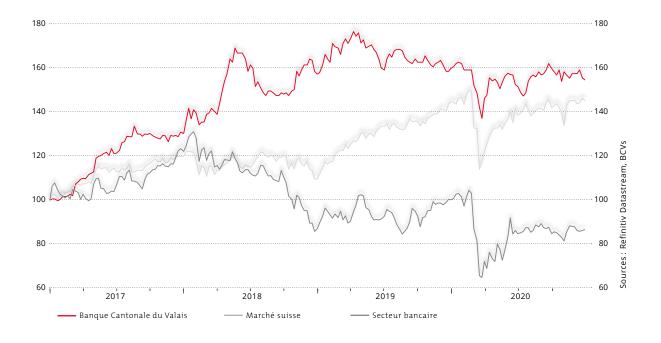
INFORMATIONS AUX INVESTISSEURS

Consolidation du cours de l'action en 2020

Avec un cours de clôture de CHF 105,00, l'action BCVs a réalisé une consolidation durant l'exercice 2020. En tenant compte du dividende ordinaire de CHF 3,35 par action versé en juin, l'action réalise une performance négative de -4.12 % en 2020. Sur ces quatre dernières années, la performance de l'action

BCVs est néanmoins supérieure à la moyenne des actions du secteur bancaire.

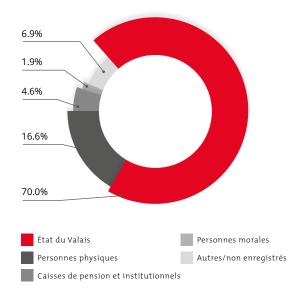
Évolution relative de l'action BCVs en francs



Répartition de l'actionnariat

Au 31 décembre 2020, 13'643 actionnaires étaient enregistrés dans les livres de la Banque Cantonale du Valais. 11'210 actionnaires étaient inscrits au registre des actionnaires.

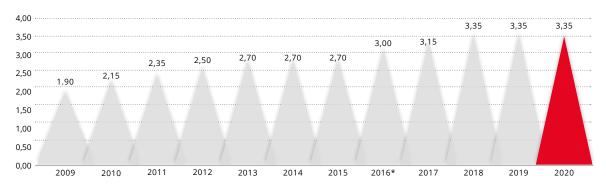
Cotation	SIX	
Valeur nominale de l'action	CHF 10.—	
Numéro de valeur	30595120	
Numéro ISIN	CH0305951201	
Symbole de cotation	WKBN Bloomberg	WKBN Reuters WKB.S



Distribution de dividende

Désireuse d'offrir un rendement attractif, la Banque Cantonale du Valais pratique une politique de dividende basée sur le long terme. Pour autant que les résultats le permettent, la Banque entend appliquer un taux de distribution (Payout Ratio) de 50 % à 60 % du résultat d'entreprise apuré.

À l'Assemblée générale du 21 avril 2021, le Conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende identique à celui de l'exercice précédent, soit de CHF 3,35 par action.



^{*}par prélèvement sur la réserve légale issue du capital

ACTIVITÉS DE LA BCVs

La Banque de détail

La Banque de détail accompagne et soutient les personnes physiques à chaque étape de leur vie grâce à des produits performants, un réseau physique de proximité et des moyens digitaux en adéquation avec leurs besoins.

LES SOLUTIONS DIGITALES FORTEMENT PLÉBISCITÉES EN PÉRIODE COVID

L'année 2020 a été marquée par l'apparition et la gestion de la pandémie. Cette situation particulière a nécessité d'importantes adaptations organisationnelles afin d'assurer un niveau constant de l'ensemble des services de la Banque. Les entretiens individuels avec la clientèle ont été mis entre parenthèses quelques semaines au profit de rendez-vous téléphoniques. Cette crise a agi comme un révélateur et un accélérateur de la stratégie digitale puisque tous les outils et services de base étaient disponibles sans contact physique. Un fort regain d'utilisation a été enregistré. La digitalisation croissante amènera une profonde mutation du conseil à la clientèle. La BCVs accompagnera sa clientèle durant cette transition.

LE MARCHÉ HYPOTHÉCAIRE

Acteur très important du marché hypothécaire cantonal, la BCVs poursuit une approche prudente,

privilégiant une croissance qualitative des crédits aux particuliers. Pour soutenir sa clientèle dans la construction, la rénovation ou l'agrandissement de leur logement, la BCVs propose différentes solutions.

En 2020, elle a réalisé le guide de la rénovation en collaboration avec le service cantonal valaisan de l'énergie. Diffusée à large échelle et disponible sur le site internet de la BCVs, cette publication a pour objectif d'informer le public sur les étapes-clés à envisager avant de démarrer tout projet.

La BCVs est également partenaire du plus grand portail immobilier de Suisse : **Newhome**. Gratuit pour les annonceurs privés, il réunit de nombreuses offres immobilières ainsi que de précieux conseils. À fin 2020, plus de 23'000 objets immobiliers y sont disponibles : 15'367 à la vente et 8'372 à la location.

INDICATEUR IMMOBILIER BCVS-CIV

La Banque Cantonale du Valais attache une importance particulière au marché immobilier dans lequel elle est très active. Conjointement avec l'Association des propriétaires CIV, elle publie depuis 2014 une analyse du marché immobilier valaisan. Elaboré par le bureau indépendant d'expertise immobilière IAZI/CIFI, l'Indicateur immobilier BCVs-CIV permet de mesurer l'évolution des marchés de la villa, de la PPE et du locatif dans les différentes régions du canton.



L'édition 2020 publiée en novembre, aborde les premières conséquences engendrées par la crise de la COVID-19, proposant une analyse détaillée du taux de vacance et de ses répercussions sur les prix et les loyers ainsi que des zooms sur les activités du secteur de la construction et les tendances en matière de croissance démographique et d'immigration. Ces paramètres, toujours très sensibles, impactent fortement le développement du marché immobilier cantonal.

UNE BANQUE POUR LES JEUNES

La BCVs est le partenaire bancaire privilégié de la jeunesse: de la naissance à l'enfance, puis à l'entrée dans la vie active, en passant par les années de formation, elle est aux

côtés des jeunes Valaisannes et Valaisans. Elle

propose des offres privilégiées dès la naissance avec le compte tirelire BCVs Start et un bonus jusqu'à concurrence de CHF 150-lors de l'ouverture du compte. Elle accompagne l'apprentissage de la gestion financière avec un Pack Jeunes dès 12 ans et de nombreux avantages bancaires ainsi que des offres spécifiques contenues dans un catalogue intitulé MYBCVs. Elle propose aussi un programme de prestations pour faciliter l'accès aux études supérieures. Un crédit d'étude procure aux personnes en formation un appui financier pour réaliser leurs objectifs.

FINANCEMISSION

La BCVs et l'ensemble des Banques Cantonales s'engagent en faveur de l'éducation générale financière des jeunes en Suisse. Les 24 banques cantonales ont fondé l'Association FinanceMission en collaboration avec les Associations faîtières d'enseignants de Suisse alémanique (LCH) et de Suisse romande (SER), dans le but de promouvoir la compétence financière et de lutter efficacement contre l'endettement des jeunes. FinanceMission a pour objectif de sensibiliser les jeunes à une utilisation responsable de l'argent et de développer leurs compétences en matière de finances. Pour ce faire, l'association met à disposition une offre basée sur les programmes scolaires, ludique et instructive, destinée à un enseignement en classe.



LE CONSEIL PATRIMONIAL ET LA PRÉVOYANCE

La Banque Cantonale du Valais a développé un centre de compétences en matière de conseil patrimonial. Ces spécialistes apportent leur expertise et un conseil personnalisé en matière de placement, de prévoyance, de fiscalité et de succession. La BCVs propose son savoir-faire dans le but de garantir la couverture des besoins financiers de la clientèle de façon optimale. Il s'agit d'assurer son bien-être et celui de ses proches à court, moyen et long terme.

AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DIGITALE, LE SITE INTERNET BCVs **FAIT PEAU NEUVE**

Une nouvelle vitrine digitale a été développée afin de correspondre en tous points aux valeurs d'innovation, de proximité et de modernisme associées à la Banque. La clientèle dispose désormais de contenus plus accessibles avec des outils simples et adaptés et une ergonomie revisitée. Le nouveau site internet s'adapte à tous les écrans (mobiles, tablettes et ordinateurs). Il offre une expérience immersive et intuitive

LE RÉSEAU BANCAIRE DE LA BCVs

Consciente de l'évolution des habitudes d'utilisation des services bancaires, la BCVs concentre sa stratégie de proximité autour de deux objectifs principaux et complémentaires: l'optimisation du réseau physique et le renforcement des moyens numériques. Sa clientèle peut ainsi profiter de contacts de qualité avec leur conseiller tout en bénéficiant de prestations digitales simples et efficaces. Les succursales et les représentations composent la

14 de versements automatiques ou encore 7 multifonctions. En 2020 elle a renforcé sa présence à Chalais avec un bureau conseil, à Saxon en transformant son point de vente en une succursale à part entière et à Grimisuat avec l'ouverture d'une nouvelle succursale.

Afin d'accompagner de manière optimale sa clientèle et de cultiver ce lien de proximité qui lui est cher, la Banque Cantonale du Valais investit chaque année dans son réseau. Constatant qu'elle préfère gérer ses opérations courantes depuis son smartphone ou son ordinateur et se déplacer dans ses succursales pour des entretiens offrant une véritable valeur ajoutée, la BCVs adapte ses succursales à ses besoins. Ainsi les guichets traditionnels laissent de plus en plus place à une zone accessible 24h sur 24 à des espaces conviviaux et à des salons-conseils adaptés. Ses succursales deviennent plus modernes, plus lumineuses, fonctionnelles et plus personnelles.

LA BANQUE EN LIGNE

À côté de ses points de vente physique et pour la clientèle préférant une relation bancaire à distance, la BCVs a développé une succursale virtuelle: la banque en ligne ou e-banque. Ses utilisatrices et utilisateurs peuvent ainsi effectuer depuis chez eux leurs transactions bancaires via internet ou mobile. La clientèle bénéficie d'une gamme complète de prestations en lien avec le site www.bcvs.ch: e-banking et l'application mobile pour le trafic de paiement, la gestion des comptes, e-trade pour les opérations de bourse notamment. Le customer center met à leur disposition un service d'e-mail sécurisé avec l'e-banking et l'application mobile ainsi qu'un call center professionnel et un espace de discussion (chat proactif) pour les conseillères et conseillers.



colonne vertébrale de la relation clientèle. Autour de cette présence physique, la BCVs propose un service recourant aux technologies actuelles pour mettre à disposition de sa clientèle de nombreuses fonctionnalités sécurisées couvrant tous les aspects de la gestion financière journalière.

LE RÉSEAU PHYSIQUE DE LA BCVS

Le réseau de distribution de la Banque s'articule autour de 30 succursales situées dans des régions à forte densité de population, en plaine ou en montagne. Sa clientèle dispose ainsi des compétences de plus de 190 conseillères, conseillers, collaboratrices et collaborateurs comme de 77 appareils de retraits automatiques,

LE DIGITAL BANKING

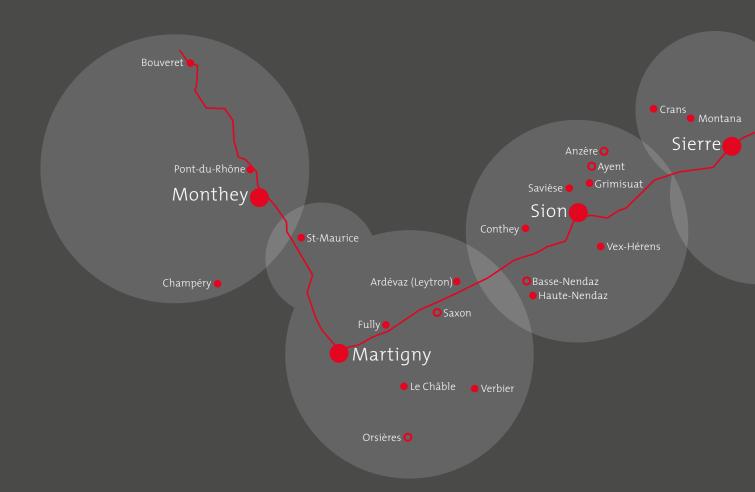
La Banque Cantonale du Valais suit attentivement les évolutions proposées dans le digital banking. Souhaitant offrir à sa clientèle des solutions innovantes et appropriées tout en s'adaptant à la nouvelle génération, elle implémente les nouveautés les plus pertinentes. Si le conseil et la proximité physique restent au cœur de ses activités, elle les complète avec des services dématérialisés et multicanaux qu'elle développe sans

L'application BCVs Mobile simplifie désormais l'accès à la banque online en tout temps et en tout lieu. Plébiscitée par la clientèle, elle connaît un succès croissant. De nouvelles versions sont régulièrement disponibles pour les utilisatrices et utilisateurs et offrent des possibilités complémentaires.

Depuis novembre 2018, la BCVs propose également à sa clientèle l'application BCVs Twint. Cette dernière permet de régler ses achats en Suisse simplement avec son smartphone en toute sécurité dans tous les

points de vente équipés. Elle offre de nombreux autres avantages comme le paiement en ligne, l'envoi ou la réception d'argent entre amis. En 2020, l'application a doublé le nombre de ses utilisatrices et utilisateurs, pour en compter près de 20'000. Il est également possible de devenir cliente ou client depuis son salon avec l'onboarding numérique. Grâce à une identification effectuée par vidéo et la signature de la documentation de manière électronique, l'intéressée ou l'intéressé peut ouvrir un compte sans devoir se déplacer auprès d'une succursale.

Réseau physique @ de la BCVs



RÉGION MONTHEY

Responsable régional
Thierry Cornut

SUCCURSALE RÉGIONALE

- Monthey

SUCCURSALES

- Bouveret
- Champéry
- Pont-du-Rhône

RÉGION MARTIGNY

Responsable régional Claude Moret

SUCCURSALE RÉGIONALE

- Martigny

SUCCURSALES

- Ardévaz (Saillon, Leytron,
 Ovronnaz Chamoson)
- Le Châble/Bagnes
- Sayoi
- Fully
- Saint-Maurice
- Verbier/Bagnes

REPRÉSENTATIONS

- Orsières

RÉGION SION

Responsable régional

Jean-Yves Pannatier

SUCCURSALE RÉGIONALE

- Sion

SUCCURSALES

- Conthey-Vétroz-Ardon
- Haute-Nendaz
- Savièse
- Vex-Hérens,
- Evolène (Bureau-conseil)
- Grimisuat

REPRÉSENTATIONS

- Anzère
- Ayent
- Basse-Nendaz



RÉGION SIERRE

Responsable régional

Philippe de Preux

SUCCURSALE RÉGIONALE

- Sierre

SUCCURSALES

- Anniviers
- Crans
- Montana

RÉGION HAUT-VALAIS

Responsable régional

Mario Kalbermatter

SUCCURSALES RÉGIONALES

- Brig
- Visp

REPRÉSENTATIONS

- Leuk
- Stalden
- St. Niklaus

SUCCURSALES

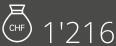
- Fiesch
- Gampel
- Leukerbad
- Münste
- Naters
- Raron
- Grächen (Bureau conseil)
- Saas-Fee
- Susten
- 7ermatt

Le private banking, Asset management BCVs en un clin d'œil

Clients avec dépôts-titres

<u>í</u> 29′128

Mandats de gestion bcvs



Fonds de placements BCVs en millions de francs



913,5

Une gamme complète de solutions de placements

Gestion déléguée 🕮



Fonds de placements BCVs

BCVs flex Conservative

BCVs flex Opportunity

BCVs Equity Switzerland

BCVs flex Pension 35

BCVs flex Invest 35 EUR

Mandats de gestion

BCVs smart

BCVs star select BCVs active portfolio $\bigstar \bigstar \bigstar \bigstar$



Mandats de conseil

Expert Advanced Compact $\star\star \diamond \diamond \diamond$

Certificats BCVs

Actions européennes durables

Actions mondiales durables

Actions Swiss Quality

Actifs réels

Plan d'investissement

BCVs Step invest

ACTIVITÉS DE LA BCVs

La Banque de gestion de fortune

Des solutions d'investissement innovantes, une solide politique de placement et des mandats adaptés caractérisent le service et l'accompagnement de la BCVs en matière de gestion de fortune.

INTRODUCTION

Dans ses activités de gestion de fortune, la BCVs met à profit les synergies de son positionnement de banque universelle. Elle attire ainsi de la clientèle en provenance de la Banque de détail comme celle du secteur des entreprises, fortement impliquée dans le tissu économique local.

La Banque privilégie une stratégie *on shore* et par conséquent cible principalement la clientèle domiciliée en Suisse, et tout particulièrement en Valais. Elle a également adopté une stratégie de conformité fiscale pour les relations d'affaires avec sa clientèle, notamment celle domiciliée à l'étranger.

Les conseillères et conseillers en placement sont présents dans les succursales régionales et dans les points de vente des principales stations touristiques. Ils assurent le suivi de la clientèle dont le patrimoine nécessite des conseils, respectivement des produits sur mesure.

Le département Asset Management dirige les différentes activités en lien avec la gestion des investissements.

Introduit courant 2019, le nouveau processus d'investissement « Made in Valais » fut en 2020 appliqué pour la première année entière. Durant cette année, la clientèle a également pu bénéficier de nouveaux mandats de conseil. Dans le domaine du conseil toujours, la BCVs a également développé de nouveaux certificats afin d'élargir la gamme de ses produits. Un autre pas important a été franchi dans les investissements durables qui occupent une part toujours plus importante parmi les solutions d'investissement BCVs.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

À la base de la gestion des différents produits d'investissement, la politique d'investissement édictée par la Banque a été appliquée pour la première fois sur l'ensemble de l'année en 2020. Afin d'analyser l'environnement macroéconomique et suivre l'évolution des marchés financiers, les experts en investissement de la BCVs ainsi que des représentants de la clientèle privée et institutionnelle se réunissent mensuellement. Les opportunités les plus prometteuses sont alors validées puis ajoutées aux différentes lignes de produits. Ce processus décisionnel et les compétences réunies ont permis à la BCVs de surpasser l'indice de référence en 2020.

Cette expertise se place au centre de toute communication. En ce sens, la clientèle est informée tout au long de l'année quant aux perspectives et aux possibilités d'investissement. Un événement destiné à la clientèle institutionnelle et aux gestionnaires d'actifs a été organisé au siège de la BCVs en février 2020.

Dans l'optique de proposer un format adapté au contexte de pandémie, «Market » a été diffusée pour la première fois en automne 2020. Cette vidéo présentant les défis économiques et les opportunités d'investissement du moment dans un format digital permet l'interaction avec la clientèle grâce aux questions posées en direct.

Publication essentielle de la BCVs dans le domaine de l'investissement, le « Clin d'œil sur les marchés » est mis à disposition des investisseurs chaque mois. Cette mise en perspective thématique des marchés économiques est désormais établie selon une structure remaniée.

ADVISORY - MANDATS DE CONSEIL

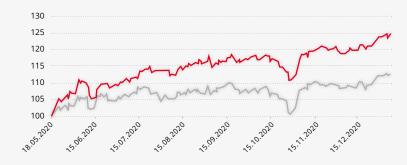
En 2020, l'ensemble de la gamme de prestations en matière de placement a été repensé de manière à offrir de nouveaux mandats de conseil. Répondant aux nouvelles normes règlementaires en la matière, cette prestation se décline en plusieurs types de mandats: Expert, Advanced, Compact. Qu'il s'agisse d'investisseurs privilégiant des recommandations sur-mesure ou qui s'orientent plutôt vers un accompagnement plus ponctuel, la BCVs fournit des prestations adaptées répondant à chaque exigence et chaque profil de clientèle.

Dans ce cadre, les propositions d'investissement amenées en 2020 comprennent notamment la thématique des actions d'entreprises suisses de qualité (certificat BCVs Swiss-Quality), des propositions d'arbitrage dans le domaine obligataire (hauts rendements, emprunts d'entreprises) ou les certificats BCVs Actifs réels et BCVs Actions mondiales durables. Ces propositions émanent du comité Advisory, une structure regroupant les spécialistes en la matière ainsi que des conseillères et conseillers à la clientèle. Sur la base de réunions mensuelles, le bien-fondé des propositions d'investissement, les souhaits de la clientèle, mais également la surveillance des risques inhérents à chaque stratégie d'investissement, sont ainsi étudiés.

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG (ENVIRONNEMENT, SOCIAL, GOUVERNANCE) AU SEIN DE LA GESTION DE PATRIMOINE DE LA BCVs

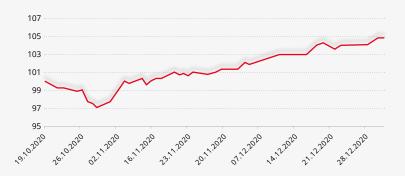
Dans la gestion discrétionnaire, la majorité des investissements respectent des critères d'exclusion de secteurs controversés mais également des niveaux de durabilité plus importants. De plus, dans la mesure du possible, les impulsions de conseil tiennent également compte des sensibilités de la clientèle à l'égard de l'investissement durable.

Le processus de sélection de fonds ESG, également appelé *Due diligence*, se déroule à la manière d'un entonnoir. Des critères quantitatifs tels que la taille des fonds cibles, la durée d'existence ou encore les juridictions régissant chaque fonds sont tout d'abord examinés. Ce premier filtre passé, des critères financiers interviennent ensuite, tenant notamment compte de la qualité de la performance (en fonction du risque). Les critères ESG sont donc intégrés en fin de processus de sélection des fonds de l'Asset management. Ces critères couvrent l'ensemble de la gamme de produits d'investissement de la BCVs.



Performance du certificat BCVs Swiss Quality en francs

Marché suisseBCVs Swiss Quality CHF



Performance du certificat BCVs Actifs Réels en francs

NOUVEAUX CERTIFICATS

En 2020, la BCVs a poursuivi le développement de ses solutions de placement. En continuité avec le certificat « BCVs Actions européennes durables » lancé en 2019, un deuxième certificat durable « Actions mondiales durables » a ainsi vu le jour. Les certificats « BCVs Actions Swiss Quality » et « BCVs Actifs réels » sont également venus compléter la gamme de produits gérés par la Banque.

Le lancement du certificat « BCVs Actions Swiss Quality » est intervenu le 18 mai 2020 lors du rebond du marché des actions marqué par une forte divergence de performance entre les sociétés de qualité en Suisse. Parmi ces dernières, certaines avaient retrouvé des niveaux proche d'avant crise, tandis que d'autres capitalisations, tout aussi robustes, étaient toujours pénalisées. Le certificat « BCVs Actions Swiss Quality » est donc composé des actions suisses les plus solides financièrement, dégageant une rentabilité au-dessus de la moyenne, caractérisées par un grand potentiel de rattrapage. Le certificat affiche au 31 décembre 2020 une performance de +23.8 % contre 12.45 % pour le marché suisse.

Le certificat BCVs « Actifs réels », lancé le 19 octobre 2020, se compose d'actifs tirant profit d'une hausse de l'inflation tels que les actions, l'immobilier, les métaux précieux ou encore les obligations liées à l'inflation – les analystes de la BCVs tablant sur une hausse de l'inflation à moyen terme. Les importantes injections de liquidités opérées par les banques centrales dans le système financier, les forts soutiens des gouvernements à l'égard de l'économie ainsi que la probable reprise économique post-Covid pourraient en effet entraîner une augmentation du prix des biens et services. A ce titre, les banques centrales se sont dites prêtes à laisser l'inflation se poursuivre avant de se montrer plus restrictives (hausse des taux). Cela permettrait par ailleurs un désendettement naturel des Etats. Le certificat « BCVs Actifs réels » affichait une performance de +4.78 % au 31 décembre 2020.



Performance Mandat Equilibré CHF en 2020 en francs

Performance de la stratégie (brute)
Performance du benchmatk



Gestion discrétionnaire

en %

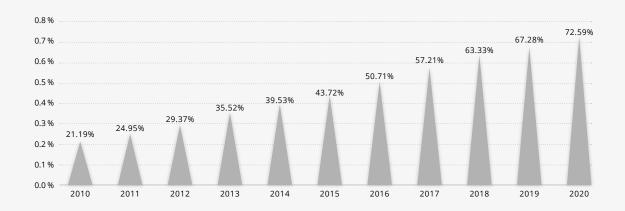
% des investissements intégrant des critères ESG selon différentes stratégies d'investissement

____ FS(

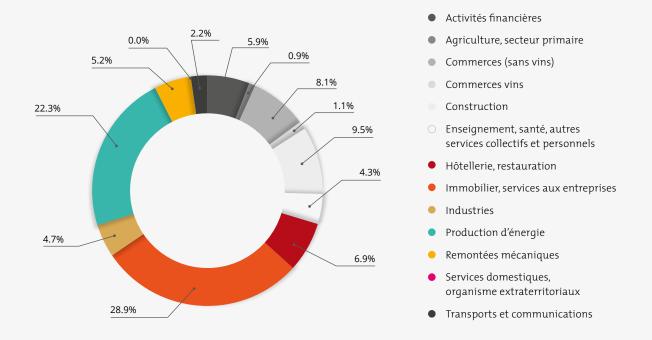
Portefeuille clientèle des entreprises

Au 31.12.2020 : 5'383 sociétés (+7.89 % par rapport à 2019)

Évolution du nombre de sociétés avec personnalité juridique clientes de la BCVs en comparaison avec 2010 en pourcent (%)



Répartition du volume des crédits aux sociétés avec personnalité juridique (par secteur d'activité)



ACTIVITÉS DE LA BCVs

La Banque des entreprises

Conformément à la mission confiée par le législateur valaisan, l'activité de la BCVs auprès des entreprises dépasse le simple exercice du métier bancaire. Elle leur fournit une politique de crédit adaptée, un accompagnement de qualité sur le long terme et sous différentes formes. Elle constitue ainsi le partenaire privilégié des entreprises valaisannes.

La BCVs incarne véritablement le rôle de « banque des entreprises » en Valais. Sa mission dans le développement de l'économie est ancrée dans la Loi sur la Banque Cantonale du Valais qui stipule notamment que « La Banque contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans la limite des règles prudentielles de la branche ».

Forte de cette mission, grâce à son ancrage et à sa forte implication dans le tissu économique local, elle constitue ainsi le partenaire bancaire privilégié des entreprises du canton, quels que soient leur secteur d'activité ou leur taille.

La BCVs s'engage aussi en faveur des start-up, particulièrement celles actives dans les nouvelles technologies ou dans les secteurs à forte valeur ajoutée. Par son action, elle contribue non seulement au maintien des emplois existants, mais également à la création, au développement et à la croissance de nouvelles entreprises, principalement dans des secteurs propices à l'innovation.

Pour ce faire, la Banque entretient une relation personnalisée avec chacun des acteurs économiques: entrepreneurs, associations professionnelles, organisme de promotion économique, institutions et monde politique.

POLITIOUE DE CRÉDIT

La Banque Cantonale du Valais remplit la mission que le législateur lui a confiée à travers une politique active de crédits aux entreprises et aux collectivités de droit public. Sa relation avec les acteurs de la vie économique est basée sur le partenariat et le partage des

risques. Dans ce métier bancaire dont l'impact est immédiat sur l'économie valaisanne, la BCVs marque sa distinction par sa capacité à déceler, même dans des branches d'activités moins porteuses, des entreprises dont les perspectives restent intactes et à en faire des clientes ou à renforcer les relations existantes. Grâce à sa proximité, à son ancrage local et au professionnalisme de ses collaboratrices et collaborateurs, la BCVs dispose d'excellentes connaissances du tissu économique des PME; elle peut donc évaluer les risques au cas par cas en fondant son analyse, non seulement sur un examen statistique ou probabiliste, mais aussi sur les perspectives futures et les aspects qualitatifs tels que la qualité du management, du business model ou la pertinence de la stratégie suivie.

UN SOUTIEN EN PÉRIODE DE CRISE

En réponse aux conséquences économiques du coronavirus afin de répondre à sa mission en faveur de l'économie cantonale et permettre aux entreprises de disposer de liquidités supplémentaires dans la période de crise traversée en 2020, la Banque Cantonale du Valais a suspendu tous les amortissements de la clientèle commerciale jusqu'au 31 décembre 2020 y compris. Plus de 3'000 prestations pour un montant d'amortissements global de 104 millions de francs ont été concernées par cette action. La clientèle qui le souhaitait a pu maintenir le paiement des amortissements.

La BCVs s'est rapidement mobilisée en mettant également en œuvre de nouveaux financements garantis par la Confédération et/ou l'Etat du Valais selon des modalités simplifiées. Ce sont ainsi quelque 1'500 clients qui ont obtenu des facilités de crédits pour un montant de l'ordre de 167 millions de francs.

UN ACCOMPAGNEMENT SOUS DIFFÉRENTES FORMES

Le conseil et le soutien aux entreprises ne signifient pas seulement financer, mais aussi partager, informer, susciter, échanger; en un mot, accompagner. Elle met donc également sa compétence au service de l'information économique et du conseil aux entreprises. Durant toute l'année, elle propose différentes publications thématiques ainsi que, en partenariat avec d'autres acteurs, de nombreux rendez-vous. Voici quelques exemples.

RENTRÉE DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE (REV)

Initiée, en 2017, par le Groupe Mutuel et la BCVs, organisée conjointement avec le Bureau des Métiers, la Fédération des Entreprises Romandes du Valais (FER-Vs) ainsi que l'Union Valaisanne des Arts et Métiers, la rentrée de l'économie valaisanne (REV) est une manifestation d'envergure, représentative à la fois du tissu économique valaisan et vitrine de ses compétences. Terreau propice au renforcement d'une économie de proximité, la REV se veut une véritable plateforme de rencontre pour les entrepreneurs valaisans, leur permettant ainsi, dans une atmosphère conviviale, de nouer des relations constructives et d'en faire émerger des opportunités profitables au développement économique du canton, dont elle vise à mettre en exergue le potentiel.

Rassemblant habituellement les acteurs économiques du canton autour d'une conférence thématique, l'édition 2020 s'est vue remplacer par un format digital. Afin d'extraire un état des lieux représentatif de la réalité économique valaisanne, l'institut de recherche BAK Economics a livré les résultats de son enquête « Portraits & perspectives économiques à la suite du coronavirus », dont le webcast est disponible sur le site internet de l'événement www.revww.ch.

PME RELAIS VALAIS

Fruit du partenariat entre la BCVs, la FER-Vs et l'association Relève PME, les compétences ont été unies sous le nom de PME Relais Valais. Cette conférence permet aux participantes et aux participants de découvrir des témoignages, d'informer sur les appuis existants ou encore inviter à la réflexion.

TEDxMARTIGNY

Tremplin aux acteurs de l'innovation et de la créativité en Valais, la manifestation TEDxMartigny est organisée annuellement par l'association Neurhone. Partenaire de cet événement communautaire, la BCVs a participé aux « talks » de cette neuvième édition. Stéphane Jean, Conseiller patrimonial et institutionnel à la BCVs s'est ainsi exprimé sur la prégnance de la confiance comme clé de voûte de tout écosystème financier.

CLIENTÈLE INSTITUTIONNELLE

Marquée par une pandémie historique, l'année 2020 restera gravée dans les mémoires avec un frein brutal à toute activité économique et sociale. Si chaque pays a connu une situation exceptionnelle liée au confinement et aux mesures sanitaires, les investisseurs n'ont pas totalement perdu l'année. Bien au contraire puisque les marchés financiers ont pu rattraper les pertes du printemps au gré des impulsions de politiques budgétaires et monétaires très accommodantes.

Dans ce contexte si particulier, la BCVs a toujours conservé un objectif central : répondre aux besoins de la clientèle, quel que soit le lieu dans lequel la prestation est réalisée. Télétravail ou bureau, les conseillères et conseillers, avec agilité et professionnalisme, sont restés en contact étroit avec leur clientèle. L'individualisation du service, coeur des valeurs ajoutées de la BCVs pour la clientèle institutionnelle, a perduré.

UNE PRESTATION À HAUTE VALEUR AJOUTÉE : LE CONSEIL PATRIMONIAL

Pour la BCVs, l'approche globale est une nécessité en matière financière. En effet, chacune et chacun dispose d'une situation qui lui est propre: revenu, patrimoine, état civil, famille, immobilier. Les solutions financières sont par essence diverses et souvent complexes: financement hypothécaire, placements, prévoyance professionnelle et privée, fiscalité.

Il convient de se baser très concrètement sur chaque cas pour optimiser au mieux le patrimoine. Faut-il emprunter ou financer par des fonds propres? Investir dans des fonds de placement ou des titres en direct? Opérer des rachats dans la caisse de pension? Opter pour le capital ou la rente de la caisse de pension? Etablir un pacte successoral? Le nombre de questions est aussi illimité que les situations sont diverses.



PRIX CRÉATEURS '20 **BCVS | WKB**

11e Édition du Prix Créateurs BCVs

De par sa place prépondérante dans l'économie valaisanne, la Banque Cantonale du Valais est partenaire et initiatrice du Prix Créateurs BCVs, co-organisé avec l'entité de promotion économique Business Valais depuis 2007. Le prix récompense les projets les plus prometteurs, quel que soit le domaine d'activité, tout en mettant en lumière les innovations valaisannes.

PROJETS

dossiers déposés

FINALISTES

projets en lice

LAURÉATS

innovations primées

Parmi les 85 dossiers de candidature déposés, le jury, composé de représentants du monde bancaire, institutionnel et économique, a choisi les cinq finalistes sur la base de critères objectifs axés sur le potentiel d'innovation, la faisabilité technique ou l'apport économique pour la région :

- Zollinger bio, gamme de cosmétiques bio
- R&D Cycling, borne de recharge pour vélos électriques
- Calyps, logiciel d'anticipation des flux hospitaliers
- Ceidos, trieuse de cellules pour thérapies cellulaires
- Scotech, nacelle de maintenance pour remontées mécaniques.

Crise sanitaire oblige, les prix ont été délivrés en personne dans les entreprises. Une vidéo narrant cette remise des prix inédite dévoile le vainqueur (www.bcvs.ch). C'est l'entreprise Zollinger Bio et sa gamme de cosmétiques bio qui remporte le trophée d'une valeur de 25'000 francs, composé d'un chèque de 10'000 francs et des prestations de coaching pour une valeur de 15'000 francs. Pour la première fois, un prix du Club des anciens finalistes a été octroyé et revient à la société Scotech.

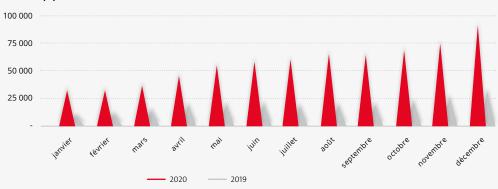
APPLICATION

Application BCVs Twint

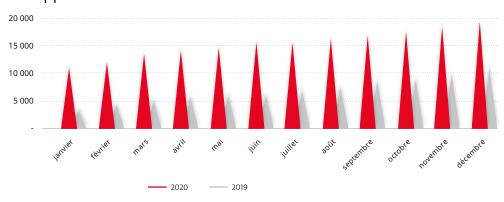
Mise à disposition en novembre 2018, l'application BCVs Twint a connu en 2020 une progression fulgurante, tant par le nombre de ses utilisateurs que du volume de transactions. Plus de 20'000 clients étaient recensés à fin 2020. Ce porte-monnaie digital, simple, sûr et ultra rapide permet d'envoyer et de recevoir de l'argent d'un simple clic. Une part indéniable de cette augmentation est expliquée par le contexte sanitaire favorisant les paiements sans contact.



Evolution du nombre de transactions de l'application BCVs Twint



Evolution du nombre d'utilisateurs de l'application BCVs Twint







Responsabilité d'entreprise

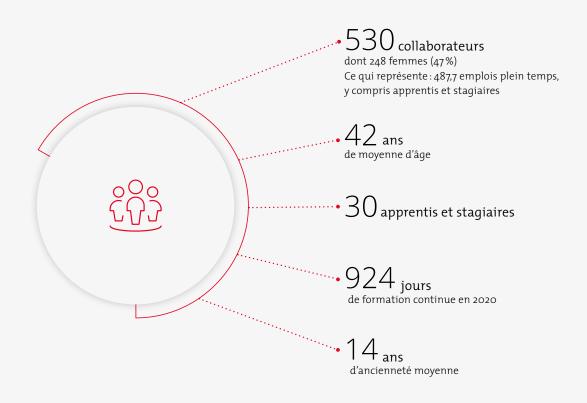
- 38 Les ressources humaines
- 40 Qualité, environnement et responsabilité sociale
- 42 Les engagements de la BCVs pour le Valais
- 44 La Fondation du 100e de la BCVs

LES RESSOURCES HUMAINES

Engagée pour ses collaborateurs

Employeur de référence en Valais, la BCVs contribue activement au développement du canton et s'engage pour un monde plus durable, plaçant ses collaborateurs au cœur de cette réussite. C'est pourquoi elle leur fait bénéficier d'opportunités de carrières stimulantes et de conditions de travail attractives, tout en accordant une place centrale à la formation.

Les collaborateurs BCVs en un clin d'oeil



CERTIFICATION « FAIR-ON-PAY+ »

La BCVs a obtenu en 2020 le label « Fair-ON-pay+ » attribué par la société de conseil en ressources humaines Comp-on et contrôlé par l'organisme indépendant Société Générale de Surveillance SA (SGS). Cette certification distingue la Banque en tant qu'employeur équitable et souligne son engagement durable en faveur de l'égalité salariale entre femmes et hommes. En 2013, la BCVs fut la première entreprise valaisanne et la première banque en Suisse à décrocher le label equal-salary attestant qu'en matière salariale, la Banque offre des opportunités égales aux femmes et aux hommes. Par l'obtention du certificat « Fair-ON-pay+ », la BCVs démontre qu'elle s'engage à améliorer continuellement la situation. La révision de la Loi fédérale sur l'égalité (LEg) est entrée en vigueur le 1er juillet 2020. La BCVs s'est soumise avec succès à l'analyse approfondie effectuée par la société Comp-on basée sur l'instrument Logib, reconnu par la Confédération, et sur les directives du Bureau fédéral de l'égalité entre hommes et femmes (BFEG) dans le cadre du système des marchés publics. Cette attestation de conformité est valable quatre ans et est régulièrement soumise à analyse afin de garantir le respect continu de sa certification.

RELEVER LES DÉFIS ENSEMBLE

L'agilité et la flexibilité comptent parmi les valeurs fondamentales que la BCVs met en avant chez chacun de ses collaborateurs. Pour faire face aux défis amenés par le coronavirus, cette adaptabilité a permis d'assurer la continuité des services tout en garantissant un même niveau de prestations. De nombreuses mesures ont ainsi été instaurées, à la fois pour répondre aux normes légales sanitaires en viqueur mais également pour protéger le personnel de la Banque. Parmi ces mesures, l'information en continu a joué un rôle prédominant. Une plateforme de communication spécifique a été mise en place pour tenir le personnel au fait des évolutions réglementaires. Une « task force », équipe responsable dédiée à ces questions, a été constituée à l'interne pour la mise sur pied du plan de protection. En ce sens, une réorganisation complète du travail est intervenue, dictée notamment par le respect des distances et la création d'équipes alternées, répondant ainsi aux règles sanitaires en vigueur. La mise sur pied du télétravail et l'équipement informatique des collaborateurs ont pu être réalisés dans un très court laps de temps. Afin de garantir la continuité des activités de la Banque, certains processus ont été repensés, qu'il s'agisse par exemple de la prise de contact à distance avec la clientèle, de la gestion des présences ou du report de formations internes. En 2020, c'est une nouvelle manière de travailler et de collaborer qui a vu le jour, marquant le rôle prépondérant des collaborateurs dans la poursuite de tout objectif commun.

CERTIFICATION SAQ

Dans un contexte de multiplicité des sources d'information et d'une exigence croissante en matière de conseil à la clientèle, la place financière suisse s'est dotée d'un certificat officiel accrédité par la Confédération (SECO) et contrôlé par la Swiss Association for Quality (SAQ). Ce standard commun existant entre les établissements bancaires permet d'établir des références comparables et reconnues en matière de gestion du patrimoine, de conseil à la clientèle privée et aux entreprises ainsi qu'une actualisation régulière des compétences professionnelles. En tant que partenaire actif d'une démarche collaborative conduite

par les Banques Cantonales de Suisse romande, la BCVs a mis en œuvre ce standard national en 2016 auprès de ses collaborateurs. Attestant d'une solide formation professionnelle actualisée en permanence, ce certificat correspond à un standard reconnu au sein des banques suisses en matière de conseil à la clientèle.

Organisée par domaines de conseil, en six profils avec des connaissances techniques propres, cette certification couvre l'ensemble de l'activité liée aux besoins de la clientèle en matière de solutions financières.

Personnes certifiées SAQ*

Clientèle Private Banking 12

- Affluent
- Wealth Management Advisor (CWMA)

Compétences certifiées: paiements, épargne, financements, formes de placements, produits structurés et dérivés, solutions d'investissement, planification patrimoniale, marchés et gestion de portefeuille, aspects juridiques, conformité, gestion du risque

Clientèle Entreprises

14

- PME
- Corporate Banker (CCoB)

Compétences certifiées: finance/économie, fiscalité, paiements/ trésorerie, devises, financements commerciaux, placements, aspects juridiques, conformité, gestion du risque

Clientèle Privée

94

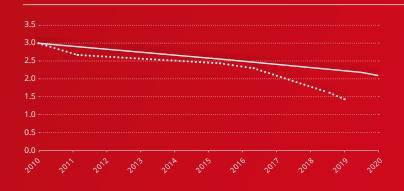
- Clientèle privée
- Clientèle individuelle

Compétences certifiées: paiements, épargne, financements, fonds de placements, prévoyance, aspects juridiques, conformité, gestion du risque

Des compétences transverses sont également communes à ces trois domaines de conseil: approche globale, communication, gestion d'entretien et cycle de vie.

La BCVs poursuit son engagement pour réduire son impact environnemental.

Depuis 2010, année de lancement du processus de labellisation, les émissions de CO2 par employé, engendrées par les activités de la Banque, ont diminué de 43 % soit clairement au-delà de l'objectif de 25 % initialement fixé d'ici à 2020.



Objectif de réduction et évolution des émissions

t. CO₂/ETP ¹

---- Objectif de reduction •••••Réduction réalisée



TRAJETS PENDULAIRES

représente 43% du bilan carbone de la BCVs

334 t.co,

Réduction d'émission CO,

-11%

par rapport à 2018

Part des trajets pendulaires respectueux du climat

-30 %

Moyenne des trajets pendulaires respectueux



DÉPLACEMENTS D'AFFAIRES

représente 7% du bilan carbone de la BCVs

52 t.co₂

Réduction d'émission CO,

-4%

par rapport à 2018

Part des déplacements professionnels respectueux du climat

68 %

de la distance parcourue



CONSOMMATION DE PAPIER

représente 4% du bilan carbone de la BCVs

39_{t.co}

Réduction d'émission CO₂

-1,5 %

par rapport à 2018

Part de baisse grâce au papier recyclé

-25 %

QUALITÉ, ENVIRONNEMENT ET RESPONSABILITÉ SOCIALE

Engagée en faveur de l'environnement et de la qualité

Plaçant les valeurs de durabilité et de pérennité au centre de son modèle d'affaires, la BCVs se préoccupe des questions environnementales. En 2020, elle a co-fondé la Fondation *Carbon Free Valais*.

Exemplaire, responsable et respectueuse de son environnement, la BCVs est titulaire de labels attestant de sa gestion adéquate de la qualité (ISO 9001), de la maîtrise de son impact environnemental (ISO 14001), de ses efforts pour le diminuer (Swiss Climate CO₂) et de son caractère à la fois performant et citoyen (Valais Excellence). La Banque s'emploie en permanence à conserver ces certifications exigeantes, soumises régulièrement à réévaluation et s'efforce ainsi de créer de la valeur ajoutée pour ses différentes parties prenantes : ses actionnaires, ses collaboratrices et collaborateurs, sa clientèle ainsi que l'économie valaisanne.

CERTIFICATION SWISS CLIMATE

Le changement climatique global constitue un défi que la BCVs s'engage à relever au quotidien. Une politique climatique durable augmente la force innovatrice de l'économie et lui permet d'accéder à de nouveaux marchés. Pour la BCVs, il s'agit, dans ce contexte, de tenir compte du caractère supportable pour l'économie des mesures qui contribuent à réduire les émissions de CO₂. La politique climatique ne peut cependant être performante que si elle renforce la compétitivité de production des biens et services.

La BCVs promeut dans son activité l'utilisation de systèmes qui contribuent à la réduction des émissions de CO₂, en termes d'équipements ou de fournitures à acquérir, via le comportement de ses collaborateurs, de produits et services offerts à la clientèle ainsi que lors des événements auxquels participe la Banque. Elle est accompagnée dans cette démarche par l'entreprise Swiss Climate SA à Berne et auditée par l'organisme indépendant SGS, basé à Zürich. Le label Swiss Climate atteste de la réduction des émissions de l'entreprise ainsi que des efforts permanents et des investissements entrepris dans ce but.

RÉDUCTION DE 43 % DES ÉMISSIONS DE CO₂ PAR EMPLOYÉ EN 9 ANS

Labellisée Swiss Climate depuis 2010, la BCVs a obtenu pour la g^e année consécutive son certificat Swiss Climate certified CO_2 optimised. Elle

établit un bilan annuel comptabilisant les émissions de gaz à effet de serre et met en place des mesures concrètes pour la réduction de celles-ci. Son objectif de réduction en 2020 de -25% par rapport à 2010 a largement été dépassé puisque la réduction effective à fin 2019 est de -43%. Parmi les différentes mesures prises, peuvent être citées l'utilisation de papier recyclé, de la consommation d'eau et de la production de déchets, ou la pratique des téléconférences. La BCVs œuvre à la définition d'un nouvel objectif, du périmètre d'action et des mesures à entreprendre pour atteindre celui-ci. De plus, un plan de mobilité est prévu pour fin 2021 accompagné de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2022.

FONDATION CARBON FREE VALAIS

Comptant parmi les membres fondateurs de la Fondation Carbon Free Valais, la BCVs franchit en 2020 un pas supplémentaire dans le domaine de la durabilité. Avec pour objectif de valoriser les entreprises soucieuses de leur empreinte écologique, cette fondation, créée en décembre 2020, a pour mission la constitution d'un fonds pour le financement de projets locaux de réduction d'émission de CO2.

CRITÈRES ESG INTRODUITS EN MATIÈRE DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Dans le cadre des activités de gestion d'actifs pour sa clientèle, l'univers d'investissement de la BCVs fait également l'objet d'une notation de durabilité portant sur le comportement de chaque société en matière d'Environnement, de relations Sociales et de bonne Gouvernance (ESG). Il s'agit de favoriser dans les processus, les sociétés et véhicules d'investissement intégrant ces critères à moyen et long terme, tout en prenant en compte les ratios traditionnels d'analyse financière. Pour concrétiser cette démarche, la BCVs a émis des produits respectant les critères ESG. Une introduction progressive est en cours dans toute la gamme de produits.

Engagée pour le Valais et sa population

Partenaire de nombreuses manifestions qui animent le canton, la BCVs s'engage en faveur d'événements tant culturels que sportifs ou sociaux, en apportant un soutien en cohérence avec son ancrage local.





Les dix finalistes et la gagnante du concours «Top Chef au CO» lors de la finale valaisanne au cycle d'orientation de Fully-Saxon le 10 juin 2020.

SPONSORING ET SOUTIEN

L'engagement de la BCVs pour la population valaisanne se traduit également au travers des événements et sociétés qu'elle soutient, que ce soit dans le domaine social, culturel, sportif ou encore académique. Cet engagement se matérialise sous différentes formes. Il peut s'agir d'une aide financière: un don, une cotisation, un contrat de partenariat pour les manifestations de plus grande envergure ou encore une autre solution de soutien financier. Il peut également se concrétiser par une aide de nature logistique ou encore par la mise à disposition de prestations bancaires. Qu'elle soit visible ou de nature plus confidentielle, la démarche de la BCVs s'inscrit dans une perspective d'objectifs de communication et d'image. Le partage de valeurs communes constitue la pierre angulaire de sa politique de sponsoring.

Parmi les quelques événements qui ont pu avoir lieu en 2020, il en est un particulièrement représentatif des valeurs de proximité et d'innovation défendues par la BCVs. Alliant technique culinaire et créativité, « Top Chef au CO » est un projet novateur et dynamique

à l'attention des jeunes. Avec pour objectif de les sensibiliser au gaspillage alimentaire et à la gastronomie, ce concours culinaire s'inspire du concept télévisé, réveillant certaines vocations pour l'avenir professionnel des participants. Réunissant des élèves du cycle d'orientation pour les sélections régionales se déroulant dans tout le Valais romand, ce projet est également l'occasion de valoriser les produits locaux, frais et de saison. La BCVs est fière de soutenir cette démarche depuis 2016.

La situation inédite vécue en 2020 a entraîné l'annulation de la plupart des manifestations majeures auxquelles la BCVs associe son nom. Qu'il s'agisse de rencontres sportives populaires telles que *le Grand Raid*, des matchs du *FC Sion* ou du *EHC Viège*, de rendez-vous musicaux tels que *Sion sous les Étoiles* ou *l'Open Air de Gampel* ou de rassemblements incontournables à l'instar de *la Fête nationale de la race d'Hérens* ou *la Foire du Valais*, tous ont pu compter sur la présence de la BCVs à leurs côtés durant cette année particulière.



Sion, Fernand Dubuis

LA GALERIE D'ART DE LA BCVs

En réunissant pas moins de 570 œuvres, la Banque Cantonale du Valais possède une collection parmi les plus complètes et les plus représentatives de l'art pictural et monumental valaisan de la fin du XIXº siècle à aujourd'hui. Peintures, sculptures, mosaïques ou encore céramiques, de par sa politique d'achat d'œuvres d'art, elle souhaite constituer un patrimoine tout en apportant une aide aux jeunes artistes.

Avec pour dénominateur commun le Valais, ces œuvres témoignent de l'attraction qu'exerce le canton sur des artistes locaux, nationaux ou internationaux. Une partie de cette collection est rendue accessible grâce à la création d'une galerie virtuelle (art.bcvs.ch). Réunissant 53 artistes autour d'une centaine de tableaux, cette plateforme est régulièrement enrichie. Reflet de la richesse et de la diversité du patrimoine artistique valaisan, elle permet ainsi au plus grand nombre de découvrir quelques-unes des plus magnifiques pièces.

Fondation du 100^e de la BCVs

Marquée par la crise sanitaire, l'année 2020 le fut aussi par l'élan de solidarité démontré par nombre d'associations humanitaires ayant œuvré en faveur des personnes fragilisées par la pandémie.

Qu'il s'agisse de partager un repas, de récolter et offrir des bons d'achat ou d'accompagner moralement les personnes qui en ont eu besoin, la Fondation du 100° de la BCVs a récompensé ces actions grâce à une dotation exceptionnelle de 250'000 francs.

Une deuxième attribution de 250'000 francs interviendra en 2021.

Création de la Fondation

23 septembre 1991

Bénéficiaires au 31.12.2020

161 lauréats

Montants distribués au 31.12.2020 993'500 francs

Attribution exceptionnelle



SECOURS D'HIVER VALAIS ROMAND

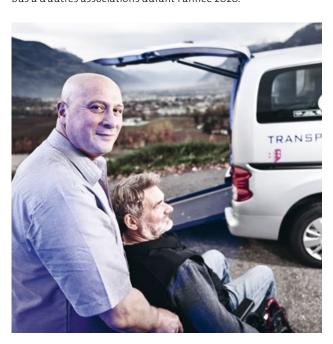
CHF 20'000.-

Apportant une aide ciblée aux ménages en proie à la précarité, l'antenne valaisanne de Secours d'hiver contribue à leur intégration sociale et remédie aux situations d'urgence par le biais de participation financière ciblée, distribution de vêtements ou paiements de factures. Des projets spécifiques ont été lancés afin d'apporter un soutien simple et rapide aux personnes les plus impactées par la COVID-19.

ASSOCIATION TRANSPORT HANDICAP

CHF 20'000.-

Ce service de transport pour les personnes à mobilité réduite a assuré une prise en charge pour les urgences médicales, les personnes dialysées ou les personnes suivies pour un traitement oncologique. Elle a également mis à disposition plusieurs de ses bus à d'autres associations durant l'année 2020.



ACCUEIL HÔTEL-DIEU

CHF 30'000.-

L'association lutte contre la précarité qui représente le quotidien de plusieurs Valaisannes et Valaisans. En 2020, la population a été plus nombreuse à solliciter le soutien de l'association. Cette dernière est intervenue au travers de distribution de bons d'achat, livraison de repas chauds ou la participation à l'action « Caddies pour tous » amenant aide et réconfort aux plus démunis.

LES RESTOS DU CŒUR DE SION

CHF 20'000.-

Venant en aide aux personnes dans le besoin, la Fondation fournit des produits de première nécessité sous la forme de « panier du cœur » et de repas hebdomadaires. Les collectes de denrées ne pouvant plus être nécessairement assurées, la demande, elle, fait face à une forte croissance, nécessitant l'achat de nombreux produits.

LA MAIN TENDUE VALAIS

CHF 20'000.-

Proposant un entretien d'aide et de soutien grâce à sa permanence téléphonique, La Main Tendue a vu le nombre de ses appels augmenter de 30 % durant la crise sanitaire. Afin de pouvoir maintenir ce service et offrir une oreille attentive et bienveillante, de nombreux réaménagements ont dû être effectués.

NACHBAR IN NOT

CHF 30'000.-

L'association haut-valaisanne soutient les personnes fragilisées par le biais de contributions financières. Cette aide se traduit par des cadeaux aux personnes les plus démunies, notamment durant la période de Noël. Une action spécifique a été entreprise durant la crise en aidant les employés touchés par le chômage partiel ou les indépendants ne pouvant plus exercer par la distribution de près de 75'000 francs.

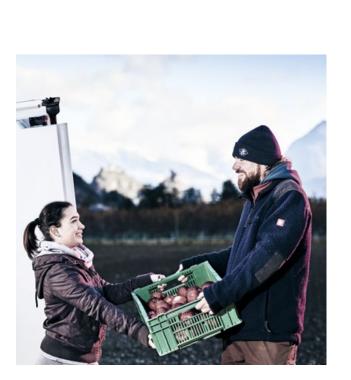


INSIEME VALAIS ROMAND CHF 20'000.—

300 familles comptent quotidiennement sur le soutien d'Insieme qui lutte contre les inégalités imputées au handicap mental. À l'annonce du semi-confinement, l'ensemble des foyers de jour ont dû fermer leurs portes du jour au lendemain. Les familles ont néanmoins pu compter sur les activités récréatives proposées par l'association, mais également sur un suivi téléphonique personnalisé.

ASSOCIATION DES SECTIONS DE SAMARITAINS DU VALAIS ROMAND (ASSVR) CHF 30'000.—

La branche valaisanne des Sections de Samaritains promeut les soins de premiers secours dans toutes les couches de la population. L'engagement de ses volontaires a fortement crû durant le semiconfinement. Une cellule d'engagement a donc rapidement été mise sur pied afin de répondre aux demandes de renfort en personnel et 12 capsules vidéos valorisant les mesures sanitaires ont été publiées sur Internet. L'association a également participé activement à quatre grandes collectes de sang.



ASSOCIATION TABLES DU RHÔNE/ROTTU-TISCH CHF 60'000.—

Les camionnettes de l'association Tables du Rhône sillonnent quotidiennement les routes valaisannes pour récolter les produits alimentaires excédentaires des grands distributeurs, commerces, paysans et maraîchers afin de les redistribuer aux institutions caritatives. À la mi-mars 2020, ses activités se sont vues arrêter notamment en raison de l'âge des bénévoles. Tables du Rhône a alors distribué près de 150'000 francs de bons d'achat aux personnes en situation précaire.

Prix annuel

En 2020, la BCVs a récompensé cinq lauréats pour un montant à hauteur de 25'000 francs. Le prix humanitaire et social a été attribué à quatre associations actives en Valais:

ASSOCIATION DÉFISPORT

CHF 5'000.-

L'association propose des activités en plein air aux personnes handicapées, à mobilité réduite ou âgées. Les participants goûtent aux joies des sports de glisse profitant également d'un accompagnement spécialisé avec des moniteurs professionnels.

LA FONDATION MIROSE

CHF 5'000.-

Cette fondation prête une attention particulière au développement intellectuel, moral et psychologique des enfants; la fondation vient en aide aux personnes mineures des communes du Haut-Plateau. Cette aide permet de soutenir les enfants les plus démunis tant sur le plan financier, familial que sanitaire.

ASSSOCIATION MARTIGNERAINE D'INVITATION À L'ENTRAIDE (AMIE)

CHF 5'000.-

L'association promeut une meilleure intégration sociale des personnes âgées, seules ou en difficulté en mettant en évidence les ressources de la communauté locale. Elle complète le travail réalisé par les services sociaux ou institutions diverses et entretient des relations de collaboration avec ces derniers.

BEHINDERTENSPORT OBERWALLIS

CHF 5'000.-

L'association propose la pratique de divers sports aux personnes présentant un handicap mental. Les bénéficiaires ont un large choix d'activités sportives dispensées par des professeurs spécialisés, profitant ainsi d'un encadrement professionnel et adapté à leurs besoins

Une fondation haut-valaisanne a été primée par l'obtention du Prix Jeunesse :

YOUNG MOUNTAIN GUIDES FOUNDATION CHF 5'000.—

Faisant de la montagne son terrain de jeu et d'apprentissage, cette fondation souhaite inculquer l'importance des risques et des enjeux de la pratique de sports de haute montagne. Les enfants et les jeunes développent ainsi leurs connaissances du milieu alpin par le biais de cours pratiques.





Gouvernance d'entreprise

- 50 Structure de la Banque et actionnariat
- 51 Structure du capital
- 56 Conseil d'administration
- 70 Direction générale
- 76 Direction élargie et audit interne
- 80 Rémunérations, participations et prêts
- 82 Droits de participation des actionnaires
- 82 Prises de contrôle et mesures de défense
- 83 Organe de révision
- 83 Politique d'information
- 84 Changements importants depuis la date de référence du bilan

Gouvernance d'entreprise

La Directive concernant les Informations relatives à la Corporate Governance (Directive Corporate Governance - DCG) émise par la SIX Exchange Regulation AG (SER) s'applique à tous les émetteurs dont les droits de participation sont cotés à titre primaire auprès de la SIX Swiss Exchange SA.

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes axés sur la poursuite d'intérêts durables des entreprises qui, tout en sauvegardant la capacité de décision et l'efficacité, visent à instaurer au plus haut niveau de l'entreprise la transparence et un rapport équilibré entre direction et contrôle. La DCG impose aux émetteurs de publier des indications essentielles sur la direction de leur entreprise (ou d'expliquer les motifs pour lesquels ces indications ne sont pas publiées). En sa qualité de société anonyme de droit public cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange SA), la BCVs est soumise à ces exigences. Ces dispositions sont complétées par des prescriptions de publications supplémentaires découlant de lois spéciales du domaine bancaire.

Conformément aux prescriptions de l'article 663bbis du Code des obligations (CO) concernant la transparence des indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, les indications relatives aux rémunérations, participations et prêts doivent, être publiées dans l'annexe aux comptes annuels. La BCVs n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) compte tenu de sa forme juridique (société anonyme de droit public selon l'article 763 al. 1 CO). Toutefois, les indications concernant le contenu et la procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation sont publiées dans le chapitre Gouvernance d'entreprise du rapport de gestion (section « Rémunérations, participations et prêts ») et résultent de l'application par analogie des articles 14 à 16 ORAb, en conformité avec la DCG.

Structure de la Banque et actionnariat

STRUCTURE DE LA BANOUE

L'organigramme et la structure opérationnelle présentés ci-après décrivent l'organisation de la BCVs :

- Organigramme de la BCVs (voir page 51.)
- Structures opérationnelles de la BCVs (voir pages 52 à 55.)
- Sociétés cotées et non cotées incluses dans le périmètre de consolidation.

La Banque ne détient pas de participations à consolider vis-à-vis des sociétés cotées et non cotées.

ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Les actionnaires importants sont présentés à l'annexe 9.20 des comptes annuels.

Les annonces sont consultables sur le site de la Bourse suisse à l'adresse suivante: https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/

La BCVs n'a pas eu connaissance de telles annonces durant l'exercice sous revue.

PARTICIPATIONS CROISÉES

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5 % des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés

Structure du capital

CAPITAL-ACTIONS, CAPITAL AUTORISÉ ET CONDITIONNEL

Le capital-actions de la Banque, inscrit au registre du commerce au 31 décembre 2020, se chiffre à 158 millions de francs. La BCVs ne dispose pas de capital autorisé ou de capital conditionnel.

MODIFICATION DU CAPITAL

Le capital-actions de la Banque n'a subi aucune modification durant les trois dernières années.

ACTIONS

Le capital-actions se compose de 15'800'000 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 francs chacune. Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, chaque action donne droit à une voix.

BONS DE JOUISSANCE ET BONS DE PARTICIPATION

La Banque n'a pas émis de bons de jouissance ou de bons de participation.

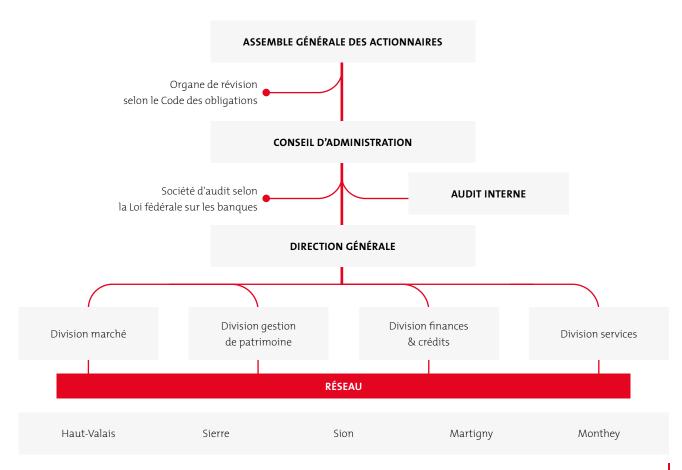
RESTRICTIONS DE TRANSFERT ET INSCRIPTIONS DES « NOMINÉES »

Aucune restriction n'existe, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le canton détient une participation donnant droit à au moins 51 % du nombre des actions et du droit de vote ; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

EMPRUNTS CONVERTIBLES ET OPTIONS

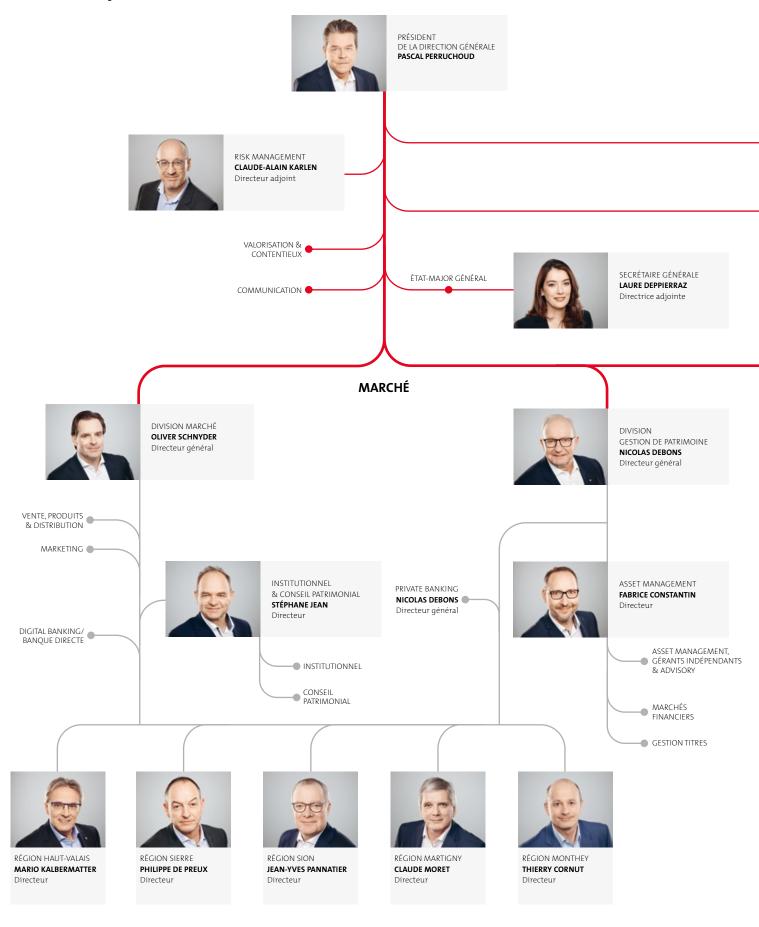
La Banque n'a émis ni emprunts convertibles ni options.

Organigramme de la BCVs au 31.12.2020



Structure opérationnelle 🛮

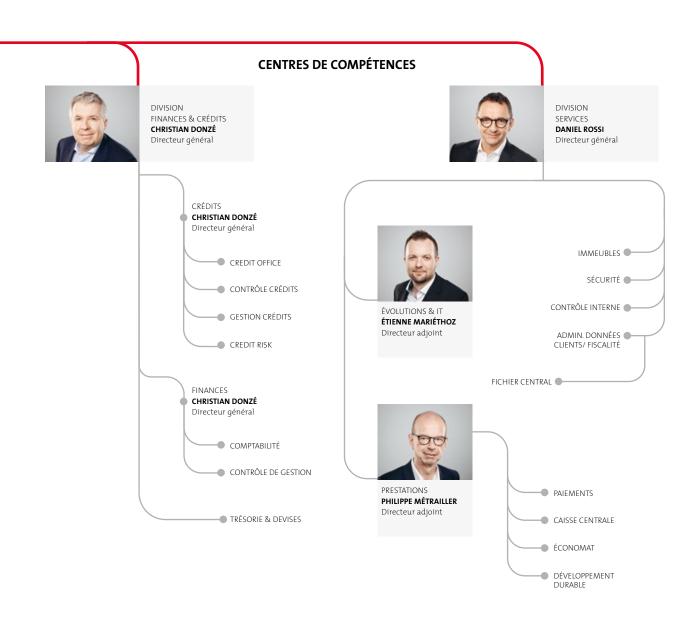
DE LA BCVS AU 31.12.2020





RESSOURCES HUMAINES **ÉLIANE GASPOZ** Directrice adjointe

LEGAL & COMPLIANCE



Structure opérationnelle 🛮

DE LA BCVS AU 01.01.2021 PRÉSIDENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE OLIVER SCHNYDER RESSOURCES HUMAINES ÉLIANE GASPOZ Directrice adjointe COMMUNICATION & MARKETING PHILIPPE GLASSEY Directeur adjoint CORPORATE (DEVELOPMENT DIVISION DIVISION DIVISION PRESTATIONS MARCHÉS PRIVATE BANKING CLIENTÈLE GEORGES TAVERNIER FABRICE CONSTANTIN **NICOLAS DEBONS** Directeur général (depuis le 01.02.2021) Directeur général Directeur général PRODUCT & MULTICHANNEL / PRÉVOYANCE GESTIONNAIRES DE FORTUNE INDÉPENDANTS CUSTOMER CENTER & DIGITAL BANKING VALORISATION & CONTENTIEUX INSTITUTIONNEL & ASSET MANAGEMENT CONSEIL PATRIMONIAL & ADVISORY STÉPHANE JEAN DANIEL ROTZER Directeur adjoint GESTION TITRES



RÉGION HAUT-VALAIS MARIO KALBERMATTER Directeur



RÉGION SIERRE PHILIPPE DE PREUX Directeur



RÉGION SION JEAN-YVES PANNATIER Directeur



RÉGION MARTIGNY CLAUDE MORET Directeur



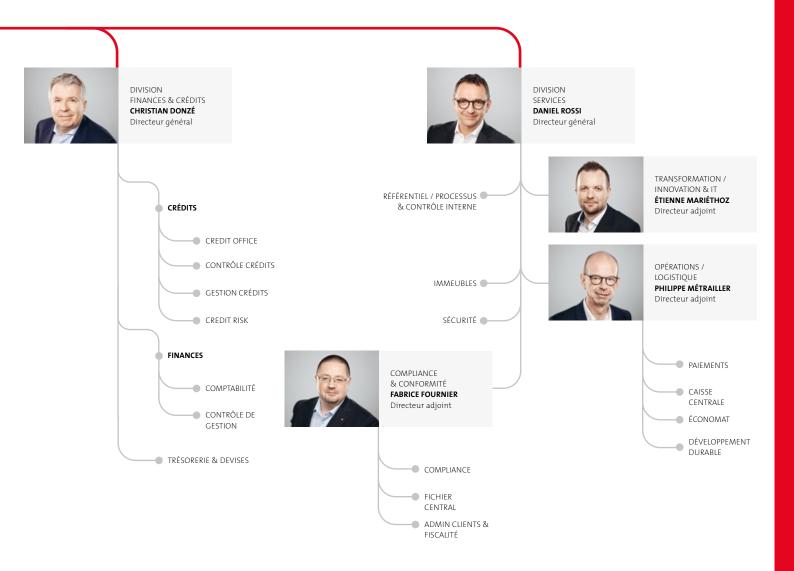
RÉGION MONTHEY THIERRY CORNUT Directeur



LEGAL & SECRÉTARIAT GÉNÉRAL **LAURE DEPPIERRAZ** Directrice adjointe



RISK MANAGEMENT **CLAUDE-ALAIN KARLEN** Directeur adjoint





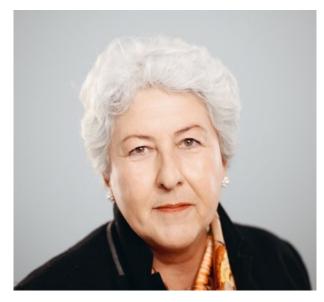
PIERRE-ALAIN GRICHTING Président



STEPHAN IMBODEN Vice-président

Conseil d'administration

au 31.12.2020



CHANTAL BALET EMERYMembre



GABRIEL DÉCAILLET Secrétaire



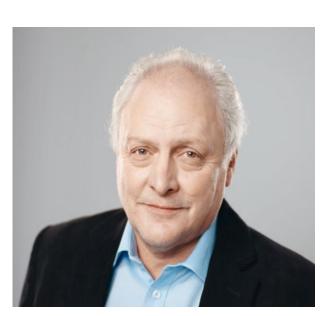
JEAN-ALBERT FERREZMembre



PASCAL INDERMITTEMembre



SANDRA LATHIONMembre



FERNAND MARIÉTAN Membre



IVAN ROUVINET Membre

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Membres du Conseil d'administration

	PIERRE-ALAIN GRICHTING 24 septembre 1967	STEPHAN IMBODEN 27 avril 1956	GABRIEL DÉCAILLET 23 mai 1962	CHANTAL BALET EMERY 7 juin 1952
Fonction	Président	Vice-président	Secrétaire	Membre
Membre comité	Comité stratégique et des risques	Comité de rémunération et de nomination	Comité d'audit	Comité de rémunération et de nomination (présidente)
Premier mandat	2017	2009	2013	2009
Échéance du mandat	2021	2021	2021	2021
Nationalité	Suisse	Suisse	Suisse	Suisse
Formation	Formation en Gestion du personnel et Management, Mercuri Urval, Nyon; formation en finance, ATAG, Lausanne; cours de direction d'entreprises CDE, Lausanne; AEP Executive Programm, Swiss Finance Institute Zurich; Swiss Board School, St-Gall	Licence en droit de l'Université de Genève ; licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne ; brevet d'avocat et de notaire	Licence en droit de l'Université de Lausanne	Licence en droit de l'Université de Lausanne; brevet d'avocate et de notaire
Parcours professionnel	Directeur Retail pour les régions Berne-Valais- Fribourg auprès de l'une des principales sociétés suisses de grande distribution; directeur pour le Valais d'une grande banque suisse; président de l'Association Valaisanne des Banques	Avocat et notaire auprès d'une étude sédunoise, puis propriétaire de sa propre étude à Sierre; mandats de conseils en stratégie d'entreprise	Expérience auprès d'une grande banque helvétique à Zurich et en Valais; fonctions de gestion de différentes institutions sociales professionnelles en Valais; fonctions de cadre puis direction d'un centre patronal valaisan	Avocate et notaire indépendante, puis différentes fonctions au sein du pouvoir judiciaire en Valais; secrétaire d'associations économiques, puis membre du comité de direction et responsable romande d'economiesuisse
Activité actuelle	Entrepreneur	Avocat et administrateur de sociétés	Directeur du Bureau des Métiers, Sion	Associée du cabinet conseils FBLA associés - Genève - Lausanne - Sion Avocate conseil, Sion

Aucun membre du Conseil d'administration en activité au 31 décembre 2020 n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la BCVs.
Tous les membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance fixés dans la circulaire FINMA 2017/01 Gouvernance d'entreprise – banques.

JEAN-ALBERT FERREZ 26 mars 1971	PASCAL INDERMITTE 11 août 1974	SANDRA LATHION 12 avril 1976	FERNAND MARIÉTAN 12 février 1952	IVAN ROUVINET 25 juillet 1950
Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
Comité stratégique et des risques (président) Comité de rémunération et de nomination	Comité d'audit (président)	Comité d'audit	Comité de rémunération et de nomination	Comité stratégique et des risques
2017	2014	2018	2009	2009
2021	2021	2021	2021	2021
Suisse	Suisse	Suisse	Suisse	Suisse
Doctorat ès Sciences (Mathématiques – Informatique) de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL); Formations High Performance Boards et Strategic Finance, IMD, Lausanne; Certification Académie des Administrateurs (ACAD), Lausanne	Économiste d'entreprise HES de la Haute École de Gestion, Viège	Licence en droit de l'Université de Zurich; brevet d'avocat; Master of Laws (LL.M.), Colombia University, New York; Trader license SIX Swiss Exchange; diverses formations continues (Swiss Board Institute Genève, INSEAD Paris, IMD Lausanne, SGMI Management Institut St. Gall)	Licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne; licence en droit de l'Université de Lausanne; brevet d'avocat et de notaire	Maîtrise fédérale de banque
Directeur général Énergies Sion Région, Sion; Directeur adjoint de l'institut de recherche Idiap, à Martigny; assistant auprès du département de mathématiques de l'EPFL, Lausanne	Responsable de mandats auprès de sociétés fiduciaires en Valais, à Lucerne et à Berne; membre de la direction générale d'APROA AG, Viège	Avocate-conseil auprès de l'étude Lenz & Staehelin, Genève; cheffe de section auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), Berne; fonctions de cadre au sein de plusieurs grandes banques helvétiques, Zurich; Avocate auprès de l'étude Lenz & Staehelin, Zurich	Avocat et notaire à Monthey; président de la ville de Monthey de 1996 à 2012, ancien conseiller national	Fonctions de cadre auprès de plusieurs grandes banques helvétiques en Valais
Administrateur indépendant	Président de la direction du groupe BPT, Viège	Administratrice indépendante	Avocat et notaire, Monthey	Consultant indépendant PME-privé

Autres activités et groupements d'intérêts

Membres du Conseil d'administration

PIERRE-ALAIN GRICHTING

STEPHAN IMBODEN

Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises

Président du Conseil d'administration

Victor & Armand Zwissig SA, Sierre Praz SA, Sierre BHL Béton SA, Sion

Membre du Conseil d'administration

PAG Holding SA, Sierre
PAG Immobilien AG, Naters
Grichting Volken Immobilien AG, Naters
Compagnie de Chemin de Fer et d'Autobus SierreMontana-Crans (SMC) SA, Crans-Montana
SI du Bourg SA, Sierre
SI de la Consommation de Sierre SA, Sierre
Reitzel SA, Fribourg
Groupe Minoteries SA, Valbroye
Recovis SA, Saillon
Recovis Immobilier SA, Saillon
vg invest ag, Visp

Président du Conseil d'administration

Caisse valaisanne des allocations familiales de l'industrie du bâtiment (CAFIB), Sion Valimmovest Holding AG, Sierre Valimmovest AG, Sierre Rail Services SA, Conthey

Vice-président du Conseil d'administration

Régence Balavaud SA, Vétroz

Membre du Conseil d'administration

Maison Planzer Transports SA, Dietikon
Gotec SA, Sion
Culivinum SA, Vétroz
Le Relais du Cervin SA, Conthey
Grands Espaces Sàrl, Sierre
Polarex Sàrl, Sierre
IBC Insurance Broking and Consulting holding SA,
Lausanne

Fonctions permanentes de direction ou de conseil pour le compte de groupes d'intérêts

Membre du Conseil de Fondation

Fondation du Château de Villa, Sierre Fondation du 100° de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Gérant

PAG Consulting Sàrl, Naters

Vice-président

Association Kids & 4 legs, Sion

Membre du Conseil et membre du comité de placement

Caisse de pension de la Fédération Suisse des Avocats, Berne

Mandats politiques

CHANTAL BALET EMERY

Vice-présidente du Conseil d'administration

Vaudoise Assurances Holding SA, Lausanne Vaudoise générale, compagnie d'assurances SA, Lausanne

Vaudoise Vie, compagnie d'assurances SA, Lausanne Mutuelle Vaudoise, Société coopérative, Lausanne

Présidente du Conseil de fondation

Caisse de pension Vaudoise Assurances, Lausanne

Membre du Conseil d'administration

OLF SA, Corminboeuf

GABRIEL DÉCAILLET

Membre du Conseil d'administration

Cautionnement romand, société coopérative, Lausanne Centre de Cautionnement et de Financement SA, Sion

Directeur

Bureau des Métiers, Sion
Caisse d'allocations familiales de l'artisanat
du bâtiment (CAFAB), Sion
Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers
de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais
(RETAVAL), Sion

Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (CAPAV), Sion Meroba, Caisse de compensation AVS professionnelle, Sion

Secrétaire général

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand, (RESOR), Sion

Membre du Conseil de fondation

Fondation Louis Moret, Martigny

Membre du Comité directeur

Fondation Avenir Suisse, Zürich

Membre du Conseil de fondation

Fondation Salle de Concerts et Congrès Sion, Sion

Membre du Conseil de fondation

Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion Caisses Patronales Sociales MEROBA, Lausanne PRISMA Fondation d'investissement, Morges

Membres du Conseil d'administration

JEAN-ALBERT FERREZ

PASCAL INDERMITTE

Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises

Président du Conseil d'administration

Téléverbier SA, Bagnes

Membre du Conseil d'administration

Mayens de Bruson Promotion SA, Bagnes Téléthyon SA, Vex Les 4 Vallées SA, Nendaz Air-Glaciers SA, Sion TechnoArk SA, Sierre IdeArk SA, Martigny BlueArk Entremont SA, Le Châble SpArk SA, Sion T-One SA, Riddes T-Resort SA, Bagnes

Gérant

Jaferval Sàrl, Sion ACAD Académie des Administrateurs, Treyvaux

Président du Conseil d'administration

BPT Beteiligungen AG, Viège APROA AG, Viège

Vice-président du Conseil d'administration

Hotel Fafleralp AG

Chef de la succursale

COGEIS SPA Quincinetto (IT), succursale de Viège

Fonctions permanentes de direction ou de conseil pour le compte de groupes d'intérêts

Président du Comité

Gas & Com AG, Arlesheim

Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie, Sion

Membre du Comité

Valais Wallis Promotion, Sion

Président du Conseil de Fondation

Fondation The Ark, Sion

Membre du Conseil de Fondation

Fondation du Verbier Festival, Bagnes

Mandats politiques

SANDRA LATHION

FERNAND MARIÉTAN

IVAN ROUVINET

Membre du Conseil d'administration

Swisscom AG, Worblaufen

Vice-président du Conseil d'administration

Société du gaz de la plaine du Rhône SA, Aigle Holdigaz SA, Vevey Holdigaz Immobilier SA, Vevey Holdigaz Management SA, Vevey Holdigaz Services SA, Vevey Holdigaz Trading SA, Vevey

Membre du Conseil d'administration

Transports Martigny et Régions SA (TMR), Martigny École Nouvelle Alpina SA, Champéry

Membre de l'Advisory board

Capital Markets and Technology association (CMTA), Genève

Membre du Conseil de fondation

Greenbrix Fondation de placement, Genève

Membre du Conseil de fondation

Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Élection et durée du mandat

Le Conseil d'administration se compose statutairement de neuf membres et comprend un président, un vice-président et sept autres membres.

Selon l'article 14 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, al. 1 et 2, les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de quatre ans et sont rééligibles. La durée totale de leur mandat ne peut excéder douze ans ; de plus, les administrateurs sont tenus de se démettre de leur fonction au terme de la période administrative durant laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans révolus.

Sous la rubrique «Composition du Conseil d'administration» sont mentionnées la date de la première élection de chacun des membres ainsi que l'échéance de leur mandat.

Selon l'article 21 des statuts de la Banque, al. 1, 2 et 3, l'Assemblée générale prend toutes ses décisions, y compris celles prévues à l'article 704 CO, et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La majorité relative est déterminée au deuxième tour. En cas d'égalité des voix, celle du président de l'Assemblée générale est prépondérante.

En principe, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections par vote à bulletin ouvert; le scrutin secret peut toutefois être ordonné par le président de l'Assemblée ou demandé par des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs.

Le renouvellement des membres du Conseil d'administration s'effectue de façon échelonnée en fonction des critères précités de durée de mandat. Selon les circonstances, respectivement le type de candidature (représentant l'actionnaire majoritaire ou les actionnaires minoritaires), il est procédé à l'élection des administrateurs soit de manière collective, soit de manière individuelle.

Organisation interne

Selon l'article 12 al. 1 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque et de la gestion des affaires. Il détermine la politique générale de la Banque et définit, dans des principes directeurs, la manière dont se concrétise la mission de la Banque en faveur de l'économie valaisanne.

RÉPARTITION DES TÂCHES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est présidé par Pierre-Alain Grichting. Stephan Imboden assume la fonction de vice-président. Gabriel Décaillet assume la fonction de secrétaire. Les autres membres sont Chantal Balet Emery, Jean-Albert Ferrez, Pascal Indermitte, Sandra Lathion, Fernand Mariétan et Ivan Rouvinet.

Le Conseil d'administration peut s'organiser en Comités, dont il fixe les compétences et l'organisation. Il a ainsi constitué en son sein trois Comités ayant pour tâche de préparer les décisions et de lui soumettre des propositions (voir détail sous la rubrique « Comités du Conseil d'administration »).

MÉTHODE DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et désigne, sur proposition du Conseil d'État, son président et son vice-président.

Le Conseil d'administration doit siéger au moins douze fois par an, mais au minimum une fois par trimestre. Des séances supplémentaires sont possibles. Le Président de la Direction générale et, le cas échéant, le ou les collaborateurs que celui-ci mandate, assistent à la séance avec voix consultative.

Pour délibérer valablement, une majorité des membres du Conseil doit être présente. Si un membre s'abstient pour une décision, il est considéré comme présent et son vote doit être prise en compte dans le décompte des voix. Lorsqu'un membre se récuse, il est considéré comme non présent. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

En 2020, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière à dix-sept reprises et a participé à deux séminaires.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation écrite des objectifs fixés, de son mode de travail et de son fonctionnement. De plus, les Comités rapportent par écrit au Conseil d'administration de leurs activités.

Compétences

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque. Il adopte et revoit régulièrement la stratégie d'affaires, fixe l'organisation et approuve la politique des risques. Il assume, au demeurant, les tâches que lui assigne la loi (article 716a CO).

Conformément à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration assume notamment les compétences suivantes :

- Il détermine la politique générale de la Banque (plans, budgets et bilans prévisionnels).
- Il fixe l'organisation en approuvant le Règlement d'organisation et de qestion.
- Il exerce la surveillance et est responsable de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace au sens des dispositions légales et réglementaires applicables aux activités de la Banque.
- Il décide des prises de participation et des opérations conformément au Règlement d'organisation et de gestion.
- Il nomme le président et les membres de la Direction générale, le Réviseur bancaire ainsi que le Responsable et le personnel de l'Audit interne.
- Il examine et discute les rapports du Réviseur bancaire ainsi que les comptes annuels.
- Il examine et discute le rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé et soumet à l'Assemblée générale les comptes annuels, de même que ses propositions relatives à la répartition du bénéfice et, le cas échéant, ses propositions sur le mode de couverture des pertes et sur la constitution de réserves spéciales.
- Il approuve la politique des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation.

En plus des compétences intransmissibles et inaliénables qui lui sont attribuées par la loi et les statuts, notamment à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration a, entre autres, les compétences suivantes:

- Il adopte tout règlement ayant trait à la mise en place de l'organisation opérationnelle de la Banque (création et suppression de divisions, compétences au niveau de la Direction générale).
- Il détermine le profil d'exigences de ses membres, de son président et des membres de ses comités.
- Il détermine le profil d'exigences du Président de la Direction générale.
- Îl approuve les descriptions de fonction des autres membres de la Direction générale, du Responsable du Contrôle des risques (CRO - Chief Risk Officer) et du Responsable de l'Audit interne.
- Il approuve la politique des ressources humaines, la politique de rémunération et le code de conduite.
- Il fixe la rémunération de la Direction générale.
- Il fixe la rémunération du Responsable de l'Audit interne.
- Il nomme le Chief Risk Officer.
- Il approuve les critères dans le choix des banques et des négociants correspondants.

DIRECTION GÉNÉRALE

Les statuts, selon les articles 24 et 30, et le Règlement d'organisation et de gestion de la Banque fixent de manière détaillée la répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale. Les compétences de la Direction générale sont formulées à l'article 30 des statuts. La Direction générale a la charge de l'ensemble de la gestion de la Banque. Sous réserve des compétences du Conseil d'administration mentionnées notamment ci-devant, elle accomplit toutes les opérations permettant d'atteindre le but fixé par la loi, conformément au Règlement d'organisation et de gestion. La Direction générale exécute les décisions du Conseil d'administration et émet des propositions relatives aux affaires de la compétence du Conseil d'administration

La Direction générale est chargée de la gestion et de la surveillance directe des affaires de la Banque. Ses attributions principales sont notamment les suivantes :

- Elle est responsable de l'application des dispositions légales et des ordonnances régissant l'activité bancaire et de négociant ainsi que des directives, circulaires et conventions émises par la FINMA et les organisations professionnelles, de même qu'elle veille au respect des statuts et règlements de la Banque.
- Elle est responsable de l'élaboration de la Politique de risque et principes de gestion des risques, approuvés par le Conseil d'administration et d'émettre les directives nécessaires.
- Elle surveille l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques et en informe le Conseil d'administration.
- Elle définit la politique commerciale et promotionnelle de la Banque et s'assure de sa mise en application dans l'ensemble du réseau.
- Elle émet les instructions et directives nécessaires à la conduite des affaires ainsi qu'à leur surveillance et veille notamment au bon fonctionnement du système de contrôle interne.
- Elle élabore les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement et surveille leur utilisation.
- Elle décide de la création et du remplacement des postes de travail; engage les employés et fixe le cadre de leur rémunération; nomme et révoque les cadres.
- Elle assure la coordination de l'activité des divisions.

Comités du Conseil d'administration, tâches et délimitation

L'organisation du Conseil d'administration est régie par le Règlement d'organisation et de gestion. En plus des séances plénières, le Conseil d'administration s'organise en Comités. Les Comités permanents s'intitulent Comité d'audit, Comité de rémunération et de nomination et Comité stratégique et des risques. Ces Comités n'ont pas de compétence propre. Dans le cadre des attributions qui leur sont conférées, ils ne font que formuler des propositions et recommandations au Conseil d'administration, qui demeure la seule instance de décision. Pour les travaux administratifs, les Comités peuvent utiliser l'infrastructure de la Banque.

Les Présidents des Comités informent régulièrement le Conseil d'administration et lui signalent tout événement particulier en rapport avec leur mission. Les Comités peuvent, sur demande du Conseil d'administration, procéder à tout contrôle complémentaire. Ils peuvent également attribuer des mandats dans le cadre de leurs fonctions.

Les réunions des Comités font l'objet de procès-verbaux. Les Comités établissent des recommandations à l'intention du Conseil d'administration

Comité d'audit

Le Comité d'audit se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité d'audit remplit notamment des missions dans les domaines suivants:

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DES RAPPORTS FINANCIERS ET PRUDENTIELS ET DE L'INTÉGRITÉ DES BOUCLEMENTS FINANCIERS

- Il procède à une analyse critique des comptes annuels et intermédiaires (publiés) et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan.
- Il s'assure de la permanence des méthodes comptables adoptées et du provisionnement adéquat des risques.
- Il discute les bouclements comptables et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction générale responsable de l'établissement des états financiers ainsi qu'avec le réviseur responsable et le Responsable de l'Audit interne.
- Il préavise au Conseil d'administration la validation des comptes annuels et semestriels et du rapport financier publié dans le rapport de gestion.
- Il préavise aussi les principes internes, l'étendue et la publication relative aux exigences prudentielles mis en œuvre par la banque selon la Circ.-FINMA 2016/1 « Publication - banques ».

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE DE L'AUDIT INTERNE

- Il élabore le règlement de l'Audit interne et ses annexes pour approbation par le Conseil d'administration.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Responsable de l'Audit interne.
- Il préavise la nomination du Responsable de l'Audit interne.
- Il propose au Conseil d'administration le programme annuel de l'Audit interne.
- Il s'assure de la qualité, de l'indépendance et de l'adéquation des ressources de l'Audit interne.
- Il est informé, par le biais des rapports, des résultats des contrôles effectués par l'Audit interne.
- Il prend les dispositions pour entretenir des contacts réguliers avec le Responsable de l'Audit interne.
- Il évalue la collaboration entre l'Audit interne et la Société d'audit dont il est le partenaire privilégié.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT

- Il évalue les prestations et les rémunérations de la Société d'audit et s'assure de son indépendance.
- Il examine une fois par an le plan d'audit de la Société d'audit.
- Il procède à une analyse critique des rapports de la Société d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable.
- Il s'assure que les insuffisances constatées sont corrigées par la Banque et que les recommandations de la Société d'audit sont mises en œuvre.

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE

- Il surveille et évalue l'efficacité des contrôles internes.
- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction de compliance.
- Il s'assure qu'en cas de modifications significatives du profil des risques de la Banque, le contrôle interne est adapté de manière appropriée.

À fin 2020, le Comité d'audit est composé de Pascal Indermitte (Président), Sandra Lathion et Gabriel Décaillet; il s'est réuni à douze reprises. En principe, le Responsable de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité. Pour sa part, la Société d'audit y a accès en tout temps. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

Comité de rémunération et de nomination

Le Comité de rémunération et de nomination se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité de rémunération et de nomination remplit des missions notamment dans les domaines suivants:

RESSOURCES

- Il propose au Conseil d'administration le profil d'exigences pour le Président du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration, les membres de ses comités et le Président de la Direction générale.
- Il examine périodiquement la description de fonction des membres de la Direction générale.
- Il planifie la relève de la Direction générale et préavise les nominations des membres de la Direction générale.

GOUVERNANCE

- Il vérifie périodiquement l'adéquation de la politique des ressources humaines et la politique de rémunération en vigueur au sein de la Banque.
- Il préavise le système de rémunération, respectivement les rémunérations des organes dirigeants de la Banque.
- Il examine les informations relatives à la Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion.

Chantal Balet Emery (présidente), Fernand Mariétan, Stephan Imboden et Jean-Albert Ferrez forment le Comité de rémunération et de nomination à fin 2020. Ce Comité a tenu douze séances durant l'année sous revue. En principe, le Président de la Direction générale y participe.

Comité stratégique et des risques

Le Comité stratégique et des risques se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité stratégique et des risques remplit des missions notamment dans les domaines suivants:

STRATÉGIE

- Il préavise le budget et le business-plan.
- Il apprécie la stratégie commerciale.
- Il suit les projets stratégiques.

RISQUES

- Il discute et évalue annuellement la Politique de risque et principes de gestion des risques et ses annexes.
- Il examine la planification et la publication des fonds propres et des liquidités.
- Il surveille la mise en œuvre des stratégies de risque.
- Il examine les rapports «Risk Management» transmis par le Chief Risk Officer.
- Il préavise l'octroi de compétences crédit (Manuel crédit).
- Il apprécie l'appétence pour les différents risques.
- Il apprécie les critères dans le choix des banques et des négociants correspondants.

RESSOURCES

- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction Contrôle des risques.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Chief Risk Officer.
- Il préavise la nomination du Chief Risk Officer.

Le Comité stratégique et des risques est constitué à fin 2020 de Jean-Albert Ferrez (président), Pierre-Alain Grichting et Ivan Rouvinet. Treize séances ont eu lieu. En principe, le Président de la Direction générale y participe. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres membres de Direction sont conviés à y prendre part également.

Flux et fréquence d'information au Conseil d'administration

Périodicité	Haute surveillance (information)	Haute direction (décision)
Mensuelle	- Rapport Financial Management	
Trimestrielle	 - Procès-verbaux du Comité ALCO et perspectives des taux d'intérêt - Rapport Risk Management - Reporting Finma - Annonces des gros risques - Tableau de bord 	- Portefeuille Nostro (allocation des actifs/limites d'exposition)
Semestrielle	 Rapport sur les risques opérationnels Liste des dépassements Crédits importants Inventaire des suspens suite aux missions de l'Audit interne Inventaire des Notes émises par l'Audit interne Procédures juridiques en cours Situation des créances en souffrance ou compromises et décisions d'amortissement / inventaire des corrections de valeurs pour risque de défaillance Suivi des projets stratégiques Évolution des participations 	- Exigences prudentielles de publication selon la CircFINMA 16/1
Annuelle	 Rapport d'activité de la fonction de contrôle des risques Rapport sur l'évaluation du risque de compliance et l'activité de la fonction compliance Rapport d'activité du Responsable de l'Audit interne Rapport sur l'audit prudentiel de base établi par la Société d'audit Rapport détaillé de l'organe de révision sur l'audit des comptes statutaires Rapport d'activité des divisions / marchés Évaluation des risques et des objectifs d'audit établis par l'Audit interne Analyse des risques et de la stratégie d'audit établies par la société d'audit Reporting Business Continuity Management Risque de liquidité – tests de résistance 	 Budget / Business Plan / Stratégie des divisions Politique salariale / rémunération Plan d'audit annuel Règle compétences (manuel crédit) Critères pour le choix des banques et négociants correspondants Établissement des comptes semestriels, annuels et du rapport de gestion Politique de risque et principes de gestion des risques Planification des fonds propres
Quadriennale		 Politique de crédit Politique de rémunération Politique de sécurité du système d'information Politique de gestion de crise
Selon le besoin	- Diverses tâches	 - Charte d'entreprise - Code de conduite - Charte du Conseil d'administration - Politique de Business Continuity Management - Politique des Ressources humaines - Diverses tâches

Devoir d'information et de récusation

Les membres du Conseil d'administration informent le Conseil d'administration de tout mandat d'administrateur, de dirigeant ou de cadre qu'ils assument ou envisagent d'assumer dans une autre société. De même, ils informent le Conseil d'administration, aussitôt que le cas se présente, des relations d'affaires qu'ils entretiennent avec des personnes physiques ou morales en rapport avec la Banque, lorsque celles-ci sont étroitement liées avec des dossiers traités. Au surplus, les membres du Conseil d'administration ne peuvent pas exercer d'activité opérationnelle dans des entreprises fournissant des prestations de service importantes pour la Banque. Les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et les collaborateurs s'abstiennent de participer aux délibérations et aux décisions qui, directement ou indirectement, les concernent personnellement ou un de leurs proches (personnes morales comprises).

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant notamment sur le Comité d'audit, sur la Société d'audit et sur l'Audit interne qui est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque.

Le suivi et le contrôle des opérations de la Direction générale se font par le biais d'informations régulières. La Direction générale informe le Conseil d'administration des affaires courantes importantes ou d'intérêt général. Toutes les opérations traitées par la Direction générale sont transmises au Conseil d'administration sous forme de procès-verbal des séances de Direction générale.

FLUX ET FRÉQUENCE D'INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui reviennent, la Direction générale lui présente et lui commente de manière appropriée les informations pertinentes et requises selon le tableau de la page 68.

Plus précisément, la Direction générale informe adéquatement le Conseil d'administration de la situation générale dans les domaines d'activité de la Banque, de l'évolution des résultats et des litiges ainsi que des créances compromises ou douteuses et des décisions d'amortissements.

Les objets et la fréquence des informations soumises pour information et/ou pour décision au Conseil d'administration sont planifiés dans le détail, selon un rythme spécifique pour chaque type d'information et de décision.

Dans le cadre de la gestion de l'image de la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration prend connaissance régulièrement de la politique de communication d'entreprise de la BCVs, des actions menées et des résultats obtenus. Cette approche s'inscrit également dans le processus global de la gestion des risques de réputation.

AUDIT INTERNE

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire. Le Responsable ainsi que les collaborateurs de l'Audit interne sont nommés par le Conseil d'administration. Annuellement, ce dernier approuve, sur préavis du Comité d'audit, le programme d'audit annuel établi par le Responsable de l'Audit interne. Il reçoit les rapports de l'Audit interne accompagnés des prises de position de la Direction générale et les discute dans le cadre de ses séances. L'Audit interne, qui remplit les critères de qualité professionnelle de l'ASAI (Association suisse d'audit interne), collabore avec le Réviseur bancaire dans le cadre de sa mission.

ORGANISATION INTERNE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale peut, dans le respect des prescriptions la concernant, déléguer ses tâches et compétences. Dans ce contexte, le fonctionnement de base de la Direction générale est renforcé par des comités chargés, au nom de la Direction générale, de préparer et d'exécuter certaines décisions, d'exercer des compétences ou des contrôles importants (voir page 71).

Conduite, gestion et contrôle des risques

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites à l'annexe 3 «Gestion des risques» des comptes annuels (voir pages 98 et suivantes).



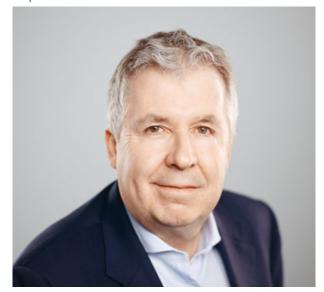
PASCAL PERRUCHOUDPrésident de la Direction générale

Direction générale

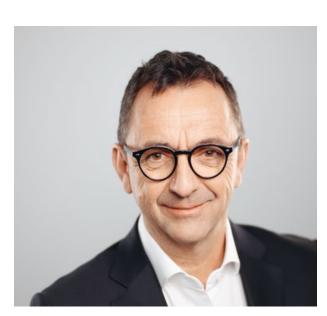
au 31.12.2020



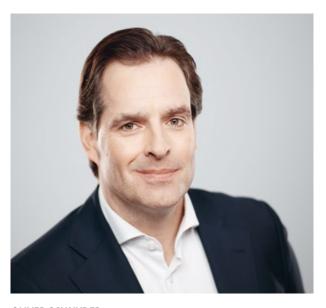
NICOLAS DEBONSDirecteur général, responsable de la division gestion de patrimoine



CHRISTIAN DONZÉDirecteur général, responsable de la division finances & crédits



DANIEL ROSSIDirecteur général, responsable de la division services



OLIVER SCHNYDER Directeur général, responsable de la division marché

Comités permanents de la Direction générale

Représentation de la Direction générale au sein des Comités au 31.12.2020	Missions principales
Comité Risques Pascal Perruchoud (Président) Daniel Rossi Christian Donzé	Assure notamment la cohérence avec les objectifs au niveau de la gestion des risques Examine la Politique de risque et principes de gestion des risques
Comité Crédits* Pascal Perruchoud (Président) Nicolas Debons Christian Donzé Daniel Rossi Oliver Schnyder	Décide de l'octroi des crédits de la compétence de la Direction générale, conformément au tableau des compétences.
Comité ALCO (Asset and Liability Committee) Christian Donzé (Président) Nicolas Debons Oliver Schnyder	Élabore notamment les propositions de décision à l'intention de la Direction générale concernant la gestion/couverture des risques de taux, de structure du bilan/compte de résultat et des liquidités.
Comité Nostro* Nicolas Debons (Président)	Définit notamment les directives de gestion des portefeuilles Nostro (négoce et immobilisations financières), dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.
Comité Risques opérationnels Daniel Rossi (Président)	Assure notamment le relais avec la Direction générale pour l'adéquation de la description des processus et l'application des principes de surveillance des risques opérationnels.
Comité Digital Pascal Perruchoud (Président) Nicolas Debons Christian Donzé Daniel Rossi Oliver Schnyder	Traite de la stratégie, de la transformation et du développement digital, notamment sous l'angle des nouveaux besoins des clients et de l'évolution des outils de traitement et de valorisation des données.
Comité Marchés Oliver Schnyder (Président) Nicolas Debons	Procède au suivi de la performance de l'activité clientèle dans le contexte concurrentiel et mesure des actions marketing.
Comité Stratégique d'investissement * Nicolas Debons (Président)	Décide du positionnement stratégique et tactique de la Banque en matière de politique d'investissement pour sa clientèle sous relation gestion discrétionnaire et/ou de conseil.
Comité de diligence (dès juillet 2020) Pascal Perruchoud Oliver Schnyder Nicolas Debons Daniel Rossi	Traite notamment les entrées en relation avec la clientèle à risque accru et à haut risque, les communications au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) et surveille les exercices de revues périodiques.

^{*}Avec compétences déléguées

Membres de la Direction générale

	PASCAL PERRUCHOUD 11 mars 1958	NICOLAS DEBONS 22 août 1964
Fonction	Président de la Direction générale	Directeur général
Nationalité	Suisse	Suisse
Formation	Licence HEC de l'Université de Lausanne ; licence en droit de l'Université de Genève ; brevet d'avocat ; International Banking Course, New York	Licence ès sciences commerciales et industrielles de l'Université de Genève, mention : gestion d'entreprise, option finance
Parcours professionnel	Différentes fonctions de cadre dans le domaine juridique et des crédits auprès d'une banque valaisanne; responsable successivement du service juridique, des départements crédits administration et crédits clientèle de la BCVs, ensuite membre de la Direction générale de la BCVs, responsable de la division valorisation puis de la division clientèle	Formation financière auprès d'une grande banque helvétique à Londres et Genève; différentes fonctions de cadre et directoriales dans les domaines de la Bourse, des marchés financiers, de la gestion de fortune, des institutionnels et du conseil à la clientèle
Activité actuelle	Président de la Direction générale	Directeur général, responsable de la division gestion de patrimoine
Entrée en fonction	1 ^{er} janvier 1998 en tant que membre de la Direction générale; 23 mai 2012 en tant que Président de la Direction générale	1 ^{er} septembre 2010

Il n'existe aucun contrat de management entre la Banque et des sociétés extérieures.

CHRISTIAN DONZÉ 25 septembre 1963	DANIEL ROSSI 4 juin 1964	OLIVER SCHNYDER 13 juin 1975
Directeur général	Directeur général	Directeur général
Suisse	Suisse	Suisse
Licence en sciences économiques de l'Université de St-Gall ; U.S. CPA, expert-comptable américain	Master of Science de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) en Informatique ; Bachelor of Science, HES-SO, en génie électrique	Docteur en droit de l'Université de Berne ; brevet d'avocat
Différentes fonctions dans les domaines de l'audit, de la gestion des risques, des finances, de la gestion de fortune et de la banque d'investissement, en Suisse et à l'étranger; conduite de réseaux bancaires à l'échelle internationale; différentes fonctions de cadre et de direction auprès d'une grande banque suisse, d'une banque privée ainsi que d'une grande banque étrangère	Différentes fonctions de cadre et de direction dans les domaines bancaires (banquiers privés), informatiques et des services ; Directeur et responsable département IT de la BCVs	Collaborateur d'une étude d'avocat-notaire à Brigue; fonction de cadre auprès d'une grande banque helvétique pour la région Bern-Mittelland; direction d'associations économiques et politiques et partenaire d'une étude d'avocats à Berne
Directeur général, responsable de la division finances & crédits	Directeur général, responsable de la division services	Directeur général, responsable de la division marché
1 ^{er} juin 2014	1 ^{er} avril 2014	1 ^{er} août 2014

Autres activités et groupements d'intérêts

Membres	de	la	Direction
générale			

PASCAL PERRUCHOUD

NICOLAS DEBONS

Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises

Président du Conseil de fondation

Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Vice-président du Conseil d'administration

Investissements Fonciers SA, Lausanne

Membre du Conseil d'administration

Union des Banques Cantonales Suisses

Fonctions permanentes de direction ou de conseil au sein de groupes d'intérêts

Président du Conseil de fondation

Fondation du 100° de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Membre du comité

Union Commerciale Valaisanne (UCOVA), Sion Espace Création, Sion Chambre Immobilière du Valais (CIV), Sion

Membre du Conseil de fondation

Fondation Groupe Mutuel, Martigny

Vice-président du Conseil de fondation

Fondation Épargne 3 de la Banque Cantonale du Valais, Sion Fondation Libre passage de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Membre du Comité

Association Valaisanne des Banques, Sion

Représentant hors conseil

Groupe Mutuel Prévoyance - GMP, Martigny

Mandats politiques

CHRISTIAN DONZÉ	DANIEL ROSSI	OLIVER SCHNYDER
	Membre du Conseil d'administration Madon SA, Sion Immobilien Rathaus AG, Sion	Membre du Conseil d'administration Centre de Cautionnement et de Financement SA, Sion
	Président du Conseil de fondation Fonds Valaisan de Cautionnement Membre du Conseil de fondation Fondation Carbon Free Valais	Vice-président du Conseil de fondation Fondation du 100° de la Banque Cantonale du Valais, Sion Membre du Conseil de fondation Fonds Valaisan de Cautionnement Fondation « Freude herrscht », Berne Musikdorf, Ernen



JEAN-YVES PANNATIERDirecteur, responsable région Sion



THIERRY CORNUTDirecteur, responsable région Monthey

Direction élargie

Directeurs et Directeurs adjoints au 31.12.2020



PHILIPPE DE PREUXDirecteur, responsable région Sierre



MARIO KALBERMATTERDirecteur, responsable région Haut-Valais



CLAUDE MORETDirecteur, responsable région Martigny

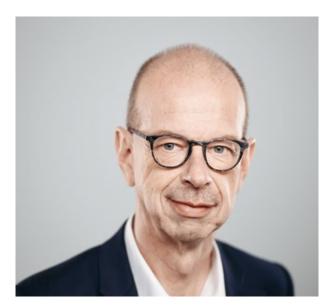


STÉPHANE JEANDirecteur, responsable département institutionnel & conseil patrimonial





FABRICE CONSTANTINDirecteur, responsable département asset management



PHILIPPE MÉTRAILLERDirecteur adjoint, responsable département prestations



ÉLIANE GASPOZDirectrice adjointe, responsable département ressources humaines



LAURE DEPPIERRAZDirectrice adjointe, responsable département legal (au 01.01.2021) et secrétariat général

Direction élargie



CLAUDE-ALAIN KARLENDirecteur adjoint, responsable département risk management



ÉTIENNE MARIÉTHOZDirecteur adjoint, responsable département Évolutions & IT

Audit interne



YVES ROH Responsable de l'Audit interne

Rémunérations, participations et prêts

De manière générale, le système de rémunération en vigueur au sein de la BCVs vise à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Le Conseil d'administration fixe dans la « Politique de Rémunération » les principes du système de rémunération applicable au sein de la Banque.

Principes

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération du Conseil d'administration tient compte du temps consacré (séances plénières, comités et commissions) et se réfère à un benchmark annuel de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables, cotées en bourse.

Une rémunération variable est versée au Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs globaux de la Banque.

DIRECTION GÉNÉRALE

La politique salariale réservée aux membres de la Direction générale doit permettre de s'assurer que les compétences et expériences nécessaires sont réunies et que les membres sont motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La BCVs entend offrir des rémunérations concurrentielles, comparables à celles des Banques Cantonales; un groupe de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables est utilisé comme benchmark.

La rémunération individuelle du Président de la Direction générale et de chacun des membres de la Direction générale est alignée sur la rémunération moyenne des Présidents de la Direction générale, respectivement des membres de la Direction générale des banques faisant partie du groupe de référence (benchmark) choisi par le Conseil d'administration de la Banque. La rémunération est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte des objectifs.

Ainsi, la détermination de la rémunération variable est réalisée sur la base de la performance individuelle des membres de la Direction générale et en fonction de la marche des affaires de la Banque.

La rémunération variable se détermine par un modèle basé sur l'atteinte d'objectifs globaux comprenant: la composante « performance » mesurée par l'évolution des revenus et du résultat opérationnel, la composante « efficacité » évaluée par l'évolution du ratio « Cost/Income », et la composante « risques » appréciée par l'évolution du ratio relatif aux fonds propres réglementaires de base (Tier 1) et des variations des corrections de valeur et provisions.

CADRES ET COLLABORATEURS

Le salaire de base fixe est déterminé pour chaque collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. L'évolution du salaire de base fixe, dans le cadre du niveau du poste, dépend de l'appréciation annuelle des prestations et de l'expérience.

La prime à la performance individuelle se fonde sur le système de management par objectifs. En début d'année, les objectifs individuels (quantitatifs, qualitatifs, comportementaux et formation) sont définis pour chaque collaborateur et formalisés sur le formulaire d'appréciation annuelle des prestations.

L'année suivante, les objectifs annuels, d'une part, et les activités courantes, les tâches de conduite et les critères requis pour la fonction, d'autre part, sont évalués.

L'ensemble de ces critères, pondérés différemment selon les fonctions, sont pris en compte dans le calcul des propositions de performance individuelle.

Éléments

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est détaillée à l'annexe 9.22 des comptes annuels. Elle se compose d'honoraires fixes et variables.

La rémunération variable est versée uniquement sous forme d'actions BCVs bloquées au minimum pour une période de deux ans. La rémunération variable des membres du Conseil d'administration a représenté 18 % de la rémunération nette totale (sans les contributions de l'employeur aux charges sociales et sans les prestations de départ).

S'agissant des frais de représentation, les membres du Conseil d'administration sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

DIRECTION GÉNÉRALE, CADRES ET COLLABORATEURS

Les rémunérations sont constituées d'un salaire de base fixe et d'une rémunération variable individuelle.

La rémunération versée aux membres de la Direction générale figure à l'annexe 9.22 des comptes annuels. Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant 42% de la rémunération nette totale (sans les contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance). La part variable est payée entre 20 et 40% sous forme d'actions bloquées pour une période minimale de trois ans et le solde en espèces. Le cours de bourse déterminant correspond au cours de clôture de l'année sous revue moins le dividende.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 120 et 60 actions à un cours préférentiel fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

S'agissant des frais de représentation, les membres de la Direction générale, ainsi que les cadres en contact avec la clientèle sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres de la Direction générale, les directeurs, les directeurs adjoints et le Responsable de l'audit interne sont au bénéfice d'un plan de prévoyance sur-obligatoire financé par la Banque selon l'annexe 9.13 des comptes annuels.

INDEMNITÉS DE DÉPART

Il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. Une prestation de fidélité (fin de mandat des membres du Conseil d'administration et départ à la retraite pour les membres de la Direction générale) pour services rendus sous forme de 30 actions par année d'activité en qualité d'organe est accordée.

Compétences et processus de fixation

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque, le Conseil d'administration fixe la rémunération (fixe et variable) due à ses membres.

DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque et à la Politique de rénumération, le Conseil d'administration fixe la rémunération de la Direction générale. Il détermine le montant global des rémunérations versées à la Direction générale dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels.

La Commission de rémunération et de nomination fixe, évalue les objectifs, définit les rémunérations individuelles et en informe le Conseil d'administration pour décision.

CADRES ET COLLABORATEURS

Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global dévolu à la rémunération du personnel. La Direction générale définit les critères généraux de répartition. Sur la base des propositions calculées de manière centralisée selon des critères préalablement définis, les responsables de conduite, en collaboration avec leurs supérieurs hiérarchiques, valident les rémunérations.

Droits de participation des actionnaires

Limitation et représentation des droits de vote

LIMITATION DES DROITS DE VOTE

Aucune disposition n'existe en la matière.

RÈGLES STATUTAIRES CONCERNANT LA PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Selon l'article 19 des statuts, les personnes qui entendent assister à l'Assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaires ou de leurs pouvoirs de représentation.

Quorums statutaires

Selon l'article 20 des Statuts, l'Assemblée générale délibère valablement lorsqu'au moins la moitié de toutes les actions est représentée. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle Assemblée doit être réunie dans les trente jours; celle-ci peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées.

Selon l'article 21 al. 1 des statuts, toutes les décisions se prennent à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées au premier tour, puis à la majorité relative au deuxième tour, y compris les décisions prévues à l'article 704 du Code des obligations.

Convocation à l'Assemblée générale

La convocation à l'Assemblée générale est régie, conformément à la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, par les règles statutaires suivantes:

ARTICLE 15 DES STATUTS - CONVOCATION ORDINAIRE

- ¹ L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration.
- ² L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social de la Banque ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

ARTICLE 16 DES STATUTS - CONVOCATION EXTRAORDINAIRE

- ¹ Une Assemblée générale extraordinaire a lieu lorsque le Conseil d'administration le décide ou lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble dix pour-cent au moins du capital-actions en font la demande, par écrit, en indiquant le but visé.
- ² Le réviseur selon le Code des obligations peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, si les circonstances l'exigent.

Inscriptions à l'ordre du jour

ARTICLE 17 DES STATUTS - ORDRE DU JOUR

³ Au moins quinze jours avant l'Assemblée générale, des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs, peuvent requérir, par écrit, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant les objets de discussion et les propositions; ces derniers seront communiqués aux actionnaires en début de séance.

Inscriptions au registre des actions

ARTICLE 12 DES STATUTS - REGISTRE DES ACTIONS

La Banque tient un registre des actions nominatives.

Prises de contrôle et mesures de défense

Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire «d'opting out» ou «d'opting up» fondée sur les articles 125 al. 3 et 4 et 135 al. 1 LIMF.

Clause relative aux prises de contrôle

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans les accords et les programmes élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale.

Organe de révision

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 9 juin 2020 a nommé comme Organe de révision selon le Code des obligations PricewaterhouseCoopers SA. Le Conseil d'administration a également désigné PricewaterhouseCoopers SA comme Société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB pour l'exercice 2020.

Omar Grossi, expert-réviseur agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2016.

En conformité avec l'article 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

Le Conseil d'Administration a désigné la société Deloitte SA comme Société d'audit, au sens de la LFINMA, et de la LB pour l'exercice 2021. Deloitte SA sera proposée comme organe de révision selon le Code des obligations lors de l'Assemblée générale du 21 avril 2021.

Honoraires de la Société d'audit pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel

Les honoraires de la Société d'audit pour l'exercice 2020 s'élèvent à CHF 428'531,90.

Honoraires de la Société d'audit pour d'autres prestations de service

Les honoraires additionnels à charge de l'exercice 2020 s'élèvent à CHF 36'688,00.

Instruments d'information sur la Société d'audit

La Société d'audit établit à l'intention du Conseil d'administration, pour chaque exercice, un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle. Le Conseil d'administration évalue chaque année les qualifications, l'indépendance ainsi que les prestations de la Société d'audit. Il approuve les honoraires relatifs aux mandats de la Société d'audit. Le Comité d'audit qui rapporte au Conseil d'administration assure la surveillance et l'évaluation de l'efficacité de la Société d'audit. Ce Comité s'entretient avec le réviseur responsable sur l'état du système de contrôle interne et son adéquation avec le profil de risque de la Banque. La Société d'audit a accès en tout temps au Comité d'audit. Durant l'exercice 2020, la Société d'audit a pris part à onze réunions du Comité d'Audit sur les douze qui ont eu lieu. Elle n'a participé à aucune séance du Conseil d'administration.

Politique d'information

La Banque Cantonale du Valais applique une politique d'information transparente à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public. Le rapport de gestion, la conférence de presse des résultats annuels ainsi que le communiqué de presse des résultats semestriels constituent les canaux d'information centraux.

Une rencontre a réuni le Conseiller d'État du canton du Valais, chef du Département des finances et de l'énergie et les présidents du Conseil d'administration et de la Direction générale. Une deuxième rencontre a eu lieu, en présence d'une délégation du Conseil d'État, du Président du Conseil d'administration et de la Direction générale, sans pouvoir réunir les membres du Conseil d'administration représentant l'actionnaire majoritaire, en raison des conditions liées à la crise sanitaire.

Les faits d'actualité font l'objet de communiqués de presse. De plus, la Banque Cantonale du Valais utilise différents autres moyens pour informer de manière adéquate et spécifique ses différents partenaires: actionnaires, public, personnel, communauté financière, clients, etc.

En sa qualité de société anonyme cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCVs est également soumise à la Directive concernant la publicité évènementielle. Cette directive définit le devoir d'information des sociétés cotées dans le cadre des faits susceptibles d'influencer les cours; elle a pour but de garantir que le public sera informé de manière véridique, claire et complète sur les événements importants survenus dans la sphère d'activité de ces sociétés.

En conformité avec ces prescriptions, la BCVs fonde sa politique d'information sur le principe de l'égalité de traitement des destinataires de l'information. Elle s'attache ainsi scrupuleusement à diffuser l'information selon ce principe afin de garantir à tous les participants au marché la prise de connaissance des faits susceptibles d'influencer le cours de son action dans les mêmes conditions.

Dans ce contexte, la Banque offre, sur son site internet (www.bcvs. ch/www.wkb.ch), la possibilité de s'inscrire sur une liste « mailing » pour recevoir gratuitement et à temps des informations sur les faits susceptibles d'influencer les cours. Cette newsletter électronique donne également la possibilité à la Banque de diffuser des informations générales sur son activité et la marche de ses affaires.

Publications

RAPPORT DE GESTION

Dans son rapport de gestion, la Banque donne le compte rendu de la concrétisation de la mission que le législateur lui a assignée. Le rapport de gestion est mis à disposition des actionnaires dans tous les points de vente de la Banque ainsi que lors de l'Assemblée générale. Sur demande, ce document est adressé par courrier. Il peut également être consulté sur le site internet www.bcvs.ch/wwwwkhch

LETTRES AUX ACTIONNAIRES

Au minimum deux lettres aux actionnaires sont publiées par exercice: au mois de mars/avril, à l'occasion de la publication des comptes annuels et au mois de juillet/août, en relation avec les résultats semestriels. En fonction des circonstances, des éditions supplémentaires sont publiées. En plus d'une mise à disposition dans ses points de vente, la Banque adresse de manière personnalisée cette lettre à tous les actionnaires dont les actions sont déposées dans un dossier-titres BCVs.

EXIGENCES PRUDENTIELLES DE PUBLICATION

Cette publication contient notamment des informations quantitatives en matière de fonds propres, de liquidités et de risque de taux ainsi que des informations qualitatives relatives à l'approche de la BCVs en matière de gestion des risques, détaillée par catégorie de risque (risques de crédit, de taux d'intérêt, de liquidité, de marché et opérationnels). Cette publication peut être consultée sur le site internet www.bcvs.ch.

Manifestations

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Selon l'article 17 des statuts, la convocation et l'ordre du jour à l'Assemblée générale sont publiés vingt jours au moins avant le jour de la réunion, dans le Bulletin officiel du Canton du Valais et dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Cette convocation est également diffusée dans quelques quotidiens et journaux locaux du Valais. En outre, tous les actionnaires inscrits au registre des actionnaires y sont convoqués par courrier personnel. Compte tenu des incertitudes sanitaires et en vertu de l'Ordonnance 3 COVID-19, la BCVs se voit à nouveau contrainte d'organiser l'Assemblée générale du 21 avril 2021 sans la présence physique des actionnaires.

RENDEZ-VOUS DES ACTIONNAIRES

Annuellement, en automne, deux rencontres régionales d'actionnaires sont organisées dans le Haut-Valais et le Valais romand. C'est l'occasion pour les membres des organes de la Banque d'évoquer les aspects stratégiques, de commenter les résultats semestriels et d'aborder les perspectives annuelles.

Ces rencontres n'ont pas pu avoir lieu en 2020, en raison des restrictions sanitaires liées à la pandémie de coronavirus.

Site Internet

(WWW.BCVS.CH/WWW.WKB.CH)

La rubrique « gouvernance d'entreprise » du site de la Banque met à disposition des actionnaires différentes informations : communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, manifestations ou encore Loi et statuts. En outre, les actionnaires ont également la possibilité de commander les publications de la Banque, de même qu'à la newsletter.

Le nouveau chemin d'accès est le suivant : www.bcvs.ch/la-bcvs/investisseurs/gouvernance-dentreprise

Changements importants depuis la date de référence du bilan

L'entrée en fonction d'Oliver Schnyder comme nouveau Président de la Direction générale de la BCVs est accompagnée d'une adaptation de la structure opérationnelle. Toutes les activités clientèle sont réunies dans la division Clientèle alors que celles de soutien et de support de la force de vente sont englobées dans une nouvelle division Prestations Marchés.

Le Conseil d'administration a désigné, pour diriger la division Clientèle, Georges Tavernier, auparavant vice-directeur, responsable des Marchés Suisse romande et Tessin d'une grande assurance privée, et, pour la conduite de la nouvelle division Prestations Marchés, Fabrice Constantin, anciennement directeur et responsable du département asset management au sein de la BCVs. Le Conseil d'administration a nommé Christian Donzé, Directeur général, responsable de la division Finances et Crédits, en qualité de remplaçant du Président de la Direction générale. Cette nouvelle organisation est entrée en vigueur au 1er janvier 2021 et est présentée en pages 54 et 55 du présent rapport.

Adresse de contact

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ET LA PRESSE : PHILIPPE GLASSEY

Responsable communication et marketing Téléphone +41 (58) 324 60 32 Courriel presse@bcvs.ch

Agenda

21 AVRIL 2021

Assemblée générale ordinaire à huis clos

21 JUILLET 2021

Publication des résultats semestriels 2021

23 FÉVRIER 2022

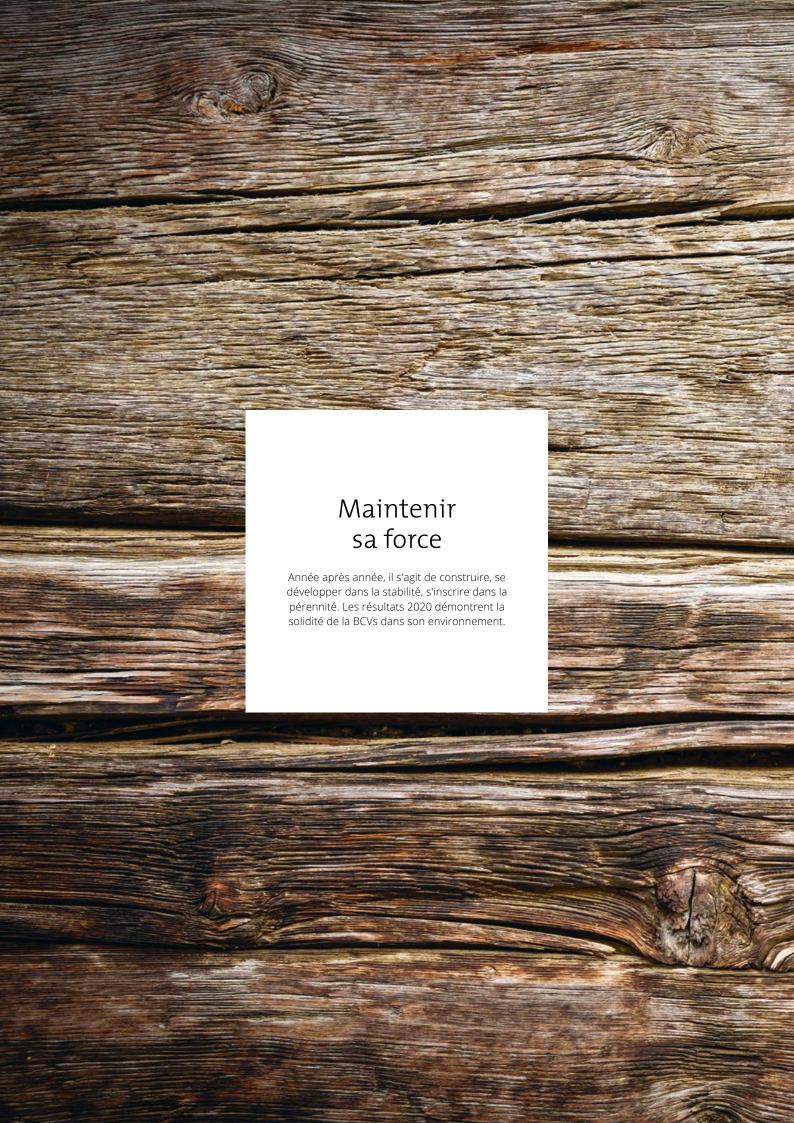
Publication des résultats annuels 2021

6 AVRIL 2022

Publication du rapport de gestion 2021

27 AVRIL 2022

Assemblée générale ordinaire à la salle polyvalente de Conthey





Rapport financier

- 90 Bilan
- 91 Compte de résultat
- 92 Tableau des flux de trésorerie
- 93 Etat des capitaux propres
- 94 Annexe aux comptes annuels 2020
- 123 Propositions du Conseil d'administration
- 124 Rapport de l'organe de révision
- 128 Indications liées aux fonds propres et à la liquidité

Evolution du bilan

La somme au bilan progresse de 9.1% durant l'exercice 2020, soit CHF 1,5 milliard, pour atteindre CHF 18,068 milliards.

ACTIF

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités et du respect de l'Ordonnance sur les liquidités des banques (OLiq), la BCVs a continué de privilégier les placements auprès de la Banque Nationale Suisse (BNS). Le poste *liquidités* atteint CHF 3,157 milliards.

Les avances à la clientèle en hausse de 6.1% à CHF 13,18 milliards démontrent la volonté de la Banque de remplir sa mission de soutien à l'économie et aux entreprises valaisannes. Cette évolution est principalement due aux créances hypothécaires qui enregistrent une croissance de CHF 635,8 millions (+6.1%) à CHF 10,985 milliards. Les créances sur la clientèle sont en augmentation de CHF 121,8 millions (+5.9%), pour atteindre CHF 2,195 milliards.

Les *immobilisations financières* comprennent les titres acquis à des fins de placement ainsi que les immeubles destinés à la vente. Ce poste augmente de CHF 45,8 millions (+12.8%), pour atteindre CHF 404,3 millions.

Les *immobilisations corporelles*, essentiellement constituées des immeubles à usage de la Banque, restent stables à CHF 110,2 millions.

PASSIF

Les fonds de la clientèle s'établissent à CHF 10,56 milliards, en augmentation de CHF 903,1 millions (+9.4%).

Dans le cadre de la gestion du bilan, la BCVs a continué sa politique de refinancement à long terme par le biais d'émission d'emprunts obligataires et d'emprunts auprès des centrales d'émission de lettres de gage à des conditions favorables. Les *emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage* ont progressé de CHF 647 millions (+19.6%) pour se fixer à CHF 3,94 milliards. Les *provisions* se montent à CHF 10 millions.

La BCVs entend poursuivre sa stratégie de renforcement des fonds propres. Les résultats 2020, après répartition du bénéfice, lui permettent d'augmenter de CHF 30,2 millions à CHF 1,395 milliard ses fonds propres pouvant être pris en compte. Les capitaux propres se composent, notamment, du capital social de CHF 158 millions, de la réserve légale issue du capital de CHF 145,3 millions, de la réserve légale issue du bénéfice pour CHF 505,6 millions ainsi que des réserves pour risques bancaires généraux, de CHF 517,8 millions, en diminution de CHF 46,6 millions (-8.3%). En application des nouvelles prescriptions comptables, la BCVs a constitué des corrections de valeurs pour risques inhérents sur la part non compromise du portefeuille de crédit. Grâce à sa solide assise financière, ces dernières ont été intégralement dotées par transfert des réserves pour risques bancaires généraux, sans incidence sur les fonds propres règlementaires.

Compte de résultat

Dans un contexte fortement perturbé par la crise sanitaire et malgré l'environnement de taux d'intérêt négatifs persistants, le résultat brut des opérations d'intérêts augmente de CHF 2,2 millions (+1.3%) par rapport à l'année 2019 pour atteindre CHF 164,9 millions. Après la prise en compte de la variation des corrections de valeur pour risque de défaillance, le résultat net des opérations d'intérêts se monte à CHF 169 millions (+3.2%).

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service, en diminution de 0.4% (-CHF 0,2 million) s'établit à CHF 41,5 millions.

Le résultat des opérations de négoce, composé principalement des produits d'opérations sur devises, diminue de CHF 2,6 millions à CHF 24,8 millions (-9.5%), notamment en raison de la contraction des marges sur les opérations de devises à terme et de la diminution du volume des opérations de change de la clientèle.

Les autres résultats ordinaires se montent à CHF 5,8 millions.

Les charges du personnel s'élèvent à CHF 77,9 millions, en augmentation de CHF 1,6 millions (+2.1%), sans la contribution extraordinaire à la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs de CHF 29 millions. Afin de prendre en compte les réalités économiques et règlementaires actuelles, la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs a décidé d'adapter son taux technique de 2.0 % à 1.5 % dès 2021. Le personnel de la BCVs sera mis à contribution par une augmentation de l'âge règlementaire de la retraite qui passera, pour le même objectif de prestations, de 64 à 65 ans.

Les autres charges d'exploitation diminuent de CHF 0,3 million (-0.9%) à CHF 36,6 millions.

Le total des charges d'exploitation, sans la contribution extraordinaire à la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs, s'élève à CHF 114,5 millions, en augmentation de CHF 1,3 million (+1.1%).

Sans prise en compte de cette contribution extraordinaire, le ratio coûts/revenus opérationnel de 47.5% place la BCVs parmi les banques les plus efficientes de Suisse.

Les corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles se montent à CHF 11,3 millions, en augmentation de CHF 0,6 million (+5.5%).

Sans la contribution extraordinaire à la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs, le résultat opérationnel est en légère diminution à CHF 116,1 millions (-1.9%).

Le bénéfice net demeure stable à CHF 67,4 millions (+0.1%).

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 21 avril 2021 le paiement d'un dividende de CHF 3,35 par action, similaire à celui de 2019.

Cet exercice permettra le versement d'un montant de CHF 45,9 millions aux collectivités publiques sous forme de dividendes, d'impôts et de rémunération de la garantie.

Sous la conduite d'une nouvelle direction opérationnelle et en vue de répondre aux défis futurs, la BCVs continuera d'investir dans des projets innovants, dans la modernisation de ses points de vente et dans la digitalisation de ses processus. La situation sanitaire et ses conséquences sur l'économie vont perdurer et influencer l'exercice 2021. La BCVs s'attend toutefois à un bénéfice 2021 dans la continuité des exercices précédents.

Bilan en francs

Actifs	Annexes	31.12.2020	31.12.2019
Liquidités		3'157'363'526,96	2'631'938'409,00
Créances sur les banques		1'121'205'476,37	952'089'613,10
Créances sur la clientèle	9.2	2'194'989'799,39	2'073'228'992,77
Créances hypothécaires	9.2	10'984'878'073,62	10'349'083'716,44
Opérations de négoce	9.3	230'388,00	268'144,20
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	9.4	9'298'853,30	3'743'486,56
Immobilisations financières	9.5	404'252'800,24	358'491'223,50
Comptes de régularisation		18'012'410,22	15'838'715,54
Participations	9.6, 9.7	14'975'175,70	14'975'185,15
Immobilisations corporelles	9.8	110'199'282,88	110'187'783,94
Autres actifs	9.10	52'493'389,96	57'786'108,54
Total des actifs		18'067'899'176,64	16'567'631'378,74
Total des créances subordonnées		0,00	0,00
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0,00	0,00
Passifs	Annexes	31.12.2020	31.12.2019
Engagements envers les banques		1'837'582'541,36	1'793'674'581,46
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	9.1	207'165'000,00	251'160'000,00
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		10'527'796'932,75	9'620'380'807,35
Engagements résultant d'opérations de négoce	9.3	0,00	70'605,30
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	9.4	73'886'384,75	92'424'759,18
Obligations de caisse		32'173'000,00	36'477'000,00
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	9.15	3'940'000'000,00	3'293'000'000,00
Comptes de régularisation		48'039'427,52	55'298'832,94
Autres passifs	9.10	5'418'434,95	3'465'239,96
Provisions	9.16	10'004'588,35	3'790'799,55
Réserves pour risques bancaires généraux	9.16	517'811'245,15	564'400'287,15
Capital social	9.17, 9.20	158'000'000,00	158'000'000,00
Réserve légale issue du capital		145'319'000,00	145'319'000,00
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		3'167'881,32	3'167'881,32
Réserve légale issue du bénéfice		505'621'561,04	491'271'267,80
Propres parts du capital (poste négatif)	9.21	-8'352'550,89	-8'413'270,15
Bénéfice reporté		81'468,20	20'765,09
Bénéfice (résultat de la période)		67'352'143,46	67'290'703,11
Total des passifs		18'067'899'176,64	16′567′631′378,74
Total des engagements subordonnés		0,00	0,00
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0,00	0,00
Opérations hors bilan	Annexes	31.12.2020	31.12.2019
Engagements conditionnels	9.2, 10.1	43'751'769,61	50'491'437,66
Engagements irrévocables	9.2	663'717'092,71	562'311'740,63
Engagements interocables	J. <u>C</u>	005 111 032,11	JUZ JII 140,03

9.2

37'821'400,00

37'821'400,00

Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Compte de résultat en francs

Résultat des opérations d'intérêts	Annexes	2020	2019
Produit des intérêts et des escomptes	11.2	182'888'080,17	183'519'131,79
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		1'123'258,33	1'124'594,80
Charges d'intérêts	11.2	-19'115'652,04	-21'925'321,78
Résultat brut des opérations d'intérêts		164'895'686,46	162'718'404,81
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et perte liées aux opérations d'intérêts	9.16	4'106'340,93	992'156,58
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts		169'002'027,39	163′710′561,39
Résultat des opérations de commissions et des prestations de s	ervice		
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		32'112'309,88	30'506'253,72
Produit des commissions sur les opérations de crédit		1'856'237,80	1'687'954,25
Produit des commissions sur les autres prestations de service		13'401'969,94	14'317'243,19
Charges de commissions		-5'827'640,01	-4'804'499,91
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de sei	rvice	41′542′877,61	41′706′951,25
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste vale	ur 11.1	24′782′715,02	27′370′731,09
Autres résultats ordinaires		21702710,02	_, _, _, _,
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		2'980'963,49	3'047'711,00
Produit des participations		2'354'079,40	2'784'919,80
Résultat des immeubles		547'125,05	773'697,82
Autres produits ordinaires		246'691,60	488'903,90
Autres charges ordinaires		-291'518,70	-754'838,20
Sous-total Autres résultats ordinaires		5′837′340,84	6′340′394,32
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	11.3	-77'860'028,94	-76'230'326,15
Charges Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs	9.13, 11.3	-29'000'000,00	0,00
Autres charges d'exploitation	11.4	-36'616'376,18	-36'965'397,74
- dont rémunération de la garantie de l'Etat		-4'166'855,00	-4'201'911,00
Sous-total Charges d'exploitation		-143'476'405,12	-113′195′723,89
Sous-total Charges d'exploitation opérationnelles ¹		-114′476′405,12	-113′195′723,89
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	9.6, 9.8, 9.9	-11'314'763,98	-10'723'895,69
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	9.16	764'315,15	3'198'856,23
Résultat opérationnel		87'138'106,91	118'407'874,70
Résultat opérationnel ¹		116′138′106,91	118'407'874,70
Produits extraordinaires	11.5	587'568,20	0,00
Charges extraordinaires	11.5	-1'015,23	-50'450,94
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	9.16, 11.5	-15'700'000,00	-35'000'000,00
Impôts	11.8	-4'672'516,42	-16'066'720,65
Bénéfice (résultat de la période)		67′352′143,46	67′290′703,11
Répartition du bénéfice			
Bénéfice de l'exercice	12.1	67'352'143,46	67'290'703,11
Bénéfice reporté		81'468,20	20'765,09
Bénéfice résultant du bilan		67'433'611,66	67′311′468,20
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice		14'500'000,00	14'300'000,00
Distribution au moyen du bénéfice au bilan			
- sur les actions nominatives		52'930'000,00	52'930'000,00
Report à nouveau		3′611,66	81'468,20

¹ sans le versement extraordinaire à la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs.

Présentation du tableau des flux de trésorerie en milliers de francs

Flux de fonds du résultat opérationnel	2020			2019		
(Financement interne)	Sources	Emplois	Solde	Sources	Emplois	Solde
Résultat de la période	67'352	i i		67'291	i	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	15'700	62'289	+-	35'000	+	
Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	11'315	++		10'723		
Provisions et autres corrections de valeur	8'392	2'178		1'578	10'551	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	69'788	15'453		13'919	16'371	
Comptes de régularisation actifs	- +	2'173		2'640		
Comptes de régularisation passifs	+	7'260	+-	4'912	+	
Dividende de l'exercice précédent	- +	52'930		+	52'930	
Solde	172′547	142'283	30'264	136′063	79'852	56′211
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	 		1		1	
Capital-actions				-		
Ecritures par les réserves	302	251		405		
Modification des propres titres de participation	19'328	19'268		11'216	12'110	
Solde	19'630	19'519	111	11′621	12'110	-489
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles Participations	19 030	19319	•••	11021	12 110	-403
Immeubles	228	2'419		+	4'887	
Autres immobilisations corporelles	-+	9'135		+	7'719	
Solde	228	11′554	-11′326	0	12′606	-12′606
Phone de Carada de Valentinis é hacasaire	1		1		1	
Flux de fonds de l'activité bancaire					į	
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)	1			-		
Engagements envers les banques Engagements résultant des dépôts de la clientèle	33'832	+ +		11'664		
Obligations de caisse	- +	5'075		3'423		
Emprunts	405'000	++		225'000		
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	242'000	++		61'000		
Autres engagements	1'953	++		- +	3'306	
Créances sur les banques	- +	175'000		65'000	, JOU	
Créances sur la clientèle		29'528		37'967		
Créances hypothécaires	- +	685'698		- +	425'214	
Immobilisations financières		38'058		10,383	423 214	
Autres créances	5'293	++		10′383 5′319		
	1 3233			515		
Opérations à court terme	1				-	
Engagements envers les banques	43'908	++		67'365		
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	-+	43'995	+	251'160	+	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	873'584		+-	 - -+	215'469	
Engagements résultant d'opérations de négoce	 - -+	¦ 71 ¦		71		
Obligations de caisse	771				1'049	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	 	18'538		1'234		
Créances sur les banques	5'885				119'891	
Créances sur la clientèle	1	96'665	1	248'323	I I	
Opérations de négoce	38				141	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		5'556		12'124		
Immobilisations financières	 	7'704			17'479	
Etat de liquidités	i 					
Liquidités	I I	525'425		1	260'600	
Solde	1′612′264	1′631′313	-19'049	1′000′033	1′043′149	-43′116

Présentation de l'état des capitaux propres en milliers de francs

Capitaux propres à la fin de la période de référence	158′000	145′319	505′622	517'811	82	-8′353	67'352	1′385′833
Bénéfice / Perte (résultant de la période)			1	 			67'352	67'352
Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves	 		14'300	 	61	 	-14'361	0
Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux			 - - - 	-46'589				-46'589
Dividendes et autres distributions			302	 - 			-52'930	-52'628
Bénéfice (perte) résultant de l'aliénation de propres parts du capital			-251					-251
Aliénation de propres parts du capital						19'328		19'328
Acquisition de propres parts du capital						-19'268		-19'268
Autres apports / injections								0
Augmentation / réduction du capital								0
Capitaux propres au début de la période de référence	158'000	145′319	491′271	564′400	perte reporté(e)	-8′413	67'291	1'417'889
	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice /	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	TOTAL

Annexe aux comptes annuels 2020

1. Raison sociale, forme juridique et siège de la Banque

La Banque Cantonale du Valais est une société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la Loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1er octobre 1991. L'Etat du Valais garantit l'ensemble des engagements non subordonnés de la Banque.

Sa raison sociale exacte est «Banque Cantonale du Valais», respectivement en allemand «Walliser Kantonalbank».

Elle a son siège social à Sion et dispose également de six succursales régionales sises dans le Canton du Valais et inscrites au registre du commerce, soit à Brique, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la Loi sur les Banques (LB) et son ordonnance (OB), à l'Ordonnance de la FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA) et sa circulaire d'application (circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – Banques »), ainsi qu'au règlement de cotation de la SIX.

Le bouclement individuel statutaire donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Banque.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes, au sens de l'art. 35 al. 1 OB. Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

Les actifs sont en règle générale portés au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements ou des corrections de valeur, et les engagements à leur valeur nominale, pour autant que les principes de comptabilisation et d'évaluation suivants relatifs à des positions spécifiques ne contiennent pas de dispositions divergentes.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- Les créances et les engagements qui découlent d'opérations de même nature avec la même contrepartie, qui ont la même échéance ou, dont l'échéance de la créance est antérieure à celles des engagements correspondants, qui sont libellés dans la même monnaie, et qui ne peuvent entraîner aucun risque de contrepartie ni à la date du bilan, ni jusqu'à l'échéance des transactions compensées.
- Les adaptations de valeur positives avec les adaptations de valeur négatives qui sont saisies dans le compte de compensation, sans incidence sur le compte de résultat.
- Les valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés et des liquidités remises en qualité de sûreté avec les valeurs de remplacement négatives de tels instruments et liquidités, dans la mesure où il existe avec la contrepartie concernée une convention reconnue et exécutable.
- Les propres titres de créance et obligations de caisse acquises qui sont compensées avec les passifs correspondants.
- Les corrections de valeur qui sont compensées avec les actifs correspondants.
- Les sous-participations aux prêts accordés en tant que banque chef de file qui sont compensées avec la créance principale.

La compensation entre charges et produits est limitée aux cas suivants :

- Les corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance ainsi que les autres corrections de valeur et pertes nouvellement constituées qui sont compensées avec les récupérations et les corrections de valeur libérées correspondantes.
- Les gains de cours des opérations de négoce et des transactions évaluées en application de l'option de la juste valeur qui sont compensées avec les pertes de cours de ces opérations et transactions
- Les adaptations de valeur positives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse qui sont compensées avec les adaptations de valeur négatives de ces immobilisations.
- Les charges d'immeubles qui sont compensées avec les produits d'immeubles dans la rubrique « Résultat des immeubles ».
- Les résultats des opérations de couverture qui sont compensées avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

LIQUIDITÉS

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES

Les opérations de financement de titres se réfèrent aux opérations de mise/prise en pension (repurchase/reverse repurchase). Les échanges de liquidités sont inscrits au bilan à la valeur nominale. Les titres transférés ne sont pas comptabilisés au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits qui leur sont liés. L'aliénation subséquente des titres reçus doit être saisie au bilan en tant qu'engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

CRÉANCES SUR LES BANQUES, CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES

Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuées des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur dans la mesure où le métal précieux est négocié sur un marché efficient et liquide.

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises.

Les méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance des créances compromises et les risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont décrites au point 4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance.

ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES ET ENGAGEMENTS RÉSULTANT DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont évalués à la juste valeur dans la mesure où le métal précieux est négocié sur un marché efficient et liquide.

OBLIGATIONS DE CAISSE, EMPRUNTS ET PRÊTS DES CENTRALES D'ÉMISSION DE LETTRES DE GAGE

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale. Les propres titres sont compensés avec les passifs correspondants.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Les positions de négoce sont gérées activement dans le but de tirer profit des fluctuations de prix des marchés ou de réaliser des gains d'arbitrage. Les opérations de négoce sont évaluées et inscrites au bilan à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

Si une évaluation à la juste valeur n'est pas possible, le principe de la valeur la plus basse est appliqué.

Les gains et pertes de cours résultant de l'évaluation des positions de négoce sont enregistrés dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Le produit des opérations du marché primaire est enregistré dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de juste

VALEURS DE REMPLACEMENT POSITIVES ET NÉGATIVES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés des opérations de négoce sont évalués à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont publiées dans les rubriques correspondantes du bilan. La juste valeur a pour base les prix de marché, les notations de cours de contreparties ainsi que des modèles d'évaluation.

Le résultat réalisé des opérations de négoce et celui non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce sont enregistrés à la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Opérations de couverture

Dans le cadre de la gestion de son bilan, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de

taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'opération couverte. Dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'a été comptabilisée, le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation. Le solde net du compte de compensation est présenté soit à la position « Autres actifs » soit à la position « Autres passifs ».

La Banque documente les relations de couverture ainsi que les buts et les stratégies des opérations de couverture lors de la conclusion de ces opérations. La Banque vérifie périodiquement l'effectivité de la relation de couverture. Lorsque cette relation est partiellement ou entièrement ineffective, la fraction ineffective de l'opération est assimilée à une opération de négoce.

Nettino

La Banque compense les valeurs de remplacement positives et négatives dans la mesure où il existe avec la contrepartie des conventions de netting reconnues et juridiquement valables.

Opérations pour le compte des clients

Les valeurs de remplacement des opérations pour le compte des clients sont en principe inscrites au bilan, si le contrat présente jusqu'à son échéance un risque de perte pour la banque :

- Contrats négociés hors bourse (OTC): les valeurs de remplacement des opérations de commission sont inscrites au bilan.
- Contrats négociés en bourse : les valeurs de remplacement ne sont pas inscrites au bilan si la marge de couverture est suffisante.
 En cas d'absence d'appel de marge journalier ou si la perte quotidienne accumulée (variation margin) n'est pas entièrement couverte par la marge initiale exigée (initial margin), seule la part non couverte est inscrite au bilan.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des produits structurés, des fonds de placement, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires »

Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont portés au bilan selon la méthode du coût amorti (« amortized cost »). Les délimitations de l'agio ou du disagio sur la durée résiduelle sont enregistrées dans la rubrique « Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières ». Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante de taux sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle

de l'opération par les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs». Titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

L'évaluation est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur résultant de l'évaluation subséquente sont enregistrées globalement dans les «Autres charges ordinaires » ou les «Autres produits ordinaires ». Les modifications de valeur relatives au risque de défaillance sont enregistrées dans la position «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant qui, du coût d'achat et de la valeur de liquidation, est le moins élevé des deux. Les stocks physiques de métaux précieux servant à la couverture des engagements en comptes métaux sont, comme ces derniers, évalués à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires».

PARTICIPATIONS

Les titres de participation émis par des entreprises que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix, sont considérés comme participations.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

L'impact d'une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence («equity method»), si la Banque peut exercer une influence importante (droit de vote égal ou supérieur à 20%), est publié au tableau «9.6 Présentation des participations».

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs au seuil d'activation sont portés au bilan.

Le seuil d'activation est fixé à CHF 50'000.- pour les immeubles à usage de la Banque et les autres immeubles et à CHF 1.- pour les autres immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts

d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire, sauf indication spécifique, par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. Les immobilisations corporelles s'amortissent selon les plans suivants :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Plan d'amortissement
Immeubles à l'usage de la Banque, autres immeubles	Amortissements dégressifs de 3 %
Autres immobilisations corporelles	
 Infrastructures et projets informatiques Espaces bancomats et Guichets représentants Installations à long terme 	max 5 ans
- Mobilier, machines et véhicules - Matériel informatique – téléphonique - Investissements divers	max 3 ans

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque. Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

VALEURS IMMATÉRIELLES

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer à la Banque des avantages économiques s'étendant sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la Banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles sont portées au bilan et évaluées selon le principe des coûts d'acquisition. Les valeurs immatérielles sont amorties de façon linéaire par la rubrique « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles », selon la durée d'utilisation estimée avec prudence. La durée d'utilisation des valeurs immatérielles n'est pas supérieure à trois ans.

La Banque examine à la date du bilan si des valeurs nécessitent une dépréciation. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine individuellement la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique

«Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une position fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation de valeurs immatérielles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

PROVISIONS

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées au minimum semestriellement. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Elles sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique «Charges de personnel»,
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes ».

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes par le compte de résultat.

Les méthodes appliquées aux «Provisions pour risques de défaillance» pour les opérations hors bilan constituées en vertu de l'art. 28 al. 6 OEPC-FINMA sont décrites au point 4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risque de défaillance.

RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la Banque.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat «Variations des réserves pour risques bancaires généraux».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées. Conformément à l'OFR, elles sont considérées comme des fonds propres de base durs (CET1).

L'utilisation des Réserves pour risques bancaires généraux pour la constitution initiale des Corrections de valeurs pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sans incidence sur le compte de résultat est décrite au point 2.2 Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation et au point 4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance.

IMPÔTS

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. L'impôt sur les transactions n'en fait pas partie.

Les engagements ou avoirs résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif ou actif).

Les impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

PROPRES TITRES DE PARTICIPATION

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction dans la rubrique « Propres parts du capital » déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente.

Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique «Réserve légale issue du bénéfice» et la position «Propres parts du capital» est réduite de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la « Réserve légale issue du bénéfice ».

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Les collaborateurs qui sont au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée sont assurés auprès de la fondation de prévoyance de la Banque. Les collaborateurs au bénéfice d'un contrat de durée déterminée sont assurés dans le cadre d'un plan de prévoyance «minimum LPP». Les membres de la Direction générale, les directeurs, les directeurs adjoints et le Responsable de l'audit interne sont au bénéfice d'un plan de prévoyance surobligatoire financé par la Banque.

Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ».

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans les institutions de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels des institutions de prévoyance selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière ainsi que l'excédent de couverture ou le découvert existant par institution de prévoyance conformément aux circonstances réelles. Les engagements économiques sont portés au bilan à la rubrique « Provisions ».

La Banque n'a pas l'intention d'utiliser l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour la Banque aucun avantage économique à inscrire à l'actif du bilan.

PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS

Un plan de participation au capital-actions de la Banque est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. La rémunération étant fondée sur des instruments de capitaux propres authentiques, il n'y a pas d'évaluation subséquente. Les différences au moment du règlement entre le cours boursier et le cours préférentiel sont comptabilisées dans la rubrique « Charges de personnel ».

D'autres informations sur les plans de participation sont disponibles dans les tableaux « 9.18 Nombre et valeur des droits de participations ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, de même que des indications au sujet des éventuels plans de participation des collaborateurs» et « 9.22 Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art 663c al.3 CO par les banques dont les titres de participation sont cotés ».

OPÉRATIONS HORS BILAN

Les opérations hors bilan sont présentées, à la valeur nominale, dans les tableaux «10.1 Répartition et commentaires des créances

éventuelles et engagements conditionnels » et «10.3 Répartition des opérations fiduciaires ». Pour les risques prévisibles et les risques inhérents de défaillance, des provisions au passif du bilan sont constituées.

La participation au capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA est libérée à hauteur de 20%. L'engagement de libérer le montant restant est présenté hors bilan, sous la rubrique «Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires». Afin de permettre une mise à disposition rapide de liquidités en cas de crise, les banques actionnaires ont accordé une limite de crédit à hauteur de l'engagement de libérer le montant restant. Cette limite de crédit est également présentée sous la rubrique «Engagements irrévocables» afin de refléter cet état de fait.

2.2. Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent, avec les exceptions suivantes :

Le 1^{er} janvier 2020, la nouvelle ordonnance de la FINMA sur les comptes ainsi que la nouvelle circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – Banques » entièrement révisée sont entrées en vigueur. Ces dispositions requièrent désormais la constitution de corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sur les créances non compromises et la constitution de provisions pour risques inhérents de défaillance sur les opérations hors bilan (risques inhérents), sauf pour les éventuelles positions pour lesquelles une provision a été constituée en raison d'une sortie de fonds probable et estimable de manière fiable. Les méthodes d'identification des risques inhérents de défaillance et de détermination du besoin de provisions sont expliquées en détails au point 4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance.

Le besoin de corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance des créances non compromises a été estimé à CHF 62.289 millions. Ce besoin sera réévalué semestriellement selon les critères définis. La dotation initiale aux corrections de valeur et provisions a été comptabilisée au débit de la rubrique « Réserves pour risques bancaires généraux », sans impact sur le résultat. Les corrections de valeur et provisions pour créances non compromises au 31 décembre 2020 sont présentées à l'annexe 16 « Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux ».

Bien que les dispositions sur la constitution des corrections de valeur et de provisions pour risques inhérents de défaillance sur les créances non compromises et les opérations hors bilan doivent être mises en œuvre au plus tard dans les comptes des exercices commençant le 1^{er} janvier 2021, la Banque a décidé d'appliquer par anticipation ces dispositions dans les comptes annuels 2020, comme prévu à l'art. 98 OEPC (dispositions transitoires).

Une délimitation a été constituée pour une prestation de fidélité sous forme d'actions en faveur des membres du Conseil d'administration pour chaque année complète d'activité en leur qualité d'organe.

Une délimitation a été constituée pour une prestation de fidélité sous forme d'actions en faveur des membres de la Direction générale pour chaque année complète d'activité au sein de la Direction générale. Les chiffres 2019 n'ont pas été adaptés.

2.3. Saisie des opérations

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion (trade date accounting) et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus. Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement.

2.4. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts. Pour ce qui est des crédits en compte courant, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions de l'exercice en cours sont neutralisés par le débit de la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ».

Les créances accumulées jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours, résultant des intérêts en souffrance de l'exercice précédent, sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

2.5. Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. A chaque arrêté, les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour de la date de clôture. Les participations, les immobilisations corporelles et les valeurs immatérielles sont converties au cours historique. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les cours du jour de la date de clôture des principales monnaies sont les suivants :

	31.12.2020	31.12.2019
USD	0.8811	0.9684
EUR	1.0823	1.0858

2.6. Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce La rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur » enregistre le résultat de refinancement des opérations de négoce.

3. Gestion des risques

La Banque est exposée aux risques suivants: les risques de crédit, de taux, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et de compliance. La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les compétences clés de la Banque. Le but premier de la Banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la Banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation. A cet effet, la Banque pratique des tests de résistance sur des domaines clés tels que son portefeuille de crédits hypothécaire, son exposition au risque de taux et ses liquidités.

Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- une politique de risque et principes de gestion des risques s'étendant à tous les secteurs d'activité,
- l'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques,
- la définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting,
- un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques,
- l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques,
- l'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Le Conseil d'administration fixe la politique de risque et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la Banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la politique de risque. Il s'appuie à cet effet sur les travaux de son Comité stratégique et des risques dont les principales missions sont présentées en page 67. Le Conseil d'administration s'est prononcé sur les limites de risques en décembre 2020.

La Direction générale veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate, et dispose de systèmes de surveillance appropriés. La Direction générale utilise à cet effet des Comités permanents dont les missions principales sont présentées en page 71.

Elle attribue les limites approuvées par le Conseil d'administration aux unités opérationnelles et délègue à celles-ci les compétences nécessaires. Elle assure par le biais du reporting interne un niveau d'information adéquat aux responsables.

La fonction de Contrôle des risques, indépendante des activités bancaires, assure notamment le caractère systématique et exhaustif de la surveillance et de l'établissement de rapports sur des positions-risque.

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire. Le Conseil d'administration reçoit pour exercer ses devoirs de surveillance un rapport trimestriel sur les risques. Le reporting interne qarantit une information appropriée.

3.1. Risques de crédit

Avances à la clientèle

La Banque propose une large gamme de crédits usuels, couverts ou non couverts, à des personnes physiques ou morales, pour des opérations effectuées essentiellement dans le Canton du Valais. Cette activité représente le cœur de métier de la Banque.

La Banque vise à maintenir un portefeuille de crédit à la clientèle de qualité, conforme aux règlements internes (taux d'avance, amortissement et tenue des charges financières) et, afin de limiter les risques de concentration, diversifié en termes de clientèle, de type de crédit et de situation géographique des gages en Suisse.

La politique de crédit vise à créer une même « unité de doctrine » qui permette d'apprécier les affaires de crédit selon des critères identiques et d'unifier les attitudes du personnel à l'égard de la clientèle.

Son application doit permettre la réalisation des objectifs de rentabilité définis, notamment au niveau des fonds propres et de la qualité du portefeuille crédit. La poursuite de l'objectif de rentabilité

se fait en adéquation avec les règles prudentielles communément appliquées dans la branche, indépendamment de la situation économique. Le risque de défaillance inhérent aux opérations de crédit est minimisé par les mesures organisationnelles suivantes :

- Fixation de conditions qualitatives, quantitatives et de limites de compétence pour l'octroi de crédits,
- Mise en place du système de ratings,
- Réexamen périodique des dossiers sur la base de critères de risques,
- Garantie d'une séparation des fonctions entre l'octroi du crédit et la libération des fonds.
- Mise en place d'une analyse indépendante pour les crédits « non standards » et pour les réexamens des crédits.

Par ailleurs, la Banque évalue et surveille les risques de crédit par l'application des outils et exercices suivants :

- Un recensement des « Exceptions to Policy » (crédits dérogeant aux exigences internes vis-à-vis du taux d'avance, d'amortissement, de charge financière ou aux Directives de l'ASB relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires) concernant les crédits garantis par gage immobilier,
- Une réévaluation systématique, au minimum semestrielle, des corrections valeurs individuelles pour les risques de défaillance des créances compromises,
- Une analyse des pertes, des nouveaux besoins de corrections de valeurs individuelles pour les risques de défaillance des créances compromises.
- · Un contrôle des dépassements,
- L'exécution périodique de stress-test sur tout ou partie de son portefeuille crédits.

La politique de crédit traite la totalité des avances à la clientèle qui pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en les répartissant, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et des gages.

La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques. L'octroi des crédits aux organes est de la seule responsabilité du Conseil d'administration.

Son système de ratings donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques inhérents de défaillance.

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque. Les amortissements des créances hypothécaires sur les objets commerciaux et industriels sont fixés en conformité avec la durée de vie économique de l'objet remis en garantie.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe.

La gestion des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les crédits selon un système de ratings permettant de catégoriser les débiteurs en 10 classes. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration

des conditions proposées à la clientèle.

En complément des corrections de valeur individuelles pour les risques inhérents de défaillance des créances compromises, des corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont constituées au sens d'une prévoyance des risques de défaut présents à la date de clôture, dans un portefeuille de crédits apparemment sain, qui ne sont pas identifiables. Les corrections de valeur pour créances non compromises sont réévaluées au minimum semestriellement.

Risques de contreparties dans les affaires interbancaires

L'appétence générale aux risques de contreparties bancaires de la Banque est faible. Elle se concrétise par des critères de sélection exigeants.

Les contreparties bancaires sont issues de pays de l'OCDE. Le risque pays est ainsi maintenu à un niveau limité. Dans les activités interbancaires, un système de limite à plusieurs niveaux est appliqué pour la gestion des risques de contreparties et de défaillance.

La Banque ne travaille qu'avec des contreparties au bénéfice d'une notation minimale de qualité moyenne supérieure selon l'échelle de notation financière des principales agences de notation. Le montant de la limite dépend essentiellement du rating et du pays.

Les limites pour dérivés OTC (y compris contrats à terme) sont essentiellement octroyées aux contreparties bancaires afin de pouvoir réaliser des opérations de trading ainsi que des opérations de couverture des risques de taux. Elles sont également octroyées à des entreprises ou des CDP afin qu'elles puissent couvrir des risques de change. Ces limites sont surveillées quotidiennement au niveau individuel. La Banque traite des opérations dérivés OTC en principe uniquement sur la base de contrat de netting ISDA ou de contrat équivalent. Un accord de collateral management CSA est en outre conclu avec les contreparties bancaires avec lesquelles la BCVs traite des opérations dérivés OTC.

3.2. Risques de taux

Le risque de taux sur le portefeuille de banque (IRRBB) est défini comme la perte potentielle encourue sur la marge nette d'intérêt ou une baisse de la valeur des fonds propres en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan du portefeuille de banque.

Deux types de risques de taux d'intérêt significatifs pour la Banque sont pris en considération dans le cadre de l'Asset and Liability Management:

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions du hors bilan.
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et versés sur des produits différents, dotés par ailleurs de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, dettes et instruments du hors bilan à échéances ou fréquences de révisions de taux identiques.

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la Banque poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché.

Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des prêts à la clientèle par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme, par des emprunts obligataires ainsi que des prêts des Centrales d'émission de lettres de gage, de même que la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques. Des limites stratégiques et opérationnelles sont définies par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration. La situation des risques de taux est présentée mensuellement au Comité ALCO (Asset-and-Liablity-Management-Committee) et à la Direction générale. La Direction générale est informée mensuellement sur le respect des limites d'appétence et le Conseil d'administration trimestriellement

Le Comité ALCO est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux. Il détermine des mesures concernant la gestion du risque de taux (stratégies de couverture) qui sont validées par la Direction générale préalablement à leur exécution. Les risques de taux inhérents aux opérations au bilan et hors bilan sont pilotés et surveillés de manière centralisée par le comité ALCO. Basée sur la méthode des taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres et la projection des revenus. Le département Risk Management est responsable de la mesure et du contrôle des risques de taux ainsi que de leur reporting.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan : le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux d'intérêts du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Le Comité ALCO réexamine la pertinence des clés de réplication au moins une fois par an. En cas d'adaptation, le Conseil d'administration en est informé.

L'exposition aux risques de taux est calculée mensuellement, principalement par la détermination de valeurs ΔΕVE (perspective de la valeur économique) et NII (perspective des bénéfices) et par des simulations.

La Banque modélise les scénarios réglementaires suivants, définis dans la «Circ.-FINMA 2019/2 Risques de taux - banques » :

- Scénarios de choc de taux (calculs ΔEVE) : variation parallèle de +/-150 pdb, steepener / flattener, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, baisse / hausse des taux

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan : le taux d'une position à taux variable est simulé au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Pour les prestations actives à taux variables, les taux d'intérêt historiques de produits et du marché servent de données de base à la simulation (back-looking). Pour les prestations passives à taux variables, les évolutions des taux des produits en fonction de scénarios d'évolution des taux du marché servent de données de base à la simulation (forward-looking).

D'autres scénarios alternatifs relatifs à la NII ainsi que, ponctuellement, des scénarios de stress impliquant en particulier des hausses importantes et subites sont également appliqués.

L'impact sur les revenus tient compte du taux plancher à 0% pour les prestations de la clientèle et intègre les hypothèses de renouvellement des positions à taux fixe selon leurs caractéristiques de durée et de pricing observables historiquement.

Le risque de taux résultant de la transformation des échéances est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés (IRS). Le traitement comptable en vigueur appliqué aux opérations de couverture est décrit au point 6 « Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de l'utilisation de la comptabilité de couverture » des comptes annuels.

3.3. Risques de marché

Risques de change

La Banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les fluctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères, y compris avec des opérations de swaps de devises dans le cadre de limites notionnelles globales. L'exposition aux risques de change est mesurée journellement.

Opérations de négoce

Les limites de position autorisées par le Conseil d'administration pour l'activité de négoce sont exprimées en notionnel et en terme de «VaR» (Value-at-Risk). Les opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur, sur la base du prix du marché. La Value-at-Risk est calculée journellement sur une durée de dix jours et avec un niveau de confiance de 99 %. Un rapport sur l'exposition aux risques et sur le résultat est adressé quotidiennement aux membres du Comité Nostro. Le négoce d'instruments financiers est effectué pour le compte de la clientèle, pour la gestion de la structure du bilan et dans le cadre des opérations de négoce. Les instruments utilisés par la Banque sont aussi bien des instruments standardisés que ceux négociés de gré à gré.

La Banque n'a aucune activité de market maker autre que celle sur ses propres titres de participation.

3.4. Risques de liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la Banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement.

Le risque de refinancement est en outre piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan qui tient compte des échéances de refinancement.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de gestion de crise. Il comprend une évaluation des sources de financement lorsque des tensions sur le marché se manifestent, et définit des procédures d'urgence. La Banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement.

Des limites stratégiques sont définies par le comité ALCO, validées par la Direction générale et approuvées par le Conseil d'administration. Les risques de liquidité sont suivis de manière centralisée par le service en charge de la trésorerie de la Banque et font l'objet d'une surveillance par le Comité ALCO.

Un outil informatique fournit au comité ALCO des mesures de l'exposition aux risques de liquidités, lui permet d'effectuer des tests de résistance au stress et calcule les ratios légaux issus de l'Ordonnance sur les liquidités. Au besoin, le comité ALCO peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

3.5. Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs. La gestion des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif décrit dans la «Politique de risque et principes de gestion des risques» et sur les principes de gouvernance induits par ces principes. Il établit le lien entre les structures organisationnelles, les méthodes, les processus et les outils composant le dispositif. Sa méthodologie permet de catégoriser, de cartographier, de mesurer les risques opérationnels afin d'en arrêter le niveau d'acceptation.

L'évaluation des risques opérationnels et de compliance porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Des règlements et des directives internes portant sur l'organisation et les contrôles permettent de limiter ces risques. Les processus de la Banque et les risques et les contrôles qui leur sont liés sont documentés à l'aide d'un outil de modélisation.

Les risques opérationnels sont mesurés selon des principes uniformes sur la base des dommages résultant de situations normales et extrêmes. Une base de données des incidents ayant conduit à des pertes est tenue. Pour le pilotage du risque, les cas de perte sont répartis en différents groupes de risques et, le cas échéant, le service «Contrôle interne» définit des mesures pour diminuer le potentiel de pertes.

Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

Les contrôles clés sont documentés selon des principes uniformes. Tous les départements de la Banque effectuent des évaluations périodiques des processus et de leurs risques et contrôles associés afin de mesurer leur efficacité opérationnelle.

Un rapport sur les risques opérationnels et du résultat des contrôles effectués au sein de la Banque dans le cadre de ses processus est établi à l'attention de la Direction générale (trimestriellement) et du Conseil d'administration (semestriellement).

Business Continuity Management (BCM)

La Banque a élaboré une stratégie de Business Continuity Management (BCM) afin qu'elle puisse poursuivre l'exercice de son activité même en cas de survenance de situations exceptionnelles. Les processus critiques de la Banque sont soumis à cette stratégie et sont régulièrement revus sous l'angle d'analyses d'impact (Business Impact Analysis) et de la détermination d'options en matière de maintien ou de redémarrage des activités (Business Recovery).

3.6. Risque de compliance

Le Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes. Le Compliance Officer veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires. Une attention particulière est donnée à la mise en œuvre des exigences concernant la lutte

contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des dispositions en matière d'activité transfrontière (crossborder).

4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

4.1. Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise la valeur des gages dans le cadre de la révision périodique des crédits ou lorsqu'un cas d'affaire impliquant une augmentation du risque, telle qu'adaptation de la limite de crédit, rééchelonnement d'amortissements ou intérêts impayés, survient. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables projetés. Ce modèle tient compte des données de marché. La durée de validité d'une estimation en valeur de rendement pour immeubles de rapport est de cinq ans. S'il y a des indices de changements de l'état locatif, la Banque procède à une réévaluation anticipée de l'immeuble.

4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits accordés à des Corporations de droit public (CDP), des crédits commerciaux, des prêts personnels ou des dépassements en compte de la clientèle des particuliers d'une durée maximale de 3 mois. La solvabilité des Corporations de droit public est examinée annuellement sur la base d'indicateurs financiers et qualitatifs.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels ainsi que, le cas échéant, des bouclements intermédiaires. L'examen de ces informations peut conduire à l'identification d'une augmentation des risques. Si tel est le cas, une évaluation approfondie est effectuée permettant au conseiller à la clientèle de définir les mesures qui s'imposent. Cas échéant, des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexes. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance

Les nouveaux besoins de corrections de valeur pour risques de défaillance sont identifiés selon la procédure décrite aux chapitres 4.1 à 4.3. Les corrections de valeur sont réévaluées au minimum semestriellement. Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont constituées pour des créances compromises et non compromises.

Créances compromises

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur vraisemblablement réalisable de celle-ci. Le montant vraisemblablement réalisable de la couverture est la valeur de liquidation (valeur d'aliénation estimative, dont sont retranchés les coûts de détention et les charges de liquidation). Dans ces cas, la Banque examine la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter.

Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». La Banque évalue les crédits selon des ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Pour les créances appartenant aux classes 1 à 6, le service de la dette est assuré et les sûretés fournies par les clients sont adéquates. Les créances des classes 7 et 8 présentent un profil de risque supérieur. Aucune correction de valeur individuelle n'est constituée par la Banque sur ces créances. Dans la classe 9 figurent les créances en souffrance dont les paiements des intérêts sont en retard de plus de 90 jours et font l'objet de corrections de valeur pour les intérêts impayés. Les crédits de la classe 10 sont compromis et font l'objet de corrections de valeur individuelles en capital et intérêts.

S'agissant des crédits pour lesquels la Banque a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la méthode de comptabilisation des corrections de valeur et provisions nécessaires suivante est appliquée. Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Les dissolutions de corrections de valeur ou de provisions devenues libres sont également enregistrées dans la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Les corrections de valeur individuelles sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Les créances compromises sont comptabilisées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Créances non compromises

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs.

En tant que banque de catégorie 3 selon l'annexe 3 OB, la Banque est tenue en vertu de l'art. 25 al 1 let b OEPC-FINMA de constituer des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont déterminées sur les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires. Elles sont calculées par un modèle interne.

Les risques inhérents de défaillance sont des risques découlant implicitement des opérations de crédit et ne pouvant pas être égal à zéro au niveau de l'ensemble de la Banque.

Le modèle interne est basé sur les 3 composantes suivantes :

- Composante statistique basée sur l'historique du portefeuille de crédit
- La composante statistique basée sur l'historique du portefeuille est fondée sur :
- 1. la probabilité pour les différentes classes de rating de basculer en classe 9 ou 10,
- 2. le besoin en corrections de valeur moyen pour un client de classe 9 ou 10.

Ces éléments sont déterminés séparément pour les segments Entreprises et Privés et une moyenne mobile sur 10 ans est utilisée. Le montant de cette composante est réévalué semestriellement sur base des engagements effectifs. Les paramètres (probabilité de basculement et ratios de corrections de valeur) sont évalués annuellement sur la base de la situation à la fin de l'exercice comptable.

Composante pour risque conjoncturel:

Afin de tenir compte de l'évolution future de la conjoncture suisse, qui fait l'objet d'une corrélation positive sur la solvabilité des débiteurs, un complément basé sur l'indicateur «KOF Baromètre conjoncturel» est ajouté au modèle. La banque attribue une pondération graduelle à la composante statistique en se basant sur les stress tests COVID-19. La pondération varie semestriellement en fonction de la moyenne des 12 derniers mois du baromètre conjoncturel (moyenne mobile).

• Composante pour le risque d'évolution des taux d'intérêts: Dans un contexte de taux d'intérêts négatifs persistant, une augmentation des taux d'intérêts peut avoir un impact sur la solvabilité des débiteurs et sur la valeur des gages. L'impact d'une variation des taux est appréhendé par cette composante. Cette composante se base sur la variation annuelle du taux de référence à 3 mois et est réévaluée semestriellement. Les ratios définis se

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont portées en déduction des rubriques «Créances sur la clientèle» et «Créances hypothécaires». La part attribuable aux positions hors bilan apparaît dans les «Provisions».

basent sur le stress test de crédit hypothécaire.

Constitution initiale

La comptabilisation du montant initial déterminé lors de la mise en œuvre des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est commentée au point 2.2. Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation.

Constitutions ou libérations

Les constitutions ou libérations subséquentes à la première application sont comptabilisées par la rubrique du compte de résultat «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts », ou «Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes» pour la part attribuable aux opérations hors bilan, en fonction du montant déterminé par le modèle.

Utilisation

En cas de besoin de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance des créances compromises, la Banque peut utiliser les corrections de valeur et les provisions pour les risques inhérents de défaillance des créances non compromises et documente leur utilisation.

Reconstitution

Si les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises sont utilisées pour couvrir des corrections de valeurs pour risques de défaillance des créances compromises et des provisions au sens de l'art. 28. al. 1 OEPC, la reconstitution des montants utilisés doit avoir lieu au plus tard dans les 5 ans.

Découvert

Au 31 décembre 2020, le besoin de corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises est entièrement couvert.

5. Evaluation des sûretés de crédit

5.1. Créances couvertes par des gages immobiliers Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés

sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet. La «valeur de nantissement», sur laquelle est basé le montant de l'avance, est en principe déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE : valeur réelle pour les objets en usage propre et valeur de rendement pour les objets en location
- Immeuble locatif, commercial (dont hôtel et restaurant), artisanal ou industriel: valeur de rendement,
- Immeuble agricole: valeur de rendement (LDFR),
- Terrain : valeur réelle.

Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie. La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier valaisan, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues. Pour le financement des objets hors canton, la Banque utilise notamment un modèle d'estimation hédoniste. Les estimateurs internes utilisent pour les biens destinés à l'habitation des modèles d'évaluation, dont un modèle hédoniste, pour lesquels la Banque a édicté des procédures.

Les experts immobiliers de la Banque apportent leur concours aux instances de crédit ainsi qu'aux clients pour toutes questions techniques et d'évaluation relatives à des biens immobiliers.

Pour les immeubles locatifs, les immeubles commerciaux et les objets spéciaux, l'évaluation est confiée à des experts immobiliers internes ou externes reconnus, qui déterminent notamment la valeur de rendement. La Banque prend comme base d'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

5.2. Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions, produits structurés) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la Banque pratique des taux d'avance sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement. Pour les autres garanties mobilières, la Banque applique une décote sur les valeurs nominales ou sur les valeurs de rachat.

6.Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et opérations de couverture

6.1. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés à des fins de négoce et de couverture.

Le négoce d'instruments financiers dérivés est assuré par des collaborateurs spécialement formés à cet effet. La Banque n'a pas d'activité de market maker sur les instruments financiers dérivés. Elle pratique le négoce d'instruments de gré à gré uniquement à la demande de clients. Elle n'exerce pas d'activité de négoce de dérivés de crédit.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés dans le cadre de la gestion des risques et servent notamment à couvrir les risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont systématiquement conclues avec des contreparties externes.

6.2. Utilisation de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est surtout utilisée en rapport avec les types d'opérations suivants :

Opération de base	Couverture par
Créances, immobilisations financières et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt	Swap de taux d'intérêt Option sur taux

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances et engagements envers la clientèle, ainsi que des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro-hedge. Ponctuellement, des opérations de micro-hedge sont effectuées.

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base à la conclusion de la couverture. Elle documente l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme effective quand les critères suivants sont remplis :

- la couverture est jugée hautement effective dès sa conclusion et sur toute sa durée;
- il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture;
- les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert;
- le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture, au regard du risque couvert, est compris dans une fourchette allant de 80% à 125%.

Un test d'effectivité est établi à chaque clôture. La relation de couverture est évaluée de manière prospective en mesurant la variation de la valeur économique des opérations de couverture et des opérations de base pour des chocs de taux de ± 100 bps. Pour être considérée comme opération de couverture, la variation relative de valeur des opérations de couverture et des opérations de base doit se situer entre 80% et 125%.

Ineffectivité

Une opération de couverture jugée ineffective est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la fraction ineffective comptabilisé dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

7. Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2020, date du bilan de la Banque.

9. Informations relatives au bilan

9.1 Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs) en milliers de francs	31.12.2020	31.12.2019
Valeur comptable des créances (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt de titres et de prise en pension	0	0
Valeur comptable des engagements (avant la prise en compte d'éventuels contrats de compensation) résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prêt de titres et de mise en pension	207'165	251'160
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, qui ont été prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre ou d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	205'128	248'591
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	205'128	248'591
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres lors de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyée sans restriction	1'663	3'990
- dont titres remis en garantie à un tiers	0	0
- dont titres aliénés	0	0

9. Informations relatives au bilan

9.2 Présentation des couvertures des créances et des opérations	Nature des couvertures			
hors bilan ainsi que des créances compromises en milliers de francs	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	275'871	536'186	1'424'612	2'236'669
- dont collectivités de droit public	588	107'038	736'143	843'769
Créances hypothécaires	10'855'227	132'386	112'882	11'100'495
- immeubles d'habitations	9'454'201	132'332	25'610	9'612'143
- immeubles commerciaux	663'725	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	34'419	698'144
- immeubles artisanaux et industriels	547'744	* + + + + + + + + +	31'380	579'124
- autres	189'557	54	21'473	211'084
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
31.12.2020	11′131′098	668'572	1'537'494	13'337'164
31.12.2019	10'742'181	371'416	1'411'677	12'525'274
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur) 31.12.2020	11′131′098	638′937	1′409′833	13′179′868
31.12.2019	10'676'467	371'416	1'374'430	12'422'313
Hors bilan				
Engagements conditionnels	6'896	4'439	32'417	43'752
Engagements irrévocables	418'830	44'738	200'149	663'717
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	1		37'821	37'821
Total du hors bilan				
31.12.2020	425'726	49'177	270'387	745'290
31.12.2019	341'180	44'081	265'363	650'624
Créances compromises	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
31.12.2020	349′360	248′594	100′766	102'339
31.12.2019	346'564	234'851	111'713	102'961

9.3 Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) en milliers de francs

Actifs	31.12.2020	31.12.2019
Opérations de négoce		
Titres de créance, papiers et opérations du marché monétaire	0	0
- dont cotés	0	0
Titres de participation	0	0
Métaux précieux et matières premières	230	268
Autres actifs du négoce	0	0
Total des Opérations de négoce	230	268
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créance	0	0
Produits structurés	0	0
Autres	0	0
Total des Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des actifs	230	268
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0
Passifs	31.12.2020	31.12.2019
Opérations de négoce		
Titres de créance, papiers et opérations du marché monétaire	0	0
- dont cotés	0	0
Titres de participation	0	71
Métaux précieux et matières premières	0	0
Autres passifs du négoce	0	0
Total des Opérations de négoce	0	71
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créance	0	0
Produits structurés	0	0
Autres	0	0
Total des Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des engagements	0	71
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0

9.4 Présentation des instruments financiers dérivés (actifs	Instru	ments de i	négoce	Instruments de couverture			
et passifs) en milliers de francs	Valeurs de rempla- cement positives	Valeurs de rempla- cement négatives	Volume des contrats	Valeurs de rempla- cement positives	Valeurs de rempla- cement négatives	Volume des contrats	
Instruments de taux							
Swaps				221	56'071	1'143'070	
Devises / métaux précieux							
Contrats à terme	9'078	17'815	1'963'644				
Options (OTC)						1 1 1 1 1	
Titres de participation / Indices						1 1 1 1 1	
Futures	1						
Options (exchange traded)							
Total avant prise en compte des contrats de netting						 	
31.12.2020	9′078	17'815	1′963′644	221	56'071	1′143′070	
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	9'078	17'815	1'963'644	221	56'071	1'143'070	
31.12.2019	2'511	29'793	2'366'768	1'232	62'632	1'102'020	
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	2'511	29'793	2'366'768	1'232	62'632	1'102'020	
Total après prise en compte des contrats de netting	Valeurs de remplacement positives Va (cumulées)		Valeurs de	remplacemen (cumulées)	t négatives		
31.12.2020		9'299			73′886		
31.12.2019		3'743			92'425		

Répartition selon les contreparties	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des		9'262	37

9.5 Répartition des immobilisations financières en milliers de francs

	Valeur comp	otable	Juste vale	eur
Répartition des Immobilisations financières	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Titres de créance	333'497	286'011	340'428	291'772
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	329'526	283'521	336'427	289'253
- dont destinés à la revente	3'971	2'490	4'001	2'519
Titres de participation	62'151	60'455	77'784	76'735
- dont participations qualifiées (au moins 10% du capital ou des voix)	0	0	0	0
Métaux précieux	0	0	0	0
Immeubles et marchandises repris(es) lors des opérations de crédit et destiné(e)s à la vente	8'605	12'025	8'605	12'025
Total	404'253	358'491	426'817	380′532
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	317'416	278'521	324'184	284'231

Répartition des contreparties selon la notation	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Valeurs comptables des titres de créance	297'926	15'058	0	0	0	20'513
Valeurs comptables des titres de participation	564	2'152	0	0	0	59'435

La Banque se réfère aux classes de notation des agences reconnues par la Finma.

9.6 Présentation des participations en milliers de francs

				2020						
	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	Valeur comptable au 31.12.2019	Changements d'affectation	Investis- sements	Désinvestis- sements	Corrections de valeur	Reprises d'amortis- sements	Valeur comptable au 31.12.2020	Valeur de marché
Avec valeur boursière Sans valeur boursière	19'337	-4'362	14'975			 		 	14'975	
Total des Participations	19'337	-4′362	14′975	0	0	0	0	0	14′975	0

Les participations minoritaires détenues par la Banque étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque renonce à les évaluer selon la méthode de mise en équivalence.

9.7 Indication des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Raison sociale et siège	Activité		Capital social en milliers de francs	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe	Détention indirecte
Sous « Participations » au bilan							
Investissements Fonciers S.A., Lausanne	Direction de Fonds de placement		1'000	28%	28%	28%	
Madon SA, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce		100	100%	100%	100%	
Immobilien Rathaus AG, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce		100	100%	100%	100%	

La Banque ne détient pas d'autres participations significatives dans les immobilisations financières.

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

9.8 Présentation des immobilisations corporelles en milliers de francs

						202	20		
Immobilisations corporelles	Valeur d'acquisition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable au 31.12.2019	Reclassifi- cations	Investis- sements	Désinves- tissements	Amortis- sements	Reprises	Valeur comptable au 31.12.2020
Immeubles à l'usage de l'établissement	177'042	-96'909	80'133	2'330	1'552	-228	-2'493		81'294
Autres immeubles	34'024	-19'423	14'601	-2'330	867		-394		12'744
Logiciels développés à l'interne ou acquis séparément	1		0	1					0
Autres immobilisations corporelles	31'290	-15'836	15'454		9'135	†	-8'428		16'161
Objets en « leasing » financier			0	 		† 1 !			0
Total des Immobilisations corporelles	242'356	-132′168	110′188	0	11′554	-228	-11′315	0	110′199

Leasing opérationnel	31.12.2020	31.12.2019
Engagements de leasing non inscrits au bilan		
Échéance d'ici 1 an	60	0
Échéance entre 1 an et 5 ans	211	500
Échéance au-delà de 5 ans	0	0
Total des Engagements de leasing non inscrits au bilan	271	500
- dont résiliable à moins d'un an	0	0

9.9 Présentation des valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles sont entièrement amorties.

9.10 Répartition des autres actifs et autres passifs en milliers de francs

	31.12.2020	31.12.2019
Autres actifs		
Compte de compensation	50'487	55'467
Impôts indirects	853	990
Comptes d'ordre	1'153	1'328
Opérations bancaires internes	0	1
Total des Autres actifs	52'493	57′786
Autres passifs		
Impôts indirects	1'586	1'889
Comptes d'ordre	3'832	1'575
Opérations bancaires internes	0	1
Total des Autres passifs	5'418	3'465

9.11 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété en milliers de francs

	31.12.2	2020	31.12.2019		
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs	
Actifs nantis / cédés					
Créances sur les banques	63'461	70'844	82'876	94'382	
Créances sur la clientèle	166'918	155'000	0	0	
Immobilisations financières	21'046	0	16'832	0	
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	2'206'127	1'651'636	2'023'949	1'409'663	
Total des Actifs nantis / cédés	2'457'552	1'877'480	2′123′657	1′504′045	
Actifs sous réserve de propriété	0	0	0	0	

La Banque recourt à la possibilité prévue dans l'ordonnance sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19, de céder à la BNS, à des fins de refinancement, les créances résultant des crédits COVID-19 octroyés à la clientèle.

Les actifs mis en gage des rubriques «Créances sur les banques» et des «Immobilisations financières» représentent les dépôts de marge auprès de contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA) et des valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS et de dépositaires centraux (SIX).

Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés en annexe 9.1.

9.12 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle en milliers de francs ainsi que du nombre et du type des instruments de capitaux propres de l'établissement détenus par ces institutions

Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	31.12.2020	31.12.2019
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	55'520	38'149
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	0	26
Obligations BCVs	0	0
Comptes de régularisation passifs	0	0
Total des Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	55′520	38'175

Instruments de capitaux propres

Au 31 décembre 2020, la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs détient 48'600 actions nominatives de la BCVs.

9.13 Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE).

Au 31 décembre 2020, il n'existe aucune réserve de contribution de l'employeur.

		écono	art mique Banque			prévoyar les char perso	rce dans ges de
Avantage / engagement économique et charges de prévoyance en milliers de francs	Excédent / sous- couverture au 31.12.2020	2020	2019	Modification de la part économique durant l'exercice	Cotisations payées en 2020	2020	2019
Fonds patronaux / institutions de prévoyance patronales ²⁾					660	684	655
Plans de prévoyance sans excédent ni sous-couverture					0	0	0
Plans de prévoyance avec excédent : - cotisation ordinaire ¹⁾	66'498		i i		9'829	9'829	9'660
- cotisation extraordinaire ³⁾					29'000	29'000	
Plans de prévoyance avec sous-couverture					0	0	
Institutions de prévoyance sans actifs propres	0	0	0	0	0	0	0
Total	66'498	0	0	0	39'489	39′513	10′315

La Banque possède deux plans de prévoyance dont les supports juridiques sont différents, visant à prémunir ses collaborateurs et anciens collaborateurs contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

¹⁾ La «Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs» est une institution de prévoyance indépendante, inscrite auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale au sens de l'art. 48 LPP, assurant l'ensemble du personnel de la Banque. Le plan de prévoyance est dit en primauté de cotisations. L'institution de prévoyance assure elle-même la gestion de la caisse et de sa fortune. Depuis 2016, elle a signé un contrat de réassurance pour la couverture des risques décès et invalidité.

²⁾ Un plan de prévoyance complémentaire en primauté des cotisations est géré par l'institution de prévoyance «Mutuelle Valaisanne de Prévoyance» hors cadre de la LPP en faveur des membres de la Direction générale, les directeurs, les directeurs adjoints et le Responsable de l'audit interne.

Dans ce montant sont compris quelques collaborateurs au bénéfice d'un contrat de durée déterminée et assurés dans le cadre d'un plan de prévoyance «minimum LPP» géré par la «Mutuelle Valaisanne de Prévoyance».

³⁾ Allocation extraordinaire de 29 millions de francs (contribution de l'employeur) liée aux modifications des paramètres techniques (abaissement du taux d'intérêt technique) de la «Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs».

Sur la base des comptes annuels non audités, le degré de couverture s'élève au 31 décembre 2020 à 117.48 % (31.12.2019 : 114.65 % audité) pour la «Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs». Les comptes annuels de l'institution de prévoyance sont établis conformément au référentiel comptable Swiss GAAP RPC 26.

Les organes considèrent que les éventuels excédents de couverture au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés au profit des assurés et qu'il n'en résulterait dès lors aucun avantage économique pour la Banque. Au 31 décembre 2020, il n'y a ni avantage ni engagement économique à porter au bilan et au compte de résultat de la Banque.

9.14 Présentation des produits structurés émis

La Banque n'a pas émis de produits structurés au 31 décembre 2020.

Charges de

9.15 Présentation des emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours en milliers de francs

Nature de l'emprunt	Taux d'intérêt	Année d'émission	Échéance	Possibilités de résiliation anticipée	Montant en cours au 31.12.2020
Emprunts obligataires					
Emprunt obligataire	2,375%	2011	2021	-	180'000
Emprunt obligataire	1,500%	2013	2022	-	150'000
Emprunt obligataire	0,375%	2014/2016	2021	-	200'000
Emprunt obligataire	0,625%	2014	2023	-	120'000
Emprunt obligataire	0,080%	2015	2021	-	125'000
Emprunt obligataire	0,400%	2015	2025	-	125'000
Emprunt obligataire	0,250%	2015/2019	2023	-	225'000
Emprunt obligataire	0,200%	2016	2024	-	125'000
Emprunt obligataire	0,200%	2017	2026	-	235'000
Emprunt obligataire	0,350%	2018	2027	-	150'000
Emprunt obligataire	0,300%	2019	2027	-	250'000
Emprunt obligataire	0,000%	2020	2029	-	160'000
Emprunt obligataire	0,150%	2020	2032	-	125'000
Emprunt obligataire	0,150%	2020	2032	-	100'000
Emprunt privé	0,010%	2020	2035	-	20'000
Total Emprunts obligataires					2′290′000
Prêts de la Centrale de lettres de gage des bar	nques cantonales suisses SA				1'650'000
Total					3′940′000

9.16 Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence en milliers de francs

						2020				
	Etat au 31.12.2019	Utilisations conformes au but	Reclassi- fications	Différences de change	Transferts sans impact sur le compte de résultat ¹⁾	Consti- tutions sans impact sur le compte de résultat ¹⁾	Intérêts en souffrance, recou- vrement	Nouvelles consti- tutions à la charge du compte de résultat	Dissolu- tions par le compte de résultat	Etat au 31.12.2020
Provisions pour risques de défaillance	2'577		29			7'332	+	1'001	-1'004	9'935
- Provisions pour engagements probables (selon art. 28 al. 1 OEPC-FINMA)	2'577		29					1'001	-1'004	2'603
- Provisions pour risques inhérents de défaillance	0					7'332			 	7'332
Provisions pour autres risques d'exploitation	83	-27		*				30	-53	33
Autres provisions	1'131	-120		†	1		+	†	-974	37
Total des provisions	3'791	-147	29	0	0	7'332	0	1'031	-2'031	10′005
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	102'961	-1'706	-29	1	 		4'429	10'401	-13'718	102'339
Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance	0					54'957			 	54'957
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	102'961	-1′706	-29	1	0	54'957	4'429	10′401	-13′718	157'296
Réserves pour risques bancaires généraux	564'400				-62'289		· 	15′700	- - - - - - - - - - - - - - - - - - -	517'811

9.17 Présentation du capital social en milliers de francs

		31.12.2020			31.12.2019	
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Actions nominatives	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
- dont libérées	158'000	15'800'000	158'000	158'000	15'800'000	158'000
Total du capital-actions	158'000	15′800′000	158'000	158′000	15′800′000	158'000
Capital autorisé	0	0	0	0	0	0
Capital conditionnel	0	0	0	0	0	0

Droits et restrictions liés aux parts de capital

Droit de vote

Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. Chaque action donne droit à une voix.

Restrictions de transfert

Aucune restriction, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais: «Le Canton détient une participation donnant droit à au moins 51 pourcents du nombre des actions et du droit de vote; il ne peut aliéner cette participation minimale ». La valeur nominale des actions nominatives est de CHF 10.

9.18 Nombre et valeur des droits de participation ou des options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et des indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

	Nombre		Valeur		
Actions nominatives	Droits de participa	tion	Droits de participat	ion	
	2020	2019	2020	2019	
Membres du Conseil d'administration	2'263	2'098	230	167	
Membres de la Direction générale	4'022	3'244	348	220	
Collaborateurs	24'246	21'387	1'108	881	
Total	30'531	26′729	1'686	1′268	

Aucune option sur des droits de participation BCVs n'a été émise.

La rémunération variable du Conseil d'administration est versée sous forme d'actions nominatives BCVs bloquées au minimum pour une période de deux ans. Pour la Direction générale, le Responsable de l'audit interne, les Directeurs et Directeurs adjoints, la rémunération variable est versée en cash (maximum 80%) et entre 20 et 40% sous forme d'actions nominatives BCVs bloquées au minimum pour une période de trois ans. En 2020, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de CHF 101.65 (sans blocage) correspondant au cours boursier du 31 décembre 2020 ex-dividende (CHF 109.65 ex-dividende en 2019) voir annexe 9.22.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 120 et 60 actions nominatives BCVs à un cours préférentiel (CHF 70.- en 2020) fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

9.19 Indication des créances et engagements envers les parties liées en milliers de francs

	Créanc	res	Engagements		
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	
Participants qualifiés	40'000	60'000	60'754	29'142	
Sociétés du groupe	-	-	-!	-	
Sociétés liées	134'470	154'246	407'297	229'197	
Affaires d'organes	23'163	21'703	9'872	9'886	
Autres parties liées	-	-	_ :		

Les créances et engagements envers l'Etat du Valais figurent dans la ligne « Participants qualifiés ».

Aucun membre d'un organe n'a le statut de participant qualifié.

Sont considérés comme sociétés liées, les établissements de droit public du canton ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Sont considérés comme affaires d'organes, les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes.

Il n'y a pas de transactions hors bilan significatives avec des parties liées.

Les opérations du bilan et du hors bilan envers les parties liées ont été octroyées à des conditions conformes au marché.

Les membres de la Direction générale, en fonction ou à la retraite, bénéficient des conditions particulières accordées au personnel présentées au tableau 9.22.

9.20 Indication des participants significatifs en milliers de francs

Participants avant une participation conférant plus	31.12.20	020	31.12.2019		
Participants ayant une participation conférant plus de 5 % des droits de vote :	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %	
Avec droit de vote					
Etat du Valais	110'640	70,03	110'640	70,03	
Sans droit de vote					
Aucun	-	-	<u>-</u>	-	

9.21 Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition du capital propre

Propres parts du capital	Prix de transaction moyen en francs	Nombre de titres
Propres actions nominatives détenues au 1 ^{er} janvier 2020		73'019
+ Achats	104,58	184'246
- Ventes	106,64	-178'884
Propres actions nominatives détenues au 31 décembre 2020		78'381

Les actions nominatives ont été négociées au cours de la période considérée à la juste valeur.

Ces transactions ont généré une perte de 0.3 million de francs, qui a été débitée de la Réserve légale issue du bénéfice.

Elles sont issues de l'activité de négoce de propres titres de participation.

Il n'existe aucun engagement conditionnel en relation avec des propres titres de participation aliénés ou acquis.

Au 31 décembre 2020, 13'163 actions nominatives sont réservées pour les programmes d'intéressement des collaborateurs (8'222 au 31 décembre 2019), la caisse de retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs détient 48'600 actions nominatives (48'600 au 31 décembre 2019) et la Fondation du 100ème 7'244 actions nominatives (7'244 au 31 décembre 2019).

Des prestations de fidélité sont versées aux organes à la fin de leur période.

La composition du capital actions avec les droits et restrictions attachés aux actions et les restrictions sont énoncées au tableau «9.17 Capital social».

Réserves non distribuables en milliers de francs	2020	2019
Réserve légale issue du capital non distribuable	79'000	79'000
Réserve légale issue du bénéfice non distribuable	0	0
Total des Réserves légales non distribuables	79'000	79'000

Les Réserves non distribuables correspondent à la moitié du capital nominal, en vertu de l'art. 671 al. 3 du Code des obligations.

Aucune restriction statutaire ne limite la part distribuable de la Réserve légale issue du bénéfice et de la Réserve légale issue du capital. Les règles prudentielles en matière de fonds propres minimaux doivent cependant êtres respectées, ce qui peut en restreindre leur distribution.

Toutes les transactions avec des participants ont été effectuées au moyen de liquidités et n'ont pas été soldées avec d'autres transactions.

9.22 Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art 663c al. 3 CO par les banques dont les titres de participation sont cotés en milliers de francs

Conseil d'administration		Pierre-Alain Grichting Stephan Imboden Gabriel Décaillet Chantal Balet Emery Président Vice-président Secrétaire			et Emery	Jean-Albert Ferrez				
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Rémunérations										
En espèces										
- Honoraires fixes	195	188	101	105	75	78	70	73	85	83
- Honoraires variables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions										
- Actions (variable)	50	40	16	17	16	16	18	18	17	15
Rémunérations additionnelles										
- Consulting/Mandats	0	0	0	0	5 ¦	5	0	0	0	0
Charges de prévoyance										
- Contributions de l'employeur aux charges sociales	37	21	11	11	9	9	6	6	9	9
Total des charges de personnel	282	249	128	133	105	108	94	97	111	107
Détention d'actions	2′124	1′635	4′052	6′911	2′555	2′351	525	335	586	367
Prêts		1	1	1	1		1	1	1	
Couvertures hypothécaires	1'460	1'490	1'510	1'740	60	64	469	479	1'000	1'000
Autres couvertures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sans couverture	0	0	0	100	0	0	40	40	0	0
Total des limites des prêts	1′460	1′490	1′510	1′840	60	64	509	519	1′000	1′000
Total des soldes des prêts	1'492	1′522	1′570	1′740	60	64	503	479	1′000	1′000

Conseil d'administration	Pascal Ind	ermitte	Sandra L	athion	Fernand M	Mariétan	Ivan Rot	uvinet	Tot	tal
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Rémunérations										
En espèces										
- Honoraires fixes	70	73	65	67	65	67	65	67	791	801
- Honoraires variables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions										
- Actions (variable)	14	13	15	15	14	15	17	18	177	167
Rémunérations additionnelles	1									
- Consulting/Mandats	0	0	0	0	5	5	0	0	10	10
Charges de prévoyance										
- Contributions de l'employeur aux charges sociales	8	8	10	7	5	5	5	5	100	81
Total des charges de personnel	92	94	90	89	89	92	87	90	1'078	1′059
Détention d'actions	940	750	231	54	2′117	1′940	936	759	14′066	15′102
Prêts		1	1		1		1			
Couvertures hypothécaires	827	857	1'552	1'568	494	500	0	0	7'372	7'698
Autres couvertures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sans couverture	0	0	0	0	104	116	0	0	144	256
Total des limites des prêts	827	857	1′552	1′568	598	616	0	0	7′516	7′954
Total des soldes des prêts	827	857	1′552	1′568	427	41	0	0	7′431	7′271

En 2020, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de CHF 101.65 correspondant au cours boursier du 31 décembre 2020 ex-dividende. Ce cours est ensuite déduit de l'escompte fiscal calculé sur une période de blocage pouvant aller de 2 à 10 ans, selon le choix de chaque bénéficiaire.

En 2019, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de CHF 109.65 correspondant au cours boursier du 31 décembre 2019 ex-dividende. Ce cours est ensuite déduit de l'escompte fiscal calculé sur une période de blocage pouvant aller de 2 à 10 ans, selon le choix de chaque bénéficiaire.

La Banque n'attribue aucune option et aucune prestation en nature aux membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun cautionnement.

Direction générale	Pascal Perru Présider		Total Direction gér 2019 2020 397 1'444 152 801 61 258 610 2'503 435 1'589 1'045 4'092 88 109 2019 2020 1'271 6'268 822 2'392 780 1'430 2'873 10'090	
	2020	2019	2020	2019
Rémunérations	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		1	
En espèces	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			
- Rémunérations fixes (nettes)	420	397	1'444	1'458
- Rémunérations variables (nettes)	153	152	801	837
Actions				
- Rémunérations variables en actions (nettes)	61	61	258	220
Total des rémunérations nettes	634	610	2'503	2′515
Charges de prévoyance		į		
- Contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance	457	435	1'589	1'585
Total des charges de personnel	1'091	1'045	4'092	4′100
Rémunérations liées aux mandats d'administrateurs et versées en faveur de la Banque	77	88	109	118
Prêts	2020	2019	2020	2019
Couvertures hypothécaires	1'567	1'271	6'268	5'945
Autres couvertures	1'172	822	2'392	2'092
Sans couverture	430	780	1'430	1'780
Total des limites des prêts	3′169	2'873	10'090	9'817
Total des soldes des prêts	3′169	2'873	9′910	8′737

En 2020, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours moyen par action de 73.55 francs correspondant au cours boursier du 31 décembre 2020 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans).

En 2019, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours moyen par action de 80.60 francs correspondant au cours boursier du 31 décembre 2019 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (3 à 10 ans). La Banque n'attribue aucune option aux membres de la Direction générale.

Les membres de la Direction générale n'ont aucun cautionnement.

	Pascal Perru	houd	Nicolas De	bons	Christian [Donzé	Daniel Ro	ossi	Oliver Schr	ıyder	Tota]
											Direction g	énérale
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Détention d'actions	6'256	8'548	4'755	4'916	4'465	4'473	6'595	6'819	2'612	3'120	24'683	27'876

Principales conditions particulières

Les membres du Conseil d'administration n'ayant pas exercé de fonctions opérationnelles au sein de la BCVs n'ont pas droit à des conditions particulières.

Le personnel et les retraités bénéficient de conditions préférentielles en matière de prêts. S'agissant des avances à taux variables, une réduction de 1.25% par rapport au taux de base leur est accordée à concurrence d'un montant de prêt de CHF 1 million (réduction de 0.625% au-delà). S'agissant des prêts à taux fixe, la Banque applique une marge d'intérêts de 0.5% par rappport au taux de refinancement, à concurrence de prêt de CHF 1 million (marge de 0.875% au-delà).

La BCVs octroie en plus à son personnel, pour un montant maximal de CHF1 million des avances avec une marge de 0.2 % par rapport au taux de l'épargne ordinaire, en blanc remboursables dans un délai de 5 ans ou garanties, lui permettant de racheter des années de prévoyance. Pour les montants supérieurs à CHF1 million, cette marge est de 0.4 %.

La BCVs compte des prêts consentis à 6 anciens membres de la Direction générale pour un montant total de CHF 1.86million aux conditions fixées pour le personnel.

La BCVs n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

9.23 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers en milliers de francs

		À vue	Résiliable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	Immobilisé	Total
Actifs			 	 	 	 			
Liquidités		3'157'364	l I	I I	1	1			3'157'364
Créances sur les banques		251'205	+	175'000	500'000	195'000			1'121'205
Créances sur la clientèle		3'451	318'114	113'661	247'707	727'168	784'889		2'194'990
Créances hypothécaires		17'432	598'016	399'960	1'031'762	4'740'033	4'197'675		10'984'878
Opérations de négoce		230	+	+	!	*			230
Valeurs de remplacement positiv d'instruments financiers dérivés	es	9'299	+ · · · · · · · · · · ·	*	†	+			9'299
Immobilisations financières		62'151	,	!	19'545	156'944	157'008	8'605	404'253
Total	31.12.2020	3'501'132	916'130	688'621	1'799'014	5'819'145	5'139'572	8′605	17'872'219
Total	31.12.2019	2'834'022	919′285	723′996	1′633′451	5′500′218	4'745'846	12′025	16′368′843
Capitaux étrangers			 	 	 	 			
Engagements envers les banques		115'759	155'000	702'905	535'919	215'000	113'000		1'837'583
Engagements résultant d'opérati de financement de titres	ons	†		207'165	†	*			207'165
Engagements résultant des dépô de la clientèle	ts	4'049'707	5'970'819	229'131	25'144	137'996	115'000		10'527'797
Valeurs de remplacement négativ d'instruments financiers dérivés	/es	73'886	 	 - - -		 - - -			73'886
Obligations de caisse		1		4'919	2'754	21'570	2'930		32'173
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	l'émission			 	559'000	1'408'000	1'973'000		3'940'000
Total	31.12.2020	4'239'352	6'125'819	1'144'120	1'122'817	1′782′566	2′203′930	0	16'618'604
Total	31.12.2019	3′519′790	5'693'948	1′237′918	841′794	1′909′644	1'884'095	0	15'087'189

9.24 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger, selon le principe du domicile

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

9.25 Répartition du total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs par pays ou par groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

9.26 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs selon la solvabilité des groupes de pays car moins de 5% de ses actifs sont domiciliés à l'étranger, selon le principe du domicile du risque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

9.27 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour l'établissement

La Banque n'est pas soumise à la publication des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes car la position nette globale en monnaies étrangères n'excède pas 5 % des actifs de la Banque.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

10. Informations relatives aux opérations hors bilan

10.1 Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels en milliers de francs

	2020	2019
Engagements de couverture de crédit et similaires	0	0
Garanties de prestation de garantie et similaires	43'752	50'491
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	0	0
Autres engagements conditionnels	0	0
Total des Engagements conditionnels	43′752	50'491

10.2 Répartition des crédits par engagement

La Banque n'a pas de crédits par engagement au 31 décembre 2020.

10.3 Répartition des opérations fiduciaires en milliers de francs	2020	2019
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	6'957	104'159
Placements fiduciaires auprès de sociétés liées	0	0
Crédits fiduciaires	0	0
Opérations fiduciaires relatives au prêt et à l'emprunt de titres, lorsque l'établissement agit en son nom pour le compte de clients	0	0
Autres opérations fiduciaires	0	0
Total des Opérations fiduciaires	6'957	104'159

10.4 Répartition des avoirs administrés et présentation de leur évolution

La Banque n'est pas soumise à la publication des informations relatives aux avoirs administrés, la somme du Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement et des Charges de commissions n'atteignant pas le tiers de la somme du Résultat brut des opérations d'intérêts, du Résultat des opérations de commissions et des prestations de service et du Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

La moyenne des trois années précédant la période de référence est utilisée pour calculer la valeur limite.

11. Informations relatives au compte de résultat

11.1 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

La Banque n'est pas soumise à la publication de la répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur car elle applique l'approche « de minimis » pour le calcul des fonds propres nécessaires aux risques de marché.

11.2 Indication de produits de refinancement significatifs dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes» ainsi que des intérêts négatifs significatifs en milliers de francs

Intérêts négatifs	2020	2019
Intérêts négatifs sur opérations actives (réduction des produits d'intérêts)	-3'775	-9'174
Intérêts négatifs sur opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	5'064	5'003

11. Informations relatives au compte de résultat

	2020	2019
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de l'établissement, appointements et allocations)	58'867	57'630
- dont charges en lien avec les rémunérations fondées sur des actions et les formes alternatives de la rémunération variable	1'686	1'268
Prestations sociales	16'041	15'657
Adaptations de valeur relatives aux avantages ou engagements économiques découlant des institutions de prévoyance	0	0
Autres charges de personnel	2'952	2'943
Charges de personnel opérationnelles	77′860	76′230
Allocation extraordinaire pour la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs	29'000	0
Total des charges de personnel	106'860	76′230
11.4 Répartition des autres charges d'exploitation en milliers de francs Coût des locaux	2020 4'182	2019 4'014
11.4 Répartition des autres charges d'exploitation en milliers de francs Coût des locaux Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	2020 4'182 16'056	
Coût des locaux	4'182	4'014
Coût des locaux Charges relatives à la technique de l'information et de la communication Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi	4'182 16'056	4'014 15'985
Coût des locaux Charges relatives à la technique de l'information et de la communication Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	4'182 16'056 315	4'014 15'985 299
Coût des locaux Charges relatives à la technique de l'information et de la communication Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel Honoraires de la société d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	4'182 16'056 315 448	4'014 15'985 299 599
Coût des locaux Charges relatives à la technique de l'information et de la communication Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel Honoraires de la société d'audit (art. 961a ch. 2 CO) - dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	4'182 16'056 315 448 417	4'014 15'985 299 599 497
Coût des locaux Charges relatives à la technique de l'information et de la communication Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel Honoraires de la société d'audit (art. 961a ch. 2 CO) - dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel - dont pour d'autres prestations de service	4'182 16'056 315 448 417 31	4'014 15'985 299 599 497 102

11.5 Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées

Les produits extraordinaires résultent essentiellement de l'aliénation d'un immeuble non nécessaire à l'exploitation, pour un montant de KCHF 77, ainsi qu'un revenu unique issu de la réduction de la valeur nominale des titres d'une participation qui avait été entièrement amortie, pour un montant de KCHF 510.

11.6 Indications et motivation des réévaluations de participations et d'immobilisations corporelles au plus à hauteur de la valeur d'acquisition

Aucune participation ou immobilisation corporelle n'a été réévaluée jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition.

11.7 Présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation

Le résultat opérationnel est entièrement réalisé en Suisse, la Banque Cantonale du Valais n'ayant pas de présence hors des frontières nationales.

11.8 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition en milliers de francs	2020	2019
Charges relatives aux impôts courants	4'673	16'067
Charges relatives aux impôts latents	0	0
Total Impôts	4'673	16′067
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	5,37%	13,57%

Aucun report de perte n'influence les impôts sur le revenu.

La diminution de la charge fiscale s'explique par l'introduction progressive de la baisse du taux d'imposition, consécutive à la mise en œuvre de la «Réforme fiscale et financement de l'AVS dans le canton du Valais (RFFA) » ainsi que par la diminution du bénéfice imposable, essentiellement liée à la comptabilisation de corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance sur les créances non compromises. Nous renvoyons à ce sujet au chapitre 2.2. « Modifications des principes de comptabilisations et d'évaluation ».

En vertu de l'art. 28 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, la Banque est soumise à tous les impôts cantonaux et communaux selon les règles valables pour les sociétés de capitaux. Elle est exonérée des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital proportionnellement à la part du capital de la Banque détenue par le canton.

11. Informations relatives au compte de résultat

11.9 Indications et commentaires sur le résultat par droit de participation pour les établissements dont les titres de participation sont cotés

	31.12.2020	31.12.2019
	Actions nominatives	Actions nominatives
Bénéfice de l'exercice (en francs)	67'352'143	67'290'703
Variations des réserves pour risques bancaires généraux (en francs)	15'700'000	35'000'000
Résultat d'entreprise apuré (en francs)	83′052′143	102′290′703
Titres de participation en circulation		
Nombre moyen pondéré	15'800'000	15'800'000

Le bénéfice non dilué par action nominative est calculé en divisant le résultat d'entreprise apuré par le nombre moyen pondéré d'actions nominatives.

La Banque n'ayant ni capital autorisé ni capital conditionnel selon les art. 651 et 653 CO, le bénéfice dilué est similaire au bénéfice non dilué.

Propositions du Conseil d'administration

Répartition du bénéfice résultant du bilan en milliers de francs

Bénéfice	67'352
Bénéfice reporté	82
Bénéfice résultant du bilan	67'434
Répartition du bénéfice résultant du bilan	
Attribution à la Réserve légale issue du bénéfice	14'500
Distribution au moyen du bénéfice au bilan	
- sur les actions nominatives	52'930
Report à nouveau	4

Le Président du Conseil d'administration

Pierre-Alain Grichting

Le Président de la Direction générale

Oliver Schnyder

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Banque Cantonale du Valais, Sion

Rapport sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale du Valais, comprenant le bilan, le compte de résultat, la présentation du tableau des flux de trésorerie et la présentation de l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 ainsi que l'annexe au comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 90 à 123) donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la Banque, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 4'300'000

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la Banque, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la Banque.

L'évaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires a été identifiée comme élément clé de l'audit.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion Téléphone : +41 58 792 60 00, téléfax : +41 58 792 60 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 4'300'000
Comment nous l'avons déterminé	5% du résultat opérationnel (étant le résultat de la période avant impôts, avant variations des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires)
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le résultat opérationnel comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit d'un indicateur communément utilisé pour mesurer la performance d'un établissement bancaire, et d'une grandeur de référence généralement reconnue dans le secteur financier.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 215.000 constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en-dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements effectués, comme par exemple lors des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes annuels 2020. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit ; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Evaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires

Éléments clés de l'audit Manière dont les éléments clés ont été examinés Comme décrit à l'annexe 9.2, la Banque octroie des Nous avons vérifié et testé les contrôles clés encadra

crédits hypothécaires et des avances à la clientèle.

Nous considérons l'évaluation des créances sur la

clientèle et des crédits hypothécaires (portefeuille de crédits) comme un élément clé de l'audit, compte tenu des éléments suivants :

- le portefeuille de crédits représente une partie significative de l'actif (72.9% du total des actifs ou CHF 13'179.9 millions);
- la détermination du montant des corrections de valeur individuelles sur créances compromises s'appuie sur l'estimation de la capacité de remboursement du débiteur et/ou de la valeur de

Nous avons vérifié et testé les contrôles clés encadrant l'activité de crédits :

- Créances compromises :
 - contrôles relatifs à l'identification des signes de défaillance afin de déterminer le périmètre des créances en souffrance et/ou compromises;
 - contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeur sur créances compromises;
- Créances non compromises :
 - contrôles relatifs à la pertinence des hypothèses et paramètres du modèle interne;
 - contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeur pour risque inhérent de défaillance.



3 Banque Cantonale du Valais | Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

Éléments clés de l'audit

liquidation des gages qui peuvent être influencées par des facteurs subjectifs ;

 le besoin de corrections de valeur pour risque inhérent de défaillance des créances non compromises est déterminé par un modèle interne. Ce modèle interne considère des hypothèses et des paramètres sur lesquels la Banque bénéficie d'une marge d'appréciation, ayant un impact significatif sur le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sur les créances non compromises.

La Banque dispose d'un système d'alerte qui permet au Conseil d'administration et à la Direction d'identifier et d'analyser le risque de défaut, de prendre les mesures conservatoires et de déterminer les corrections de valeur nécessaires.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, ainsi que la procédure de détermination des corrections de valeur individuelles sur créances compromises et des corrections de valeurs pour risque inhérent de défaillance des créances non compromises sont décrits dans l'annexe aux comptes annuels (pages 95, 102 et 103).

Manière dont les éléments clés ont été examinés

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.

En outre, sur la base de tests par sondage, nous avons vérifié que :

- les dossiers de crédit sélectionnés ont été attribués à la classe de risque correspondante ;
- les rapports d'alertes générés automatiquement sont fiables ;
- la valeur retenue des sûretés (valeur de marché ou valeur de liquidation) a été établie, respectivement mise à jour, conformément aux pratiques de marché;
- le montant des corrections de valeur pour créances compromises a été déterminé conformément aux principes comptables;
- les hypothèses considérées dans le modèle interne pour évaluer le risque inhérent de défaillance des créances non compromises sont appropriées;
- les données historiques du portefeuille de crédits, utilisées dans le cadre de la modélisation des corrections de valeur pour risque inhérent de défaillance pour les créances non compromises, sont complètes et exactes.

Les méthodes appliquées pour la détermination des besoins en corrections de valeur tant pour les créances compromises que pour les créances non compromises étaient appropriées.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, la loi suisse et les statuts. Le Conseil d'administration est, en outre, responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Il a, en outre, la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Banque à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre :

 Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives pour les comptes annuels, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse



4 Banque Cantonale du Valais | Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la Banque.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la Banque de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration et le Comité d'audit, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit,

Nous remettons au Conseil d'administration et au Comité d'audit une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

A partir des éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration et le Comité d'audit, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Mulle

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers SA

Omar Grossi

Expert-réviseur Réviseur responsable

Sion, le 11 mars 2021

Lorenzo Morelli

Expert-réviseur



5 Banque Cantonale du Valais | Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

Indications liées aux fonds propres et à la liquidité

La Banque publie sur son site internet les «Exigences prudentielles de publication selon la «Circ.-FINMA 16/1 Publication – banques » au 31 décembre 2020.

Pour le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels, la Banque Cantonale du Valais peut choisir entre différentes approches. La Banque Cantonale du Valais a opté pour les approches suivantes :

Risques de marché : Risques opérationnels :	- Approche « de-minim - Approche de l'indicat		
Risques opérationnels :	- Approche de l'indicat		
	- Approche de l'indicateur de base		
Fonds propres pouvant être pris en compte et nécessaires en milliers de francs	31.12.2020	31.12.2019	
Fonds propres pouvant être pris en compte			
Capital social	158'000	158'000	
Réserves pour risques bancaires généraux	517'811	564'400	
Réserve légale issue du capital, Réserve légale issue du bénéfice et Bénéfice reporté	665'445	650'972	
Propres titres de participation	-8'353	-8'413	
Fonds propres de base	1′332′903	1′364′959	
Fonds propres de base (Tier 1)	1′332′903	1′364′959	
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	62'289	0	
Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	1′395′192	1′364′959	
Fonds propres nécessaires			
Risques de crédit	594'740	549'996	
Risques sans contrepartie	9'504	9'777	
Risques de marché	207	431	
Risques opérationnels	35'090	35'060	
Fonds propres nécessaires minimaux	639′541	595′264	
Positions pondérées en fonction des risques	7′994′263	7′440′808	
Ratios de fonds propres			
Ratio relatif aux Fonds propres de base durs (CET1)	16,7%	18,3%	
Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1)	16,7%	18,3%	
Ratio relatif aux Fonds pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	17,5%	18,3%	
Objectif stratégique défini par la Banque	18,0%	18,0%	
Exigences de Fonds propres réglementaires fixées par le régulateur, majorées du volant anticyclique	12,8%	13,7%	
Ratio de levier	7,7%	8,0%	
Ratio de liquidité à court terme (LCR)			
Moyenne des données mensuelles du quatrième trimestre	138,3%	121,9%	

Impressum

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Philippe Glassey, BCVs

TEXTES ET COORDINATION

Noémie Charpiot, BCVs

TRADUCTION

Remo Dürr, BCVs

PHOTOGRAPHIES GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET FONDATION DU 100° DE LA BCVS

Olivier Maire

PHOTOGRAPHIE EN PAGE 33

Linda Photography

PHOTOGRAPHIE EN PAGE 42

Isabelle Favre

PHOTOGRAPHIES EN PAGE 15 ET 43

Robert Hofer

RÉALISATION ET IMPRESSION

Schoechli Impression & Communication, Sierre

©BCVS

Reproduction des textes autorisée avec mention de la source. Le présent rapport est publié en français et en allemand.